

REGION BRETAGNE

AVIS EMIS PAR

LE CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL REGIONAL

LORS DE SA SESSION DU 13 OCTOBRE 2014

Le Conseil économique, social et environnemental de Bretagne se prononce, lors des votes en séance, non pas sur les rapports qui lui sont soumis, mais sur les rapports présentés par les rapporteurs du Conseil économique, social et environnemental régional. Ils constituent ses avis.

Conseil économique, social et environnemental régional

4^{ème} réunion de 2014

SOMMAIRE

AUTOSAISINE DU CESER

ECONOMIE MARITIME EN BRETAGNE : CHANGEONS DE REGARD	5
<i>DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE</i>	7
<i>EXPRESSION DES MEMBRES EN SEANCE : COMMUNICATIONS ECRITES...</i>	13

DOSSIERS DU CONSEIL REGIONAL

DECISION MODIFICATIVE AU BUDGET N°2	19
<i>DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE</i>	21
<i>EXPRESSION DES MEMBRES EN SEANCE : COMMUNICATIONS ECRITES...</i>	31
ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2015	35
<i>DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE</i>	37
<i>EXPRESSION DES MEMBRES EN SEANCE : COMMUNICATIONS ECRITES...</i>	71
TARIFS REGIONAUX DE LA TAXE INTERIEURE SUR LES PRODUITS ENERGETIQUES (TICPE) : RECONDUCTION DES MODULATIONS.....	109
<i>DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE</i>	111
<i>EXPRESSION DES MEMBRES EN SEANCE : COMMUNICATIONS ECRITES..</i>	115
ACTION INTERNATIONALE DE LA REGION – RAPPORT D'ETAPE	119
<i>DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE</i>	121
<i>EXPRESSION DES MEMBRES EN SEANCE : COMMUNICATIONS ECRITES..</i>	125
GESTION DES FONDS EUROPEENS POUR LA PERIODE 2014-2020.....	129
<i>DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE</i>	131
<i>EXPRESSION DES MEMBRES EN SEANCE : COMMUNICATIONS ECRITES..</i>	135
SCHEMA REGIONAL DE COHERENCE ECOLOGIQUE (SRCE) – APPROBATION POUR MISE EN CONSULTATION »	141
<i>DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE</i>	143
<i>EXPRESSION DES MEMBRES EN SEANCE : COMMUNICATIONS ECRITES..</i>	149

COMMUNICATION RELATIVE AUX RAPPORTS DES DELEGATAIRES DE SERVICE PUBLIC POUR L'EXERCICE 2013.....	157
<i>DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE</i>	159
<i>EXPRESSION DES MEMBRES EN SEANCE : COMMUNICATIONS ECRITES..</i>	165

COMMUNICATION D'OBSERVATIONS DEFINITIVES DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES DE BRETAGNE	169
<i>DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE</i>	171
<i>EXPRESSION DES MEMBRES EN SEANCE : COMMUNICATIONS ECRITES..</i>	177

DOSSIERS DU CESER

CAHIER D'ACTEUR DU CESER – DEBAT PUBLIC LIGNE NOUVELLE OUEST BRETAGNE PAYS DE LA LOIRE (LNOBPL).....	179
<i>DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE</i>	181
<i>EXPRESSION DES MEMBRES EN SEANCE : COMMUNICATIONS ECRITES..</i>	187

VŒU SUR LE SOUTIEN PUBLIC AUX ASSOCIATIONS QUI SONT AU SERVICE DE L'INTERET GENERAL EN BRETAGNE	193
<i>DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE</i>	193
<i>EXPRESSION DES MEMBRES EN SEANCE : COMMUNICATIONS ECRITES..</i>	199

AUTOSAISINE DU CESER

« *ECONOMIE MARITIME EN BRETAGNE : CHANGEONS DE REGARD* »

**CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL
DE BRETAGNE**

SESSION DU 13 OCTOBRE 2014

DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE

Session d'octobre 2014

Rapporteurs : MM. Antoine DOSDAT et Hervé MOULINIER

ECONOMIE MARITIME EN BRETAGNE : CHANGEONS DE REGARD

SYNTHESE

L'attention nouvelle portée à l'économie de la mer depuis une dizaine d'années, dans le vaste mouvement de maritimisation du monde, éveille de nombreux intérêts et suscite un besoin nouveau de caractérisation. Car tous ceux qui ont tenté de mesurer objectivement le poids de l'économie maritime, à quelque échelle que ce soit, se sont heurtés à la difficulté de recenser des données fiables, homogènes et complètes. La majorité d'entre eux n'ont pu produire qu'un assemblage de chiffres, sans clés de compréhension de l'économie maritime et de sa dynamique.

Ces difficultés à avoir une bonne connaissance et une bonne compréhension de l'économie maritime sont susceptibles d'être un frein à son développement. Comment mieux valoriser l'atout maritime pour le développement économique de la Bretagne, si certaines activités sont peu connues ou mal quantifiées ? Comment détecter puis identifier de nouveaux gisements d'activités pour l'avenir ? Comment attirer en Bretagne les talents et les investissements ?

Le monde agricole a su, dans son domaine, se doter d'outils d'observation économique, mis en œuvre entre autres par les chambres d'agriculture depuis leur création il y a bientôt 100 ans. Accompagnant le développement de l'agriculture, ces outils ont pris des formes multiples et porté sur tous les champs de l'économie agricole : productions, filières, conjoncture, marchés, emploi, revenu agricole, valeur ajoutée, analyse financière des exploitations, politiques agricoles nationale et communautaire... Il n'y a pas d'équivalent dans l'économie maritime.

La question de l'économie maritime pose en effet deux difficultés préalables : le contour et la mesure. **Le contour**, parce qu'il n'existe pas de définition normée de l'économie maritime. Elle est le plus souvent analysée comme une juxtaposition de secteurs d'activités dont le nombre, la nature et le degré d'interaction avec la mer varient selon les analyses et selon les échelles ; **la mesure**, puisque même s'il existait une définition partagée de l'économie maritime, aucun outil ne permettrait de la mesurer précisément. Le système statistique français n'a pas été construit pour répondre à ce besoin. L'entrée par le caractère maritime est ignorée dans l'entrée usuelle par « l'activité principale exercée » des entreprises (code APE).

Le panorama des publications récentes dédiées à l'économie maritime aux niveaux européen, national et régional montre que les données disponibles restent incomplètes et imprécises ; que certains résultats sont parfois repris sans précaution par d'autres publications ; que les différences de méthodologie quant à la définition du contour et à la mesure des activités maritimes se traduisent par des différences significatives dans les résultats ; que si l'explication de certains chiffres très contrastés peut se trouver dans ces différences de

méthodologie, d'autres écarts restent inexpliqués. Il n'existe pas encore, à l'échelle nationale ou régionale, d'initiative visant à mieux apprécier le poids de l'économie maritime dans toutes ses dimensions. Cette question a d'ailleurs été portée au niveau européen.

Le chiffre avancé de 100 000 emplois maritimes en Bretagne, soit 10% de l'emploi régional, est sans doute juste dans son ordre de grandeur, mais mériterait d'être considérablement affiné.

En lien avec son rapport précédent « *Milieux côtiers, ressources marines et société* », dont le présent rapport constitue le prolongement socio-économique, le CESER souhaite donc attirer l'attention des décideurs et du plus grand nombre sur l'intérêt stratégique collectif de mieux connaître le poids réel de l'économie maritime et sa capacité d'entraînement du développement économique et social régional.

1. Révéler l'étendue de l'économie maritime et le besoin de mieux la connaître

L'économie maritime ne s'analyse pas comme une adjonction de secteurs différents qui ne communiquent pas entre eux ou avec le reste de l'économie. Changer de regard sur l'économie maritime doit permettre de sortir d'une approche sectorielle et d'aller explorer les domaines moins intuitifs auxquels on ne pense pas toujours ou que l'on connaît moins bien, et où l'on pressent des potentialités de développement à plus ou moins long terme. Une telle approche globale, « **systémique** », doit permettre d'identifier les différents pôles qui font l'économie maritime de la Bretagne aujourd'hui et la feront demain, de comprendre la façon dont ils sont ou peuvent être reliés entre eux et de prendre conscience de l'effet d'entraînement qu'ils ont et auront sur l'économie bretonne.

1.1. Trois pôles d'activités reconnus sans ambiguïté comme maritimes

L'analyse des publications portant sur l'économie maritime d'une part, et l'analyse du tissu économique breton d'autre part, permettent de confirmer que trois pôles d'activités sont généralement bien pris en compte dans la pesée de l'économie maritime et en constituent le cœur :

- **un pôle « Pêche, aquaculture, produits de la mer »**, qui fait de la Bretagne la première région halieutique française par le nombre de marins-pêcheurs, la flotte de pêche, les ventes en halles à marée, la récolte d'algues, la production conchylicole et la transformation des produits de la mer ;
- **un pôle « Construction/réparation navale »** qui place la Bretagne au premier rang des régions françaises pour la réparation navale, et au 2^{ème} rang pour la construction navale, autour des trois composantes militaire, civile et nautique ;
- **un pôle « Ports et transport maritime »**, qui se caractérise par une activité plus faible en Bretagne que dans d'autres régions dotées de ports plus importants, mais qui présente quelques fleurons comme la Brittany Ferries, premier employeur de marins français, ou qui a encore la particularité de compter le plus grand nombre de marins au commerce.

Même s'ils sont bien et en totalité identifiés comme maritimes, ces grands pôles d'activités n'en demeurent pas moins difficiles à quantifier précisément. En outre, ils ne constituent qu'une partie de l'économie maritime.

1.2.D'autres pans méconnus à explorer

D'autres pans de l'économie maritime restent méconnus mais sont néanmoins extrêmement importants et fortement ancrés en Bretagne. Les quelques exemples qui suivent, volontairement pris à des échelles et dans des domaines différents, permettent de révéler en partie la face cachée de l'économie maritime.

La mer dans les entreprises non identifiées comme maritimes

Le code APE d'une entreprise reflète une activité principale, et une seule. Par conséquent, certaines entreprises ayant une part (même importante) de leur activité dans le domaine maritime peuvent être identifiées par un code APE ne laissant pas présager ce lien avec la mer. De plus, l'entrée par le caractère maritime est ignorée dans la construction des nomenclatures d'activités. Ainsi, les voileries sont rattachées au secteur textile, et les entreprises spécialisées dans les ancrages le sont à la métallurgie.

Par ailleurs, les entreprises peuvent dépendre d'un siège social situé hors de la région ; dans ce cas, leurs données économiques (emplois, CA, valeur ajoutée), mais aussi les informations relatives à l'innovation (dépôt de brevets) sont consolidées dans la région du siège social et échappent aux statistiques de la Bretagne. Il est alors nécessaire de raisonner à l'échelle de l'établissement.

La mer dans les filières et les marchés

Les monographies donnent souvent une image limitée et cloisonnée des activités maritimes. Elles se cantonnent habituellement aux emplois directs ; le poids des emplois indirects et des emplois induits est pris en compte de façon variable et imprécise. Les données ne sont pas non plus mises en relation avec le développement économique en général. Une approche plus intégrative permettrait de caractériser l'ensemble du système productif dépendant et entraîné par les activités maritimes : marchés visés directement par l'activité, activités indirectes qui en découlent, activités en rupture qui illustrent les synergies possibles avec d'autres secteurs et les potentialités de développement dans l'avenir.

La mer dans la Défense

Longtemps difficiles à consolider et à localiser, les données relatives à l'emploi et aux budgets des différents services et implantations de la Marine nationale sont parfois « oubliées » dans les monographies. Pourtant, la base de défense Brest-Lorient emploie plus de 22 000 personnes, auxquelles il faut ajouter 6 à 7 000 emplois privés de l'industrie. Le Ministère de la Défense est ainsi le premier pourvoyeur d'emplois du pays de Brest.

La mer dans l'enseignement supérieur et la recherche

Les sciences et techniques de la mer existent au croisement entre des compétences (disciplines) et un domaine d'application (le milieu marin), mais elles sont très rarement reconnues en tant que telles et sont par conséquent très mal approchées. Par ailleurs, les effectifs en sciences et techniques de la mer ne concernent pas seulement les chercheurs ou les enseignants-chercheurs, habituellement recensés dans les évaluations, mais aussi les doctorants et les post-doctorants, les emplois techniques et les emplois administratifs. La recherche se fait aussi dans les laboratoires des écoles d'ingénieurs, les centres techniques, les entreprises privées... Le poids de la recherche marine est donc singulièrement sous-évalué lorsque tous ces emplois ne sont pas comptabilisés.

La mer dans le tourisme

Le tourisme n'est pas un secteur « oublié » mais il est l'objet d'un débat qui peut être passionné. Si certaines publications de référence (au niveau européen ou national) le prennent en compte, d'autres auteurs n'hésitent pas à écarter le tourisme de l'économie maritime pour des raisons de principe, préférant se concentrer sur l'économie « productive » ; d'autres l'écartent pour des raisons méthodologiques d'accès à la donnée. En Bretagne, le tourisme emploie 65 000 personnes, et il est essentiellement tiré par l'attractivité du littoral où se concentre 80% de la fréquentation et de l'offre d'hébergements. Conceptuellement, un consensus se dégage donc pour inclure dans l'économie maritime la part littorale du tourisme. Mais dans la pratique, beaucoup ont reculé devant l'obstacle de son évaluation rigoureuse.

Les difficultés sont nombreuses : le tourisme est un ensemble fondamental mais très flou de l'économie maritime. Les statistiques disponibles recouvrent un ensemble d'activités variées dont certaines sont spécifiquement littorales, et d'autres qui sont liées à la mer de façon beaucoup plus indirecte, avec un degré de dépendance difficile à caractériser. La distinction entre les activités touristiques, réputées s'adresser à des résidents temporaires, et les activités de loisirs s'adressant également aux résidents permanents est difficile à faire. Cette agrégation de domaines d'activités très différents empêche d'en connaître le détail et l'importance pour l'économie de la Bretagne. C'est le cas notamment de la filière du nautisme, des activités culturelles et éducatives, ou encore de la thalassothérapie.

Quelques autres exemples

En plus de ces secteurs méconnus ou insuffisamment pris en compte dans la pesée de l'économie maritime, quelques autres secteurs à l'évidence maritimes mais rarement pris en compte mériteraient d'être explorés et mieux renseignés, tels que la pose de câbles sous-marins, l'extraction de matériaux, les travaux maritimes, les énergies marines, la presse et l'édition maritimes, la pêche récréative. Un nouveau champ d'analyse s'ouvre aussi concernant la prise en compte des activités générées par la surveillance et la protection du milieu marin.

Toute l'économie de la Bretagne n'est cependant pas maritime. L'économie agricole et agroalimentaire, les autres activités industrielles, la construction, le commerce, l'économie des services, l'économie urbaine, l'économie numérique font aussi l'économie de la Bretagne et doivent bien évidemment garder toute leur place. Il ne s'agit pas d'opposer les activités

maritimes aux autres mais d'en avoir **une lecture et une compréhension nouvelles**, notamment dans leurs interactions.

2. Outils, méthodes et indicateurs pour mieux connaître et comprendre l'économie maritime

Plusieurs initiatives de pesée de l'économie maritime ont été prises à l'échelle locale, dans le pays de Lorient par Audélor, dans le pays de Brest par l'Adeupa, ou à l'échelle régionale par le Pôle Mer Bretagne Atlantique et la CCI de Brest (dans les domaines de compétence du pôle). Ces initiatives ont permis de construire des approches méthodologiques, de constituer des bases de données, et d'apporter des premiers éléments d'analyse. Elles restent cependant insuffisantes, trop dispersées et partielles pour objectiver pleinement le poids de l'économie maritime à l'échelle de la Bretagne.

Or cette objectivation est essentielle à une action publique plus éclairée et plus pertinente : les décideurs doivent être en mesure de savoir combien d'emplois sont liés à la mer en Bretagne, quelle valeur ajoutée est produite, comment les différents secteurs d'activités sont structurés et évoluent, où les investissements et les formations doivent être priorisés pour orienter leur action...

Par conséquent, il est nécessaire de réfléchir à une démarche d'observation de l'économie maritime, à des outils et des méthodes dont l'originalité reposerait à la fois sur la dimension régionale, la prise en compte plus précise des emplois indirects, la mise en cohérence et la fiabilisation des données, et la considération de l'ensemble des facettes de l'économie maritime dans une approche dynamique.

1.3. Quels indicateurs ?

L'emploi nous semble être le premier indicateur à retenir. C'est un indicateur concret, facile à comprendre, solide et légitime, qui permet d'éviter les comptes doubles. Approché dans un premier temps sur le plan quantitatif, il doit ensuite l'être sur un plan plus qualitatif. La mise en place d'un outil d'observation doit en outre permettre de développer d'autres indicateurs, pour aboutir à une pesée plus explicite et une meilleure compréhension de l'économie maritime. L'objectif est de pouvoir, entre autres, calculer **un PIB maritime** en Bretagne et mieux caractériser le dynamisme de l'économie maritime (degré d'innovation, capacités d'exportation).

1.4. Quels contours pour l'économie maritime ?

La définition des contours de l'économie maritime peut s'établir selon le « degré de maritimité » des activités, lui-même fondé sur deux critères :

- **la dépendance aux ressources marines**, dans une acception large ;
- **le lien par la chaîne de valeur**, qui traduit l'intégration d'une activité dans une filière économique et notamment le lien client-fournisseur.

Dans la suite logique de son rapport « *Milieux côtiers, ressources marines et société* », le CESER propose de reprendre une vision des ressources marines fondée sur les services rendus par les écosystèmes, à savoir :

- les services d'approvisionnement, incluant les ressources vivantes, les ressources minérales, les ressources physico-chimiques, les ressources énergétiques ;
- les services culturels, incluant les valeurs esthétiques, les paysages, le patrimoine naturel, le patrimoine culturel, la qualité de vie, l'éducation, l'enseignement, la recherche.

Cette vision de l'économie maritime fondée sur les services rendus par les écosystèmes et le maintien de leur fonctionnalité est une vision élargie, qui a du sens. Sont considérées comme relevant du champ de l'économie maritime :

- les activités qui exploitent directement les ressources marines ;
- les activités qui permettent l'accès aux ressources et leur exploitation durable, en toute sécurité ;
- les activités qui permettent la transformation des ressources ;
- les activités de protection et de valorisation des paysages et du patrimoine naturel, culturel, et les activités de recherche, de formation et d'éducation à la mer.

L'économie maritime ne se résume donc pas aux activités littorales, et encore moins marines ; elle englobe un certain nombre d'activités à terre, qui s'inscrivent dans un continuum subtil d'interactions entre le milieu marin et le domaine terrestre.

Toutes **ces activités directement maritimes** génèrent d'autres activités connexes (sous-traitance, lien client-fournisseur). Liées par la chaîne de valeur aux activités maritimes, **ces activités indirectes** ne sont parfois pas qualifiées de maritimes, mais il est néanmoins essentiel de les prendre en compte.

1.5. Quel type de mesure ?

Ces deux critères de définition des contours de l'économie maritime, lien direct avec les ressources marines (dans une acception large) et lien indirect par la chaîne de valeur, permettent de faire la correspondance avec la distinction habituellement utilisée en économie entre effets directs et effets indirects, et donc l'utilisation d'outils existants. Néanmoins, les difficultés restent grandes et le CESER fait ici quelques propositions méthodologiques qu'il sera nécessaire de compléter et d'enrichir avant mise en œuvre.

L'estimation des **emplois directs** nécessite que soit établie, en croisant la nomenclature d'activités existante et la définition des ressources marines ci-dessus, une distinction nette entre des activités maritimes et des activités non maritimes. La difficulté apparaît pour toutes les activités dont une partie seulement est maritime, qui constituent un ensemble flou peu ou pas pris en compte dans la pesée de l'économie maritime. Il s'agit alors, pour ces entreprises, d'extraire la part de l'activité liée à la mer (par ventilation du chiffre d'affaires par exemple) et d'intégrer cette part aux activités maritimes. Cette délimitation des contours nécessite un important travail d'identification des entreprises et de connaissance de leur activité.

L'estimation des **emplois indirects** peut être approchée par l'utilisation d'un outil économique appelé tableau des entrées-sorties, qui formalise au niveau national les liens entre les différentes branches d'activités. Toutefois, le degré de détail insuffisant de cet outil (agrégation en 38 branches) et son caractère national nécessiteraient que soit entrepris un travail conséquent de **régionalisation** (adaptation du tableau national aux réalités de l'économie locale) et de **maritimisation** (adaptation du tableau aux réalités des activités maritimes). Ce type de travail, déjà mené dans le cadre d'études universitaires, doit être approfondi par des spécialistes.

1.6. Quel outil ?

L'objectif d'une démarche d'observation de l'économie maritime est de consolider, de façon fiable, les méthodes et les données produites à différents niveaux, par différents acteurs.

Par souci d'efficience et de rationalisation financière, dans un contexte budgétaire contraint, mais aussi dans l'objectif d'engager une action collective qui intéresse et implique les territoires dans la durée, le CESER propose de réfléchir à **un réseau d'observation de l'économie maritime**, constitutif d'un observatoire.

L'objectif serait d'inciter l'INSEE, les collectivités, services de l'État, agences de développement économique, chambres consulaires, branches professionnelles, observatoires existants ou autres organismes volontaires à adhérer et à participer à ce réseau. Celui-ci permettrait d'harmoniser et de mutualiser les méthodologies et les données acquises et développées par les uns et les autres, et de construire ensemble un outil d'observation plus complet et plus opérationnel. Chaque partie prenante deviendrait alors contributrice et bénéficiaire des travaux réalisés en commun. **L'animation technique** en serait confiée à un acteur, reconnu comme légitime à le faire. Le Conseil régional, en tant qu'il souhaite concevoir et impulser une stratégie maritime pour la Bretagne avec ses partenaires de la Conférence régionale de la mer et du littoral, aurait toute légitimité pour assurer **le portage politique** d'une telle initiative.

Cette démarche nécessiterait un travail d'enquête directe auprès des entreprises, au moins au départ. Il serait nécessaire également de réfléchir à l'utilité d'un marqueur « mer » dans les enquêtes statistiques, en complément des codes de rattachement existants. Si la mer ne figure pas comme activité principale d'une entreprise, d'un centre de recherche ou d'une association, elle pourrait tout à fait figurer comme une activité secondaire, et permettre des consolidations aujourd'hui impossibles.

La collecte de données économiques ne peut cependant pas suffire à avoir une bonne lecture de l'économie maritime. L'objectif d'une meilleure connaissance et celui d'une meilleure compréhension ne doivent pas être dissociés. A cette fin, il est utile d'imaginer des clés de lecture complémentaires : une lecture transverse par filière, pour quelques filières spécifiques qui font la force de la Bretagne, ou une lecture par territoire, pour conduire des analyses plus détaillées.

Cet outil permettant de mieux connaître et de mieux comprendre l'économie maritime devrait s'accompagner d'un effort de pédagogie et de communication pour faire connaître et mieux valoriser les forces de la Bretagne, son histoire, ses compétences, ses ressources, sa capacité à

innover, sa créativité, et faire de la maritimité un facteur d'attractivité pour le développement économique et social régional.

La « toile industrielle dunkerquoise » nous semble être un exemple d'outil de communication puissant sur l'importance de l'économie du bassin d'emploi de Dunkerque, et les interdépendances qui existent entre les industries portuaires. Pourquoi ne pas s'en inspirer en imaginant **une « toile maritime »** de la Bretagne ?

3. Mieux connaître pour mieux faire connaître

Depuis une dizaine d'années, de nombreuses initiatives structurantes se sont mises en place en Bretagne autour de la mer, tant dans le champ du développement économique que de celui des politiques publiques. Il y a, en Bretagne comme ailleurs, un renouveau de l'économie maritime, un mouvement de « maritimisation ». On n'a jamais autant parlé de mer ! Le moment est donc venu de mieux connaître et de mieux faire connaître le poids réel de l'économie maritime et sa capacité d'entraînement, afin de mieux tirer parti de la maritimité de la Bretagne dans son développement économique et social.

Comme le capitaine à bord de son navire, il faut non seulement connaître sa position, mais aussi savoir déterminer sa route, anticiper, utiliser les courants, repérer les vents porteurs. Il est donc important de mieux connaître l'économie maritime, pour la promotion d'une maritimité porteuse d'innovation, créatrice de compétences, porteuse d'ouverture. Et comme le capitaine doit compter sur son équipage, il y a en Bretagne des ressources humaines et socioculturelles qui permettent d'envisager ce développement tourné vers la mer.

1.7. La maritimité est porteuse d'innovation

Une approche sectorielle et figée de l'économie maritime présente deux défauts : premièrement, elle traduit une approche statique des activités maritimes dont le contour serait stable dans le temps et, deuxièmement, en considérant les activités indépendamment les unes des autres, et parfois indépendamment de leur environnement extérieur, elle ne rend pas compte des situations où se font les hybridations entre secteurs d'activités différents.

Or les contours de l'économie maritime d'aujourd'hui ne seront pas ceux de demain. Ils évoluent sans cesse au gré des transformations des modes de production, des innovations, des synergies entre secteurs. La réflexion sur les contours de l'économie maritime ne peut pas se figer dans une analyse de l'existant. Il faut la penser dans une logique dynamique et évolutive, avec une attention particulière portée aux interfaces.

La maritimité se situe à l'évidence à la convergence des grandes orientations pour l'avenir de la Bretagne. Elle a été retenue comme l'un des sept **domaines d'innovation stratégique** de la stratégie régionale d'innovation, incluant les énergies marines renouvelables, la meilleure valorisation des ressources marines vivantes, la recherche et la prospection sur les ressources minières profondes, la conception du navire du futur pour toutes les marines, l'innovation en matière de sûreté et de sécurité maritimes. Mais on la retrouve dans tous les autres axes de cette stratégie : la chaîne alimentaire durable (qualité, traçabilité, sécurité des produits de la mer), les technologies pour la société numérique (capteurs, télédétection, instruments

embarqués, acoustique sous-marine, réalité augmentée), la santé et le bien-être (biotechnologies, nouveaux produits, nouveaux procédés), les technologies de pointe (robotique, résistance des matériaux en conditions extrêmes), l'observation et l'ingénierie écologique (surveillance du milieu marin, prévision, gestion des risques). L'innovation ne concerne pas seulement les activités émergentes, mais aussi les secteurs d'activités traditionnels qui se transforment considérablement. Elle est multiforme, transfilière, avec de plus en plus d'hybridations entre des secteurs d'activités différents.

1.8. La maritimité est créatrice de compétences

Mieux identifier les emplois maritimes doit s'accompagner d'une meilleure connaissance des métiers de la mer, dans leur très grande diversité : emplois embarqués ou à terre, secteur privé ou secteur public, production, industrie ou services... Ces métiers constituent un gisement de compétences spécifiques, que l'économie bretonne gagnerait à mieux connaître et à mieux valoriser.

Ces compétences spécifiques ont principalement trois origines : les métiers embarqués, les compétences pointues en sciences et techniques de la mer, et les compétences originales développées à la convergence entre des secteurs d'activités non maritimes (les télécoms par exemple) et le domaine d'application marin.

1.9. La maritimité est porteuse d'ouverture à l'interrégional et à l'international

La façade maritime de la Bretagne est une interface qui la relie aux régions maritimes voisines ou beaucoup plus éloignées. De nombreux échanges se sont construits au cours du temps avec ces régions : échanges économiques, coopérations entre régions, entre réseaux de recherche ou représentants socioprofessionnels.

Plusieurs initiatives récentes d'élargissement vers les régions voisines, dans le domaine maritime, confirment la nécessité de dépasser le cadre de la région administrative pour la mise en œuvre de certaines stratégies de développement et d'encourager les coopérations interrégionales. La meilleure connaissance de l'économie maritime de la Bretagne, des pôles qui la constituent, de ses différents acteurs, de son poids et de son dynamisme doit permettre d'apporter de la matière au développement de ces coopérations, dans lesquelles la Bretagne est souvent motrice et crée un effet de levier au bénéfice de tous ses partenaires.

Au-delà des régions voisines, les perspectives de rayonnement international de la Bretagne sont liées au nombre de marins enregistrés au commerce, plus important en Bretagne que dans les autres régions, et dont la plupart naviguent à l'international ; à la présence de l'une des deux principales bases de la Marine nationale ; aux compétences particulières de la Bretagne dans l'offshore pétrolier et gazier et au positionnement possible des entreprises bretonnes sur des marchés internationaux. Cette ouverture se fait aussi grâce au nombre d'étudiants et de chercheurs en sciences et techniques de la mer, rassemblés dans des consortiums internationaux, publiant dans des revues internationales et pouvant accueillir des chercheurs renommés au sein de chaires internationales. Enfin, les skippers de la course au large sont les ambassadeurs de la Bretagne autour du monde...

Les investissements étrangers restent cependant modestes en Bretagne au regard des autres régions françaises. Une meilleure connaissance du poids de l'économie maritime devrait permettre de mieux identifier les compétences et les savoir-faire exportables, de mieux connaître et promouvoir les implantations des entreprises bretonnes à l'étranger et les implantations en Bretagne de groupes étrangers, et d'encourager et d'accompagner les acteurs dans cette prise de compétence internationale.

1.10. La maritimité est portée par des dynamiques socioculturelles

Un développement tourné vers la mer n'est possible que s'il trouve un terreau favorable à son expression, notamment dans la culture, l'éducation, la recherche, la sociabilité, l'envie de « faire ensemble ».

2005-2015 : 10 ans de dynamiques partenariales

Il y a 10 ans, plusieurs initiatives de fédération et de promotion de l'économie maritime ont convergé en France : la constitution du Cluster maritime français pour fédérer les acteurs du monde maritime, l'organisation des premières Assises de l'économie maritime qui réunissent désormais plus de 1000 participants chaque année, et la volonté du groupe Infomer de faire du journal *Le Marin* un hebdomadaire de référence sur l'économie maritime, en l'ouvrant à d'autres champs que ses champs historiques.

En parallèle, de nombreuses initiatives en faveur de la mer et du littoral ont été prises au niveau européen pour la mise en œuvre de politiques intégrées (politique maritime intégrée, directive cadre « Stratégie pour le milieu marin »), au niveau national (investissements d'avenir, stratégie nationale pour la mer et le littoral) ou régional (charte des espaces côtiers bretons, politique maritime régionale). Elles se sont traduites en Bretagne par l'émergence de nombreuses initiatives partenariales, autour d'objets et dans des domaines différents, mais toujours avec la volonté de fédérer et de créer des conditions propices à des échanges constructifs : pôle de compétitivité Mer Bretagne Atlantique, Europôle Mer, Institut Carnot Edrome, laboratoire d'excellence Mer, France Énergies Marines, Bretagne Pôle Naval, Nautisme en Bretagne, Conférence régionale de la mer et du littoral ...

Dès 2015, prendre le cap de la maritimité

La Bretagne dispose, dans le domaine maritime, d'atouts, de ressources, de compétences. Les acteurs de la mer et du littoral se sont organisés et fédérés autour de cette phase contemporaine de maritimisation. Il importe de continuer à entretenir et renforcer le lien avec la mer, sous toutes ses formes, et cela ne peut se faire qu'en connaissant mieux l'économie maritime et ses liens avec l'économie de la Bretagne. Cette meilleure connaissance apparaît donc aujourd'hui comme un élément essentiel de confirmation de la maritimité comme axe de développement de la Bretagne.

Cette connaissance doit permettre de poursuivre et de renforcer l'acculturation maritime, l'éducation à la mer des enfants et des jeunes, pour casser les idées reçues, leur donner de la visibilité sur les emplois de demain et l'envie de s'investir dans les métiers « bleus ».

Cette connaissance doit permettre à tous de mieux comprendre les enjeux du littoral, notamment au regard des conflits d'usage et de la difficulté à développer sur le littoral de nouvelles activités productives. En rappelant l'importance que ces projets soient menés dans le respect de l'environnement, il semble que des informations solides et objectives sur les retombées économiques à court et long termes permettraient d'éclairer et de compléter les débats.

Cette connaissance doit aider à mesurer les effets des actions entreprises, à vérifier si elles portent leurs fruits, à ajuster les politiques publiques et à les rendre plus pertinentes et plus efficaces.

Cette connaissance est fondamentale, enfin, pour les entreprises qui souhaitent investir et se développer, afin de mieux identifier les gisements de croissance et d'emploi, mieux s'insérer dans le tissu économique et utiliser au mieux les compétences et les réseaux.

4. Une économie maritime créative et intelligente

Des générations se sont succédé pour écrire l'histoire maritime de la Bretagne. Les Bretons ont été de toutes les innovations en matière de pratiques maritimes : pêche morutière à Terre-Neuve, production textile vers l'Espagne, commerce avec les Indes, développement de la pêche sardinière, exploitation de l'énergie marémotrice, Marine militaire, récolte et transformation des algues, ostréiculture puis mytiliculture, épopée de l'école de voile des Glénan...

La suite est en train de s'écrire, avec en toile de fond un vaste mouvement de maritimisation du monde. Biotechnologies, énergies marines, technologies de l'information et de la communication, pêche durable, navire du futur... autant de pistes de développement pour des générations plus créatives, plus innovantes, plus solidaires.

Les atouts maritimes de la Bretagne, connus, presque évidents pour certains, ne doivent pas être considérés comme un capital dormant, mais au contraire un capital à faire fructifier. Il est de son intérêt de toujours chercher à innover, à valoriser la maritimité, et en particulier la face cachée de l'économie maritime, celle que l'on connaît moins bien ou que l'on évoque moins mais qui recèle de vraies pépites.

En définitive, mieux connaître et faire connaître le poids de l'économie maritime en Bretagne, montrer ses potentialités de développement dans l'avenir dans des domaines extrêmement diversifiés, tout en s'appuyant sur des dynamiques socioculturelles innovantes et structurantes sont les trois axes d'une intelligence économique maritime à renforcer pour permettre à la Bretagne de se tourner résolument vers la mer.

L'enjeu est celui d'une appropriation collective de l'exploitation durable des océans. Il est de faire de la mer plus qu'une évidence, une chance pour l'avenir.

10 préconisations
à l'attention des acteurs de la mer et du littoral...
et de tous les autres

1. Faire comprendre et partager **l'intérêt stratégique collectif** de mieux connaître le poids réel de l'économie maritime et sa capacité d'entraînement du développement économique et social régional ;

2. Révéler **l'étendue de l'économie maritime**, au-delà des contours habituels, et montrer sa dépendance à l'ensemble des services rendus par les écosystèmes marins et côtiers ;

3. Mettre en place un réseau d'observation de l'économie maritime en Bretagne, constitutif d'un observatoire, basé sur l'adhésion volontaire des organismes ayant déjà ou souhaitant développer des outils de mesure de l'économie maritime, et en faire un outil de pilotage de la stratégie maritime régionale ;

4. Associer **connaissance, compréhension, communication et appropriation** de l'économie maritime, en imaginant des clés de lecture adaptées aux spécificités de la Bretagne et de ses territoires, en s'inspirant par exemple de la toile industrielle dunkerquoise pour imaginer une « toile maritime » de la Bretagne ;

5. S'appuyer sur la meilleure connaissance de l'économie maritime pour promouvoir une maritimité **porteuse d'innovation, créatrice de compétences, porteuse d'ouverture à l'interrégional et à l'international** ;

6. Faire de la maritimité **un avantage compétitif** pour le développement de la Bretagne et attirer les entreprises, les talents, les investissements ;

7. Encourager **la créativité** en Bretagne en valorisant toutes les dynamiques socioculturelles qui participent à « l'envie de faire ensemble » ;

8. S'appuyer sur la meilleure connaissance de l'économie maritime pour **casser les idées reçues** sur les métiers de la mer et **renforcer l'acculturation maritime** ;

9. Porter une attention particulière **aux nouvelles générations**, qui feront l'économie maritime de demain ;

10. Et... créer **la page Wikipédia** de l'économie maritime, page qui n'existe pas encore...

Cet avis du CESER
a été adopté en session plénière
à l'unanimité des votants

EXPRESSION DES MEMBRES EN SEANCE : COMMUNICATIONS ECRITES



INTERVENTION de M. Gilles POUPARD (Union régionale interprofessionnelle de la CFDT Bretagne)

La CFDT salue la grande qualité du rapport «économie maritime : changeons de regard » présenté aujourd'hui au CESER. Elle se félicite de la richesse du travail collectif au sein de la section mer et littoral et remercie son Président, les deux rapporteurs et la cheffe du pôle mer littoral.

Notre région dispose de 2730 kilomètres de côte soit plus d'un tiers des côtes françaises. Habitants et visiteurs apprécient la beauté et la diversité des paysages en lien avec la mer. Mais pour la Bretagne, la mer ne doit pas seulement être un décor pour cartes postales ou pour les promenades du dimanche. L'histoire économique de la Bretagne maritime a été mouvementée. Des crises et des restructurations ont touché les transports maritimes, la construction navale, la pêche ou les conserveries...Pour beaucoup de bretons, l'économie maritime appartient à un glorieux passé mais est aujourd'hui en déclin et n'est pas porteuse d'avenir.

Le rapport du CESER montre qu'au contraire l'économie maritime bretonne dans ses différentes composantes pèse aujourd'hui environ 100 000 emplois. Il montre surtout que l'économie maritime présente un potentiel de développement économique et d'innovation pour notre région. On pense bien sûr aux énergies marines renouvelables qui ont déjà fait l'objet de 2 rapports du CESER. Mais le rapport cite également la filière algale, les biotechnologies marines, le navire du futur ou le numérique. Le rapport ayant pour thématique « l'étude sur les formations liées aux métiers de la mer » actuellement réalisé par la commission formation du CESER sera également complémentaire à ce document.

Pour saisir ces opportunités et mettre en œuvre une stratégie maritime, il est indispensable de mesurer de façon fine au niveau régional le poids de cette économie maritime qui échappe aux nomenclatures statistiques habituelles. Il y a un vrai travail collectif à mener pour mieux appréhender les contours de cette économie et en mesurer les évolutions.

C'est pourquoi la CFDT approuve les préconisations du rapport et notamment la mise en place d'un réseau d'observation de l'économie maritime en Bretagne.

INTERVENTION de M. Vincent DENBY-WILKES (France énergies marines -FEM-)

Je voudrais saluer la qualité du rapport et en remercier les deux rapporteurs. J'en partage très largement l'analyse et les propositions.

Je souhaite toutefois faire quelques remarques et suggestions.

Il est fait une comparaison avec l'organisation du monde agricole, organisation absente à ce degré dans le monde maritime. Cette proposition me paraît essentielle et de nature à doper l'économie maritime : il faut doter ce secteur de dispositifs organisationnels qui, certes doivent lui être propres, mais qui semblent aujourd'hui indispensables pour lui donner sa véritable dimension.

Parallèlement, la connaissance et les données font encore défaut pour accompagner les choix d'orientation et le développement économique de ce secteur. Un observatoire constitue donc un outil indispensable, en dépit des difficultés que cela présente du fait du caractère très transverse du secteur.

Enfin, je voudrais dire un mot des investissements d'avenir en matière de recherche et d'infrastructures en mer. La concurrence interrégionale est très soutenue dans ces domaines et suppose une accentuation des efforts régionaux pour doter la Bretagne de ces outils. En outre, la configuration du littoral breton fait qu'en matière d'énergies marines, la Bretagne bénéficiera plutôt de la deuxième génération d'énergies marines, que la première, en égard à la profondeur de ses fonds marins proches des côtes. Il y a donc là, pour la Bretagne, une priorité à mettre sur la préparation de cette deuxième étape, qui n'en sera bénéficiaire que si elle investit maintenant comme le Conseil régional le fait déjà pour les investissements à terre au port de Brest.



INTERVENTION de M. Stéphane CREACH (Comité régional CGT de Bretagne)

Le rapport de la section Mer Littoral du CESER de Bretagne pour lequel l'instance est appelée à se prononcer s'inscrit certes dans une continuité de travaux de la même section, il propose néanmoins d'adopter un changement de regard pour mieux connaître l'ensemble du répertoire de l'économie maritime en Bretagne.

Le fait que ce rapport soit l'aboutissement d'une étude à cheval sur 2 mandatures n'est pas en soi source de difficultés majeures.

Il s'avère malgré tout que les changements d'acteurs, l'évolution du cahier des charges, l'approche collective des enjeux et des perspectives sont juste à souligner puisque c'est un fait.

La CGT a fait sienne depuis très longtemps l'évidence de la communauté de destins entre la Bretagne et le milieu naturel qui la contourne lui conférant une typographie péninsulaire, cette évidence est bien évidemment la mer.

De cette évidence, il convient d'en tirer l'ensemble des aspects qui singularisent notre Région, pour en tirer bien sûr les avantages et les atouts en n'éludant en rien les aspects d'un écosystème qui peut se révéler fragile, et, en tous les cas susceptibles d'être en proie aux forces de la nature elle-même.

Ce rapport n'est pas à appréhender sous l'angle d'une encyclopédie exhaustive du monde marin que d'autres travaux complètent comme ceux liés aux risques marins et à la vulnérabilité des côtes.

Ce rapport n'aborde pas non plus, dans sa construction, la pénétration dans le monde du travail lui-même par la dimension sociale et les besoins des acteurs qui vivent par leur travail dans ce monde maritime.

C'est certainement ce à quoi il faudrait que le CESER réponde plus pertinemment à l'avenir, pour la CGT, quand on aborde la définition de l'économie : les salariés sont trop souvent les « oubliés » dans ce type de travaux.

Nous retrouvons cette dimension aussi dans le fait médiatique actuel sur la notion de l'entreprise et de ce qu'elle est réellement à savoir : **comment et par qui elle composée.**

Ce n'est ni un reproche ni une condamnation, c'est juste le fait de souligner que l'angle qui a prévalu, dans ce rapport, de « **mieux connaître pour faire connaître** » trouve en écho celui de porter aussi son regard vers celles et ceux, sans qui rien ne serait possible : **les individus.**

Le parti pris de cette étude débouchant sur ce rapport avait pour objet principal une sensibilisation pour des préconisations permettant de prendre date sur le vide à combler en France, et du coup aussi en Bretagne, d'un outil permettant d'agréger des données pour s'entendre sur ce qu'est l'économie maritime.

Rien que pour cela, rien que pour ce travail inédit, le CESER confirme, dans son appropriation des enjeux du « vivre ensemble », son regard singulier qui se veut éclairant mais aussi doté de détermination.

Mettre en place un réseau d'observation de l'économie maritime en Bretagne, constitutif d'un observatoire, pour en faire un outil de pilotage de la stratégie maritime régionale va nécessairement interpeller les acteurs politiques, économiques et sociaux Bretons pour tenter de cimenter cette nécessaire appropriation commune de l'économie du monde marin.

Ce rapport répond donc à une mission qui, en elle-même, est un redoutable exercice que le photographe le plus expérimenté se risque à chaque prise de vue : faire que son cliché rende avec justesse ce que voient ses propres yeux.

Dans une époque particulièrement embrumée où la mauvaise foi se confond avec le populisme, mais aussi où des femmes et des hommes tentent d'élever le niveau de la réflexion collective pour permettre de répondre aux questions essentielles de l'humanité, cet ouvrage comble un vide alors que le sujet en question traite du fait que nous vivons là aussi face à une évidence : **nous « marchons » sur une planète bleue.**

Et oui, il est des évidences que la commune mesure à tendance à oublier.

La CGT rend un avis positif sur ce rapport tout en, vous l'aurez compris, voulant trouver des prolongements sur les questions liées au travail et à la place des salariés dans cette alchimie maritime.

Certainement que l'étude en cours de la commission formation sur les métiers et les formations liés à la mer apportera un éclairage en ce sens.

L'avenir nous dira si cette complémentarité suffira pour traiter cet éventail social du salariat maritime, mais il est évident que le propos des dits travaux se font sous l'angle particulier de la formation, ce qui ne pourra combler notre formidable appétit de réponse à la juste question du « plein emploi ».

DOSSIER DE L'EXECUTIF REGIONAL

DECISION MODIFICATIVE AU BUDGET N°2

**CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL
DE BRETAGNE**

SESSION DU 13 OCTOBRE 2014

DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE

Session d'octobre 2014

M. Martial WESLY,
rapporteur général du budget

DECISION MODIFICATIVE N°2 AU BUDGET 2014

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le projet de décision modificative n°2 au budget de l'exercice 2014 est avant tout un ajustement technique. Son impact est limité à 0,08 % des crédits de paiement de l'exercice.

Cette décision modificative permet principalement de prendre en compte, en autorisation de paiement, les avances remboursables supplémentaires consenties par la Région aux entreprises, et en crédits de paiement de fonctionnement, l'ajustement des dépenses liées au fonctionnement des lycées, ainsi que certaines écritures liées à des mouvements financiers. Cette décision modificative est aussi l'occasion d'ajuster les recettes à la hausse pour le Fonds de compensation de la TVA, et d'inscrire quelques participations extérieures en cofinancement de politiques régionales (stratégie de communication sur le tourisme).

Il est proposé, tenant compte des divers encaissements constatés à ce jour ou des engagements financiers pris à l'égard de la Région par ses débiteurs, d'abonder les recettes inscrites au budget d'un montant de 1 060 000 €, à savoir :

- 948 k€ de Fonds de compensation de la TVA au titre des dépenses réalisées par la Région en 2013 ;
- 72 k€ au titre des cofinancements de collectivités bretonnes à la stratégie marketing et communication touristique ;
- 40 k€ de remboursements d'assurances liés à des sinistres sur le patrimoine des lycées.

2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional

2.1. Observations générales sur les ressources disponibles

Le CESER souligne que les ajustements présentés dans la DM2 ont un impact très minime sur le budget 2014 (0,08 %). L'essentiel de l'abondement de ressources (1 060 k€) provient du Fonds de compensation de la TVA, pour 948 k€. Dans ces conditions, le CESER n'émet pas de remarques générales sur les ajustements proposés.

2.2. Observations complémentaires des commissions du CESER sur les dépenses

Sur proposition de M. Norbert HELLUY

Président de la commission « Formations, enseignement supérieur »

MISSION IV - POUR UNE EDUCATION DE QUALITE, OUVERTE SUR LA RECHERCHE ET SUR LE MONDE

413 - Développer les langues de Bretagne

Sur proposition de Mme Joëlle DEGUILLAUME et M. Jean-Luc LE GUELLEC,
au nom de la Commission « Formations, enseignement supérieur »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

En fonction des demandes d'aides Skoazell et Desk et de leurs plafonnements, les prévisions établies peuvent être affinées. Le montant affecté au chapitre 931 diminué est réaffecté au chapitre 933.

2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional

Le CESER n'a pas de remarque particulière à faire sur cet ajustement nécessaire.

441 - Assurer le fonctionnement des lycées publics

Sur proposition de Mme Nadia LAPORTE et M. Michel CLECH,
au nom de la Commission « Formations, enseignement supérieur »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Afin d'assurer le fonctionnement matériel des lycées jusqu'à la fin de l'année 2014, il est proposé d'augmenter de 150 000 € l'autorisation d'engagement et le crédit de paiement de fonctionnement.

2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional

Le CESER note et approuve la proposition d'augmentation de 150 000 € de l'autorisation d'engagement et du crédit de paiement de fonctionnement pour le programme 441, due à la consommation de la totalité de l'enveloppe financière destinée à la couverture des charges des établissements et à la nécessité de compensation de surcoûts de travaux programmés (transport ou hébergement d'élèves).

442 - Participer au fonctionnement des établissements privés

Sur proposition de M. Michel CLECH et Mme Joëlle DEGUILLAUME,
au nom de la Commission « Formations, enseignement supérieur »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

La Région participe au fonctionnement des lycées privés afin de leurs permettre de faire face à leurs charges de fonctionnement autour de deux axes :

- apporter les ressources financières nécessaires aux établissements pour optimiser leur fonctionnement ;
- favoriser la pratique du sport scolaire pour les lycéens.

Il est demandé pour le programme 442 un abondement de 100 k€ du montant initial de 30,35 M€.

2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional

Cet abondement de 100 k€ en autorisation d'engagement et en crédit de paiement semble nécessaire au vu de l'augmentation des effectifs à la rentrée 2014. Cette proposition n'appelle aucune observation particulière.

461 - Renforcer la recherche et l'enseignement supérieur

Sur proposition de MM. Pascal OLIVARD et Alain CHARRAUD,
au nom de la Commission « Formations, enseignement supérieur »
et de M. Antoine DOSDAT,
au nom de la Commission « Développement économique et recherche »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le Conseil régional propose d'abonder de 200 k€ une autorisation d'engagement consacrée à la culture scientifique, et de transférer 310 k€ affectés à l'Université européenne de Bretagne de la ligne « recherche » à la ligne « enseignement supérieur » du Contrat d'objectifs et de moyens.

2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional

Devant l'absence d'information sur l'utilisation pratique (ou non utilisation) de ces fonds, le CESER ne peut que donner acte.

Sur proposition de Mme Evelyne LUCAS

Présidente de la commission « Aménagement et développement des territoires, environnement »

MISSION VI - POUR UNE EXEMPLARITE ENVIRONNEMENTALE

612 - Développer une politique durable de l'énergie et intégrer les enjeux climatiques

Sur proposition de MM. David RIOU et Nicolas JAFFRAY,
au nom de la Commission « Aménagement et développement des territoires, environnement »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le programme 612 regroupe l'ensemble des actions régionales qui répondent aux enjeux prioritaires du SRCAE, adopté en assemblée plénière d'octobre 2013 et adopté par arrêté préfectoral du 4 novembre. La Bretagne a engagé sa transition énergétique, et intègre déjà les orientations du débat national tenu en 2013. Le défi de 2014 est maintenant d'engager la Bretagne dans une construction partagée et progressive d'un « Pacte énergétique et climatique breton ».

Dans le cadre de la mise en œuvre du pacte énergétique breton, l'information et la sensibilisation sont au cœur de l'efficacité des actions de maîtrise de la demande en énergie : c'est la raison pour laquelle la Région continue d'être partenaire de toutes les actions et outils qui y contribuent (EcoWatt, Trak O'Watts, réseau des conseillers en énergie).

Des études prévues au budget primitif 2014 sur ces thématiques ne se réaliseront finalement qu'au 1^{er} trimestre 2015. De même la réalisation d'une partie du programme Trak O'Watts, qui contribue à la sensibilisation en matière de maîtrise de la demande en énergie, sera décalée en 2015 en raison de l'exécution plus tardive que prévue de la prestation informatique nécessaire à la mise en œuvre de cette opération.

2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional

Le CESER approuve les actions par objectif mis en place par le Conseil régional pour une vision intégrée et transversale des enjeux sur le climat, l'énergie et la qualité de l'air et sur la mise en œuvre du Pacte énergétique breton, en faveur d'une meilleure efficacité énergétique. Le CESER approuve également la poursuite des travaux engagés dans le cadre des différents ateliers du Pacte électrique breton.

Concernant la proposition d'ajustement des crédits du programme 612 en diminuant les autorisations d'engagement et les crédits de paiement de fonctionnement de 100 000 €, le CESER prend acte que la proposition d'ajustement est justifiée par un retard dans la mise en œuvre des projets et restera vigilant sur la mise en œuvre de l'opération « Trak O'Watts » au cours des prochains mois.

621 - Préserver et valoriser la biodiversité et les paysages

Sur proposition de M. Alain THOMAS,
au nom de la Commission « Aménagement et développement des territoires, environnement »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le Conseil régional propose d'une part d'ouvrir une autorisation d'engagement de 15 000 € afin d'assurer la valorisation et la promotion auprès du public du nouveau parc naturel régional du golfe du Morbihan, et d'autre part d'ouvrir une autorisation d'engagement de 85 000 € pour honorer la convention pluri-annuelle d'objectif (CPO) 2014-2016 signée avec les associations de sensibilisation et d'éducation à l'environnement.

2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional

Le CESER prend note des deux abondements budgétaires, le premier en faveur du parc naturel régional du golfe du Morbihan afin d'amplifier les actions de promotion autour de la naissance du deuxième PNR breton (et 50^{ème} français), le second pour soutenir plusieurs associations régionales agissant dans le domaine de l'éducation à l'environnement. L'objet de ce second abondement aurait pu être explicité.

Sur proposition de M. Dominique LECOMTE

Président de la commission « Développement économique et recherche »

MISSION II - POUR UNE ECONOMIE DYNAMIQUE AU SERVICE DE FILIERES FORTES ET CREATRICE D'UN EMPLOI DE QUALITE

224 - Accompagner le développement des emplois durables et de qualité par la compétitivité des entreprises

Sur proposition de MM. Thierry LEMETAYER et Yvon LE NORMAND,
au nom de la Commission « Développement économique et recherche »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

L'autorisation de programme était de 12 M€. Cette enveloppe apparaît insuffisante, compte tenu des gros dossiers financés au premier trimestre, pour accompagner à la fois les projets d'investissement des petites entreprises de moins de 20 salariés et les projets de PME en cours de finalisation d'instruction.

Par ailleurs, le Président du Conseil régional propose d'apporter des garanties au plan de financement de la SOMABRET, qui vise à transformer le mode de propulsion de deux navires effectuant la liaison transmanche via Brittany Ferries en gaz naturel liquéfié. Pour cet investissement de 60 M€, la Région apporterait une avance remboursable de 4 M€ au taux d'intérêt de 2,5 % pour une durée de 7 ans, dont deux ans de différé de remboursement.

2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional

L'abondement de 6,5 M€ pour une autorisation de programme initiale de 12 M€ est très important et montre une sous-estimation initiale des besoins de financement des entreprises, même si la réglementation des aides aux entreprises appartenant à des groupes a évolué au 1^{er} juillet 2014.

Le CESER ne peut que se réjouir de cette proposition d'abondement très significatif, ainsi que de la proposition de conforter le plan de financement de la SOMABRET, pour peu bien évidemment que ces financements contribuent à conforter et créer des emplois de qualité.

Il constate toutefois la difficulté de financer les investissements d'entreprises.

**Sur proposition de M. Martial WESLY,
rapporteur général du budget**

9011 - Développement des conditions de travail et des compétences

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Dans le but d'ajuster les prévisions budgétaires établies par les groupes, en 2013, pour le budget 2014, il est demandé le transfert de crédits entre la nature comptable relative aux salaires des collaborateurs de groupes, inscrite sur le programme 9012, et le programme 9011, où sont inscrits les crédits de fonctionnement général des groupes.

Le Président du Conseil régional propose :

- d'abonder de 15 885 € l'autorisation d'engagement de 6 589 000 € ouverte au budget sur le chapitre 944, au titre de la contribution à l'activité des groupes politiques ;
- d'inscrire sur le même chapitre un crédit de paiement de fonctionnement complémentaire de 15 885 €.

2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional

Le CESER n'émet pas de remarque particulière sur cet ajustement de portée très limitée, réalisé au sein d'un même chapitre.

9012 - Rémunération des personnels et indemnités des membres des assemblées

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Ce programme regroupe les dépenses salariales des 4000 agents régionaux, les indemnités des 83 élus du Conseil régional et des 119 conseillers du CESER. Il se fixe deux objectifs :

- offrir une rémunération juste et attractive aux agents tout en maîtrisant les évolutions de la masse salariale ;
- assurer la rémunération des collaborateurs de groupe et l'indemnisation des membres des assemblées.

En fin d'année, le Président du Conseil régional propose de procéder à des ajustements des prévisions initiales entre les différents chapitres du programme, et de transférer 15 885 € au programme 9011, où sont inscrits les crédits de fonctionnement général des groupes.

2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional

Au terme de l'exercice, quelques ajustements interviennent entre les chapitres du programme. Au final, le budget initial de l'ordre de 149 M€ sera respecté, seulement diminué de 15 885 €. Le CESER n'émet pas de remarque particulière sur cet ajustement.

Cet avis du CESER a été adopté en session plénière à l'unanimité des votants Abstentions : 4 - FO

EXPRESSION DES MEMBRES EN SEANCE : COMMUNICATIONS ECRITES

INTERVENTION de Mme Elisabeth HERVE
(Fédération régionale des Centres d'initiatives pour valoriser l'agriculture
et le milieu rural (FRCIVAM) et Interbio Bretagne (IBB))

621 – Préserver et valoriser la biodiversité et les paysages

La FRCIVAM et IBB appuient l'observation du CESER concernant l'abondement de l'enveloppe à la fois pour le parc naturel régional du Morbihan et particulièrement en ce qui concerne les associations d'éducation à l'environnement : celles-ci mobilisent les publics par de multiples actions, mettant en pratique au quotidien la préservation et la valorisation de la biodiversité et des paysages, pour une répercussion sur le long terme.

DOSSIER DE L'EXECUTIF REGIONAL
«ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2015»

**CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL EN ENVIRONNEMENTAL DE
BRETAGNE**

SESSION DU 13 OCTOBRE 2014

DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE

Session d'octobre 2014

M. Martial WESLY,
rapporteur général du budget

ORIENTATIONS POUR LE BUDGET 2015

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Comme précédemment, les orientations budgétaires pour 2015 sont présentées en trois parties :

- les perspectives pluriannuelles des finances régionales ;
- les grandes orientations par mission d'intervention du budget régional ;
- une étude comparative des budgets primitifs de l'exercice 2014 des Régions.

En introduction, il est souligné que, comme chaque année, le Conseil régional organise le débat d'orientations budgétaires en veillant à faire partager le plus clairement possible le cadre financier de ses interventions, l'ampleur des engagements de la collectivité, et les conditions de leur soutenabilité.

Si, depuis plusieurs années, le contexte est marqué par un renforcement continu de la contrainte dans laquelle se réalisent les budgets, il a pris, depuis 2014 et l'accélération de la stratégie nationale de réduction des déficits publics, une dimension inédite.

Ainsi, l'application du Pacte de responsabilité et de solidarité visant une réduction globale de 11 Md€ des dotations de l'État pourrait se traduire à l'horizon 2017 pour les collectivités bretonnes par une réduction à hauteur de 500 M€, dont 60 M€ pour la Région.

Les orientations budgétaires restent inscrites dans une triple exigence : respecter un cadre budgétaire soutenable à court, moyen et long termes ; répondre à l'urgence ; préparer l'avenir par la mobilisation de moyens importants au profit du développement du territoire.

La prise en compte de la forte évolution du contexte national rend l'équation de cette triple exigence plus difficile encore à résoudre, et confirme la pertinence de la stratégie budgétaire conduite par la Région. C'est ce que précise ce rapport d'orientations budgétaires, avec une révision à la baisse de l'objectif d'évolution des dépenses de fonctionnement, la nécessité de mettre en œuvre des évolutions plus structurelles des politiques publiques, la volonté d'éviter les effets récessifs et une régionalisation renforcée de l'action publique.

1.1. Les perspectives pluriannuelles des finances régionales

1.1.1. Une recomposition progressive des ressources régionales

Comme l'ensemble des collectivités locales, la Région est appelée à contribuer à l'effort de redressement des comptes publics, la diminution des dotations affectant fortement les ressources régionales. En contrepartie de cet effort, le Pacte de confiance et de responsabilité prévoit de renforcer le dynamisme des ressources fiscales des Régions, en leur attribuant une fraction significative de la taxe d'apprentissage.

Au total, les hypothèses d'évolution des diverses ressources conduiraient à un rythme d'évolution des ressources de fonctionnement de l'ordre de -0,2 % par an sur la période 2015-2020, après une baisse de -2,4 % entre 2014 et 2015 .

Par ailleurs, la Région suivra attentivement la possibilité de mobiliser une nouvelle ressource fiscale : le versement transport interstitiel - VTI – destiné à poursuivre le développement des TER. Cette toute nouvelle recette potentielle n'est pas intégrée à la prospective régionale.

1.1.2. Une trajectoire budgétaire exigeante mais ambitieuse

L'ampleur de la participation attendue des collectivités à la réduction du déficit public, conjuguée à la perspective de profondes modifications de l'organisation territoriale à l'horizon 2017, modifient substantiellement le cadre de la réflexion prospective, et imposent d'accentuer l'effort porté sur la maîtrise des dépenses.

La Région entend maintenir un haut niveau d'investissement et d'intervention au travers d'une programmation ambitieuse pour la période 2015-2020, tout en confirmant ses priorités : l'accessibilité et l'aménagement du territoire, la conduite d'une politique économique résolue en faveur d'un emploi pérenne et de qualité, ainsi que l'accompagnement de la nécessaire transition énergétique et écologique.

Pour mener à bien ces projets, les fonds européens que la Bretagne déploiera suite à leur régionalisation, viendront compléter le budget régional, avec un effet de levier renforcé.

Il importe de garantir la soutenabilité du cadre financier, en adaptant la norme d'évolution des dépenses de fonctionnement aux ressources disponibles, ce qui impose la réduction de nombreux programmes d'intervention en fonctionnement, l'épargne nette devant néanmoins connaître une dégradation rapide jusqu'en 2017.

Pour financer ces investissements, la Région aura à recourir à l'emprunt dans des proportions nettement augmentées. En complément des enveloppes déjà largement mobilisées auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) et de la Banque européenne d'investissement (BEI), la Région aura recours à des financements de type obligataire dès l'automne 2014.

1.2. Les grandes orientations par mission d'intervention du budget régional

Le Président du Conseil régional rappelle dans cette deuxième partie les enjeux, les éléments de bilan et les perspectives pour 2015, au travers des douze missions d'intervention.

1.3. Étude comparative des budgets des Régions 2014

Le document contient enfin une analyse comparative des budgets primitifs, permettant de comparer la situation et l'évolution de la Bretagne parmi vingt Régions (hors Corse et Île-de-France).

Le budget régional moyen s'établit à 1 137 M€ (+ 2,6 % par rapport à 2013), quand le budget de la Bretagne, porté par ses dépenses d'investissement, atteint 1 391 M€ (+ 4,2 %), ce qui le situe au 6^{ème} rang en valeur absolue (*idem* 2013). Rapporté à la population, le budget breton se place au 14^{ème} rang, avec 432 €/hab., pour une moyenne de 461 €/hab. (vs 13^{ème} rang en 2013).

Parmi les nombreux éléments fournis par l'étude :

- la Région affiche une évolution maîtrisée de la section de fonctionnement malgré de fortes contraintes, avec un niveau de dépenses par habitant très satisfaisant, face à des recettes qui restent parmi les plus faibles ;
- le budget primitif de la Région Bretagne prévoit 320 M€ au titre des dotations de l'État (en forte diminution, et hors compensations de fiscalité directe), dont le poids dans l'ensemble des recettes de fonctionnement reste plus faible que la moyenne des Régions ;
- atteignant presque 200 M€, l'épargne brute prévisionnelle couvre 20,7 % des recettes de fonctionnement, ce qui reste nettement supérieur à la moyenne des Régions (15,8 %). Conjuguée à un endettement maîtrisé, elle permet de dégager une épargne nette importante (3^{ème} rang) ;
- fidèle à la poursuite de son programme ambitieux, la Région Bretagne affiche une hausse significative des dépenses d'investissement et, avec 194 €/hab., passe du 17^{ème} rang en 2008 au 8^{ème} rang en 2014. Le besoin de financement étant important, la Bretagne s'est orientée vers le recours à l'emprunt dont le niveau par habitant la situe en 4^{ème} position des Régions ;
- des ressources plus « rigides » réduisent les marges de manœuvre régionales.

Depuis 2011, les Régions ne disposent plus d'un pouvoir de taux que sur une part minoritaire de leurs ressources (Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE), cartes grises, permis de conduire). Le recours à l'emprunt est désormais un levier de recette incontournable pour assurer l'équilibre. Face à cette nécessité :

- l'encours de dette reste faible, tout en poursuivant sa progression comme anticipé. La Bretagne se place ainsi en 2013 au 2^{ème} rang des Régions les moins endettées par habitant ;
- la capacité de désendettement est maintenue à de bons niveaux, grâce à un autofinancement important, illustrée par une durée résiduelle apparente de l'encours qui, avec 10 ans et 5 mois, situe la Bretagne au 3^{ème} rang des Régions.

Enfin, au premier semestre 2014, l'agence Fitch Ratings a confirmé les notes à long terme en devises et en monnaie locale « AA » et la note à court terme « F1+ » de la Région Bretagne, avec une perspective « stable ».

En conclusion, le Président du Conseil régional nous demande de bien vouloir lui donner acte de ces orientations budgétaires pour l'année 2015.

2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional

2.1. Observations générales

La Région continue d'avancer avec ambition dans la réalisation de ses grands projets, dans un environnement devenu moins sécurisant, qu'il s'agisse de la conjoncture économique, ou de la contribution demandée au redressement des comptes publics.

Au niveau national, les perspectives de croissance prévues par le gouvernement ont été ramenées à 0,4 % en 2014, puis à 1 % en 2015. Le programme de stabilité s'impose pour leur part aux collectivités territoriales, ce qui, pour les Régions, entraînera une diminution accrue de la Dotation globale de fonctionnement (DGF) forfaitaire. Ainsi, après avoir supporté une

diminution de 8 M€ en 2014, la Région serait affectée à hauteur de 20 M€ pour chacune des années 2015, 2016 et 2017, ceci portant à 152 M€ la perte de ressources cumulées sur 4 ans.

A l'inverse, la réforme du financement de la formation professionnelle et de l'apprentissage prévoit le renforcement des ressources fiscales des Régions. Si la Région Bretagne doit percevoir au minimum 68,5 M€ au titre de la nouvelle taxe d'apprentissage, elle a décidé de maintenir le bénéfice des primes d'apprentissage en faveur des entreprises de 11 à 20 salariés, et d'accorder des aides favorisant la mixité et l'insertion des apprentis dans l'entreprise d'accueil. Le CESER souscrit à ces mesures, sans préjuger d'autres dispositions législatives susceptibles d'être encore mises en œuvre.

Le CESER constate que les autres ressources sont logiquement touchées par la conjoncture :

- la Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) n'a progressé que de 0,8 % en 2014 (après 7,5 % en 2013), les prévisions tablant sur une baisse de 1,8 % en 2015, puis sur une croissance annuelle de 2,5 % au-delà ;
- les Impositions forfaitaires sur les entreprises de réseau (IFER) ne progresseraient qu'au niveau de l'inflation ;
- le produit de la Taxe intérieure sur la consommation des produits énergétiques (TICPE) devrait stagner ;
- la taxe sur les cartes grises, maintenue à 46 €/CV depuis le 1er janvier 2012, ne progresserait que de 0,7 %.

Et, si la loi sur la réforme ferroviaire du 23 juillet 2014 prévoit la possibilité de mobiliser une nouvelle ressource fiscale, le Versement transport interstitiel (VTI), dans l'immédiat, la Région n'a pas intégré cette nouvelle recette potentielle, dont elle considère qu'elle pénaliserait les zones rurales. Son montant était initialement estimé à 450 M€ pour l'ensemble des Régions, mais des restrictions dans l'application du dispositif en limitent la portée. C'est un point important, qui reste à lever.

De plus, le CESER relève la possibilité d'instituer une contribution locale temporaire afin de financer les aménagements extérieurs des gares ferroviaires. Il attire l'attention sur l'augmentation du coût du transport que cette contribution engendrerait pour les voyageurs.

Pour autant, fortement engagée dans un programme d'investissements ambitieux (BGV, Bretagne très haut débit, Liaisons nouvelles Ouest-Bretagne - Pays de la Loire, aménagements portuaires, lycées...), la Région va porter très haut ses interventions : 2,7 Md€ sont ainsi programmés pour la période 2015-2020, contre 2,4 Md€ sur la période 2009-2014. Ce montant sera complété par les fonds européens, dont elle est devenue, pour l'intégralité ou partiellement, autorité de gestion.

Dans ce contexte, le CESER entend la volonté affirmée par la Région de réduire ses dépenses de fonctionnement de 0,75 % par an dès 2015 (inflation comprise). Ceci suppose de cibler les interventions au plus près des priorités, et ainsi qu'il est souligné, de privilégier les mesures susceptibles d'optimiser l'effet de levier.

Malgré tout, mais sans surprise face aux investissements, l'épargne nette va connaître une importante dégradation. Le CESER insiste alors sur la vigilance accrue s'imposant quant aux dépenses de fonctionnement, pour ne pas se mettre en position de risque.

Comme elle s'y est préparée pour financer ses investissements, la Région va recourir à l'emprunt à des niveaux très importants, le besoin de financement étant évalué à plus d'1,2 Md€ sur la période 2015-2020, soit trois fois plus qu'au cours des dix dernières années.

Les enveloppes souscrites auprès de la Caisse des dépôts et consignations (415 M€) et de la Banque européenne d'investissement (300 M€) sont déjà largement mobilisées. Rappelons que la Région s'est engagée auprès de la BEI à ce que sa capacité de désendettement n'excède pas 8 ans, et à préserver le ratio annuité / épargne brute à un niveau inférieur à 62,5 % pendant plus de deux exercices consécutifs.

En complément, conformément à son projet, la Région s'apprête à lancer un premier emprunt obligataire auprès des institutionnels avant la fin de l'année 2014, en fonction des conditions de marché. Le CESER enregistre avec satisfaction que l'agence Fitch Ratings a confirmé en juin dernier la note AA attribuée en février 2013, confirmant la solidité des finances, le faible endettement de la Région, et sa capacité à investir.

L'analyse comparative des budgets régionaux confirme le bon positionnement de la Bretagne parmi les 20 Régions retenues sur la plupart des rubriques, qu'il s'agisse des dépenses de fonctionnement, de l'épargne, de son faible endettement (avec 135 €/habitant, quand la moyenne est de 293 €/habitant), et de la capacité de désendettement, qui la place au 3^{ème} rang, si l'on considère la durée résiduelle apparente de l'encours : soit 10 ans et 5 mois, pour une moyenne de 14 ans et 8 mois.

En synthèse, le CESER approuve la poursuite des investissements décidés de longue date par la Région, ceux-ci conditionnant son avenir et celui de ses habitants. Il constate l'esprit réaliste qui accompagne la construction du budget 2015, et comprend la nécessité d'adaptation face à la diminution des recettes, qu'il faut durablement intégrer sans toutefois remettre en cause les actions dont l'utilité et l'efficacité sont reconnues.

Au travers des indicateurs comparatifs présentés, le socle apparaît solide. Pour autant, les prochaines années seront ponctuées de points de passage importants pour le respect des engagements de la Région, auxquels le CESER sera attentif.

2.2. Observations complémentaires des commissions du CESER

**Sur proposition de M. Bernard GAILLARD,
Président de la commission « Qualité de vie, culture et solidarités »**

MISSION I - POUR UN AMENAGEMENT EQUILIBRE, GARANT DE LA SOLIDARITE TERRITORIALE
--

Les travaux du CESER sur les jeunes en Bretagne ont fortement contribué à l'élaboration, par le Conseil régional, de sa **Charte d'engagement pour les jeunes en Bretagne**. Depuis son autosaisine de 2003 « *Les jeunes : une chance pour la Bretagne* », prolongée par la saisine de 2011 sur « *Les univers sociaux et culturels des jeunes en Bretagne* », le CESER préconise une approche régionale transversale des conditions de vie des jeunes, appelant le Conseil régional à jouer un rôle « d'ensembliser » régional de l'action publique en leur direction : formation et insertion professionnelle, santé, logement, mobilité, transports, culture, sport, inclusion et citoyenneté...

Dans la continuité de ses avis, le CESER approuve l'orientation budgétaire de poursuivre en 2015 la mise en œuvre transversale et volontariste, dans toutes les politiques régionales, de la Charte d'engagement pour les jeunes en Bretagne. Il souhaite que la Région Bretagne, dans le prolongement de ses initiatives au sein du « B16 jeunesse » et en tant que présidente de la future Conférence territoriale de l'action publique (CTAP), renforce son rôle d'ensemblier, de coordination et de mise en cohérence de l'action publique en faveur des jeunes en Bretagne.

La constitution d'un « index jeunesse » permettant à chacun des 21 Pays de Bretagne de disposer de données sur les jeunes dans leurs territoires est à souligner très positivement. Elle va dans le sens des préconisations du CESER visant à développer, territorialiser et actualiser régulièrement l'observation sexuée des conditions et modes de vie des jeunes, en constante mutation, afin d'améliorer la pertinence de l'action publique.

Dans un contexte d'aggravation de la situation économique et sociale, l'amélioration des conditions de vie, de l'emploi et du bien-être des jeunes doit demeurer une priorité de l'action publique en Bretagne.

Dès lors, malgré les tensions existantes sur les finances publiques régionales, le CESER souhaite vivement que l'enveloppe budgétaire dédiée à la mise en œuvre de l'ensemble des engagements figurant dans la Charte d'engagement pour les jeunes en Bretagne soit maintenue en 2015, toutes missions budgétaires confondues.

Compte tenu de ces observations, le CESER suivra particulièrement au cours des prochains mois, en lien avec le Conseil régional, l'inscription à l'ordre du jour de la future CTAP, dès 2015, de la coordination de l'action publique en faveur des jeunes en Bretagne.

Les priorités du Conseil régional **en matière de politique de l'habitat** sont les suivantes : réhabilitation énergétique des bâtiments, acquisition-amélioration dans les centres urbains, logement des jeunes, création d'une offre nouvelle dans les territoires en tension, accompagnement d'initiatives en matière de réhabilitation du parc privé, Plan bâtiment durable breton. Elles ne suscitent pas de remarque particulière. Cependant la manière d'intervenir reste très floue, notamment sur l'accompagnement des initiatives locales ayant trait à l'habitat privé : s'agira-t-il d'aides aux collectivités, aux particuliers ou aux deux ? Ces précisions devraient figurer dans les futurs contrats de partenariat Région/Pays, dans lesquels s'inscrit désormais la politique de l'habitat du Conseil régional. A ce stade, il est difficile de porter un jugement car les propositions des territoires sont en cours d'examen. S'agissant des « maisons de l'habitat » labellisées, il serait intéressant d'avoir connaissance de leurs premiers résultats. Au regard de ces propositions, le CESER regrette le manque de précision du rapport et sera vigilant, lors de son examen du BP 2015, sur les résultats concrets des orientations proposées.

Le CESER note que les actions développées en 2014 **en matière de santé** devraient être poursuivies en 2015. Il s'inquiète cependant du manque d'ambition et de réalisme des orientations du programme 105. Il s'interroge en particulier sur l'avenir des financements dédiés au programme de promotion de la santé des jeunes, celui-ci ayant permis la réalisation d'actions importantes dans les territoires.

Le premier enjeu de tout système de santé, ce sont les femmes et les hommes : pour soigner, il faut des professionnels avant d'avoir recours à des équipements. En complément aux actions visant à attirer les professionnels de santé dans les territoires, n'est-il pas impératif et

prioritaire de sauvegarder le réseau de soins de proximité existant, notamment le maillage territorial des professionnels de santé dont l'implantation géographique est réglementée ?

À ce jour, plusieurs dispositifs d'incitation à l'installation de médecins ont fait la preuve de leur inefficacité. Dans certains territoires de notre région, nous assistons à l'aggravation d'une pénurie en offre de soins, voire à l'apparition progressive d'une sous-médicalisation. Le CESER souhaite donc que la Conférence territoriale de l'action publique (CTAP), créée par la loi du 27 janvier 2014, se saisisse rapidement de l'enjeu de l'égalité territoriale en santé.

Compte tenu de ces observations, le CESER suivra particulièrement au cours des prochains mois, en lien avec le Conseil régional, le maintien en 2015 du programme de promotion de la santé des jeunes.

MISSION VII - POUR UNE POLITIQUE CULTURELLE ET SPORTIVE AU SERVICE DE TOUS

Le CESER approuve les enjeux de **la politique culturelle** présentée par le Président du Conseil régional. Il soutient l'action volontariste de la Région Bretagne en faveur de la culture, celle-ci se situant au dixième rang des Régions pour l'effort consacré à la culture, au sport et aux loisirs. Avec 3,5 % de son budget dédié à ce secteur, elle est un peu en-dessous de la moyenne de l'ensemble des Régions françaises (3,7 %).

Le CESER observe que de nouvelles expertises menées en 2013 et 2014, successivement par le CNRS et le Syndéac, le Sénat, l'Assemblée nationale, le cabinet Ernst&Young (« *Premier panorama des industries culturelles et créatives* », SACEM-Ernst&Young, novembre 2013), les ministères de la culture et des finances (« *L'apport de la culture à l'économie en France* », Ministère de l'Économie et des Finances, Ministère de la Culture, décembre 2013), changent radicalement le regard porté sur les enjeux économique, sociaux et financiers du secteur artistique et culturel. Ces travaux démontrent que la culture est un secteur d'activités à part entière et qu'elle tient, en matière d'économie, d'excellence internationale, d'emploi, d'effets induits sur les autres secteurs économiques, notamment le tourisme et le numérique, une place qu'on ne lui reconnaissait pas auparavant.

Ces nouvelles données sont venues nourrir le consensus sur l'existence, la nécessité, la légitimité économique et sociale de la dépense publique en faveur des arts et de la culture. Elles permettent de dépasser le simple cadre des « motivations de principe » évoquées par le Conseil régional. Comme il l'a déjà exprimé dans son avis 2014, le CESER estime que ces expertises devraient être prises en compte dans les enjeux et les orientations pour le budget 2015.

Les orientations budgétaires pour 2015 marquent la volonté affirmée par la Région et ses partenaires, depuis plusieurs années, de poursuivre leurs politiques de **soutien au livre et à la production cinématographique et audiovisuelle**. Cette démarche est à souligner compte tenu des contraintes budgétaires actuelles. Dans le prolongement des actions menées avec les professionnels de la filière du livre, le CESER approuve l'engagement de finaliser une convention territoriale autour du livre et de la lecture. Pour ce qui concerne la production audiovisuelle et cinématographique, le CESER espère que la mise en conformité avec les directives européennes ne se fera pas au détriment de la qualité et de la diversité des œuvres.

Enfin, le CESER ne peut que saluer l'aide attribuée aux cinémas indépendants notamment pour les travaux facilitant l'accès aux personnes en situation de handicap.

La politique sportive régionale est fondée sur le rapport adopté par le Conseil régional en 2011. Dans la lignée de ses avis émis en décembre 2013 et janvier 2014, le CESER approuve la poursuite et la finalisation, par la Région, des rénovations et réalisations d'équipements sportifs, le maintien de son soutien aux compétitions sportives dites « remarquables » et la création d'un Centre de formation d'apprentis (CFA) des métiers du sport. Le CESER prend d'autre part bonne note de l'intérêt porté aux travaux du Conseil du sport.

Cependant, il s'interroge sur les manques récurrents de précisions concernant :

- le suivi médical des sportifs ;
- une éventuelle étude sexuée évaluant l'impact du dispositif « Chèques sport » sur la pratique du sport pour tous, en particulier chez les jeunes filles ;
- la politique régionale en faveur du sport pour tous ;
- les critères retenus pour qualifier une manifestation sportive de « remarquable » qui ne sauraient, selon le CESER, se limiter au caractère financier et médiatique.

MISSION VIII - POUR UNE NOUVELLE AMBITION POUR LE TOURISME ET LA VALORISATION DES PATRIMOINES
--

Le CESER se félicite de la poursuite **des politiques d'inventaire et de valorisation des patrimoines** en 2015. Il remarque avec satisfaction le maintien et l'enrichissement du dispositif « *Skoaz ouzh skoaz* » qui favorise et valorise l'implication des habitants dans les projets.

MISSION IX - POUR LE DEVELOPPEMENT DES ACTIONS EUROPEENNES ET INTERNATIONALES
--

Le CESER soutient pleinement les objectifs fixés en faveur de **la solidarité internationale**. Il s'interroge toutefois sur les moyens qui seront mis en œuvre pour répondre à ces enjeux. Le budget 2015 permettra-t-il réellement de « *faire de la Bretagne une région toujours plus solidaire* » et de soutenir et renforcer la concertation entre les acteurs de la solidarité internationale ?

Sur proposition de Mme Evelyne LUCAS

Présidente de la commission « Aménagement et développement des territoires, environnement »

MISSION I - POUR UN AMENAGEMENT EQUILIBRE, GARANT DE LA SOLIDARITE TERRITORIALE
--

Le développement des outils **d’observation, de connaissance et d’expertise des territoires** doit apporter une aide à la décision. Ces actions s’inscrivent dans la démarche régionale de soutien aux projets de planification des territoires en leur apportant la ressource, l’ingénierie et les connaissances nécessaires pour élaborer leurs projets.

Ces actions, qui sont par nature transversales, doivent répondre dans cette logique aux besoins d’études, de cartographie et de démarches stratégiques du Conseil régional. Dans le respect de ses prérogatives et pour éviter les éventuels doublons, le CESER souhaite être informé des études en cours.

La création d’un **observatoire des territoires** correspond aux préconisations que le CESER a pu formuler dans différentes autosaisines et avis ces dernières années. Il espère que cet observatoire pourra être constitué rapidement, en associant l’ensemble des acteurs de l’observation dans les territoires dans une logique de réseau. Il considère enfin que ses propres travaux pourront être utiles au futur observatoire, il les tient à sa disposition.

S’agissant des outils développés dans le cadre du développement durable, le CESER suivra le déploiement des actions dans le cadre des dossiers qui s’y rattachent.

Il suivra particulièrement dans les mois à venir, en lien avec les services du Conseil régional :

- la mise en place de l’observatoire des territoires ;
- les travaux de la 27^{ème} région.

Le CESER, lors de ses précédents avis, a approuvé **la politique territoriale** du Conseil régional et le renforcement de l’implication de la société civile dans l’élaboration des nouveaux contrats de partenariat. Le CESER rappelle sa demande d’être consulté sur ces contrats avant leur signature.

Le CESER est favorable aux politiques territoriales et aux synergies à développer entre les acteurs œuvrant en faveur du développement local et régional. Il approuve la structuration d’un réseau d’acteurs des territoires bretons qui rassemblerait les acteurs de territoires à dominante rurale et urbaine, participant à un certain décloisonnement des visions et des approches de développement et d’aménagement, décloisonnement que le CESER avait préconisé dans son étude sur les dynamiques territoriales. Il souhaite également être informé des travaux menés au sein du « réseau interSCoT ».

Le CESER souhaite être associé à l’élaboration du futur Schéma régional d’aménagement et de développement durable des territoires (SRADDT) qui pourrait être adopté dans le cadre de la loi sur la nouvelle organisation territoriale de la République.

Compte-tenu des observations formulées dans ses différents avis sur la politique territoriale, le CESER suivra particulièrement, en lien avec le Conseil régional et le réseau des conseils de développement :

- le résultat des négociations dans chaque pays sur les contrats de partenariat ;

- la structuration du réseau d'acteurs des territoires bretons.

En matière d'accessibilité numérique, le CESER rappelle que le financement de la 1^{ère} tranche du projet Bretagne Très Haut Débit (BTHD) figure dans le Pacte d'avenir pour le Bretagne via un soutien du Fonds national du Numérique (FSN) : cette mention n'apparaît pas dans le document.

La Région poursuivra son engagement dans le projet BTHD, tant sur le volet infrastructures que sur ses usages (notamment par le travail d'observation du groupement d'intérêt scientifique M@rsouin) : l'un et l'autre sont en effet indissociables pour que ce programme soit un succès.

Le Conseil régional ne précise pas quels sont « *les premiers travaux qui ont été lancés* » et de quelle façon il a « *honoré la première partie de son engagement financier* » (si ce n'est l'augmentation de 6,2 % des subventions versées incluant les versements à Mégalis Bretagne, le syndicat mixte retenu pour assurer le déploiement du réseau et en organiser l'exploitation et la commercialisation).

Le CESER attire l'attention sur l'articulation des différents crédits (FEDER, État, Région) et la nécessaire vigilance sur la territorialisation de ces fonds. En effet, chaque pays, dans le cadre de son contrat de partenariat (via les instruments que sont les ITI (Investissement territorial intégré) doit obligatoirement cibler une partie de ses projets sur les usages numériques.

Le CESER rappelle qu'il avait préconisé, en 2013, « *une forte accélération du programme BTHD [...], en tenant compte des nouvelles technologies disponibles et en révisant potentiellement le programme technique* ». Cette orientation semble ne pas avoir été retenue, alors que :

- le Pacte d'avenir comme le plan France Très Haut Débit parlent tous deux d'une échéance à 2022 (et non 2025-2030 comme prévu dans le programme BTHD) ;
- la Région dispose maintenant de nouvelles compétences introduites par la loi Peillon (équipements numériques et développement des usages des ressources numériques à l'école) ;
- le « campus numérique breton » (UEB C@mpus) se met en place.

Le CESER, bien que représenté dans la conférence numérique et associé au suivi de la stratégie Bretagne numérique, s'étonne de ne pas avoir été sollicité pour contribuer aux réflexions sur l'évolution de la Stratégie de cohérence régionale d'aménagement numérique. Ces deux instances ne se sont pas encore réunies en 2014 et le CESER émet donc le vœu d'être associé aux réflexions qui doivent se poursuivre en 2015, d'autant plus quand la Région prévoit de « *requestionner les modalités de soutien des usages numériques innovants en différenciant les opérations d'envergure régionale de celles ayant un impact fort dans les territoires* ».

Compte tenu de l'importance du projet BTHD, le CESER suivra particulièrement dans les mois à venir les indicateurs d'avancement du programme, et rappelle sa demande d'adjonction nécessaire d'un nouvel indicateur de suivi du programme BTHD, à savoir le pourcentage de couverture du territoire breton en très haut débit et sa comparaison au niveau national, rapporté à la surface du territoire et rapporté aux nombre de foyers.

MISSION V - POUR DES TRANSPORTS EFFICACES AU SERVICE DES PERSONNES ET DE L'ECONOMIE
--

Le CESER se félicite de la tenue du calendrier de réalisation du projet **Bretagne Grande Vitesse** (BGV), tout comme de la tenue du débat public concernant les Liaisons nouvelles Ouest Bretagne Pays de la Loire (LNOBPL) dans lequel il prend toute sa place en proposant un cahier d'acteur. Il soutient le Conseil régional dans sa volonté de mettre la pointe de la Bretagne à 3 heures de Paris.

Le CESER prend acte de la volonté du Conseil régional de réaliser simultanément les trois sections de ligne que sont Rennes-Brest, Rennes-Quimper et Rennes-Nantes. Pour le CESER, la modernisation des lignes Rennes-Brest et Rennes-Quimper a des répercussions sur les temps de déplacements en infra Bretagne. Enfin, pour optimiser les minutes gagnées, l'accessibilité des gares est essentielle.

Le CESER suivra avec attention les négociations sur le volet mobilité du CPER qui devrait permettre de garantir l'intégrité du réseau ferroviaire breton, comme indiqué dans le cadre du Pacte d'avenir pour la Bretagne.

Le Conseil régional réaffirme ses priorités en termes d'accessibilité en faisant du **développement du service public ferroviaire** un élément clé de sa politique des transports. Dans un contexte de contraintes budgétaires fortes, cette démarche est à saluer.

Cependant, et comme il l'a exprimé l'an passé, le CESER s'inquiète des conséquences de l'austérité budgétaire imposée par l'État aux collectivités au moment où se discute le contenu des futurs CPER qui établiront notamment les investissements nécessaires à la rénovation du réseau de lignes en antennes essentielle au maillage du territoire breton, et qui trouve aussi toute sa pertinence dans le cadre de la mise en œuvre de la réalisation de BGV, et du déploiement progressif du Plan régional d'actions logistiques (PRAL). Le CESER rappelle que ces lignes contribuent à l'atteinte des objectifs fixés par le SRCAE en favorisant le report modal de la route vers le rail.

Compte tenu de ces observations, le CESER suivra particulièrement les points suivants au cours des prochains mois :

- l'état d'avancement de la réalisation des PEM de Saint-Brieuc et de Morlaix ;
- dans le cadre du volet mobilité du CPER 2015-2020, l'engagement de l'État sur la remise à niveau des lignes Quimper-Landerneau, Carhaix-Paimpol, Rennes-Châteaubriant, Dinan-Lamballe, Auray-Pontivy et Loudéac-Saint-Brieuc.

Concernant **les aménagements du réseau routier**, les perspectives annoncées pour 2015 sont conformes aux actions engagées par le Conseil régional depuis plusieurs années sur ces deux dossiers de la desserte de la Bretagne centrale que sont la RN164 et la réalisation de l'axe Triskell. Le CESER sera attentif à la réalisation des promesses de l'État et suivra particulièrement dans les prochains mois, en lien avec le Conseil régional :

- la programmation des 40 km restants pour la mise en 2x2 voies de la RN 164 ;
- la progression du taux de réalisation de l'axe Triskell.

Le CESER regrette que le document d'orientations budgétaires ne soit davantage construit dans une logique prospective concernant **les infrastructures portuaires**. En effet,

contrairement aux projets ferroviaires, il est principalement proposé un bilan de ce qui a été réalisé en 2014 et non une réelle présentation des travaux et projets pour l'exercice 2015.

Le CESER prend néanmoins note avec satisfaction de la poursuite de la stratégie portuaire régionale et de l'avancée des opérations sur le port de Lorient (travaux en rive gauche du Scorff, aménagement du Quai du Pourquoi Pas) ; de l'avancée des travaux liés aux activités énergies marines renouvelables à Brest (deuxième phase) et des études concernant l'aménagement du terminal ferry du Naye à Saint-Malo. Le CESER sera attentif à la programmation priorisée des travaux qui sera réalisée en 2015.

Le CESER rappelle enfin, et notamment sur le projet d'avant-port de Saint-Malo, la nécessaire vigilance qu'il convient d'apporter au bon déroulement des enquêtes publiques, dans le respect des calendriers de réalisation des projets.

Le CESER regrette le peu d'informations fournies sur **la politique aéroportuaire** du Conseil régional pour 2015. Au vu de l'importance de ces infrastructures pour le développement du territoire, le CESER attend davantage de précisions sur les stratégies aéroportuaires régionales.

Néanmoins, le CESER note avec satisfaction le rappel des travaux réalisés en 2014 à Rennes et à Brest, ainsi que le soutien du Conseil régional à la ligne Quimper - Londres qui marquent l'engagement de la collectivité, pour l'année écoulée, au profit de ces infrastructures.

Le Conseil régional poursuit son programme **d'aménagement des voies navigables bretonnes** pour en faire l'axe majeur du développement touristique de la Bretagne intérieure.

Il est à noter qu'au regard de l'augmentation de la fréquentation, en particulier des chemins de halage par des randonneurs mais aussi des voies navigables au travers des différents supports (kayak, pénichette), ce programme, au-delà de la préservation d'un patrimoine exceptionnel, participe de plus en plus au développement touristique de la Bretagne intérieure.

Par ailleurs, le succès de l'appel à projet pour une deuxième vie des maisons éclusières (17 maisons ont trouvé une nouvelle vocation culturelle ou touristique), contribue à valoriser la voie d'eau grâce à des services nouveaux s'adressant aux touristes mais aussi aux usagers et habitants de ces territoires.

MISSION VI - POUR UNE EXEMPLARITE ENVIRONNEMENTALE

La Bretagne possède des spécificités géographiques, sociales et économiques que n'ont pas d'autres régions du bassin Loire-Bretagne. Plusieurs spécificités lui procurent des atouts mais aussi une vulnérabilité en matière de **quantité et de qualité des eaux**. D'autre part, les acteurs bretons sont conscients et très impliqués vis-à-vis de la gestion de l'eau via les SAGE et les contrats de territoires qui couvrent tout le territoire. Entre le Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) au niveau du bassin Loire-Bretagne et les Schémas d'aménagements de gestion des eaux (SAGE) des bassins versants, il n'y a pas de structure officielle organisée. Le CESER pense que les spécificités bretonnes et l'implication forte de ses acteurs justifient une structuration régionale basée sur la création d'une Conférence bretonne de l'eau et des milieux aquatiques (la CBEMA) et la rédaction d'un Plan

breton pour l'eau (PBE). Ces deux dynamiques suscitent néanmoins des remarques et des questionnements auxquels la première conférence prévue en décembre répondra en partie.

Le CESER souhaite que la composition de cette nouvelle Conférence reflète bien la population bretonne dans son ensemble, impliquée dans le domaine de l'eau : en particulier tous ceux qui paient des redevances tels les consommateurs et les professionnels, ainsi que l'État, les collectivités, les associations, etc. Il lui semble qu'il serait opportun de lui adjoindre un Comité scientifique qui puisse donner des avis techniques sur certains dossiers (ne pourrait-il pas s'agir du Conseil scientifique de l'environnement en Bretagne (CSEB) et du Comité régional d'expertise scientifique sur l'eau en Bretagne (CRESEB), des structures qui existent déjà ?)

Pour réduire les lourdeurs administratives et financières, la Région pourrait édifier un guichet unique pour les dossiers sur l'eau.

Le CESER souhaite aussi que le Plan breton pour l'eau soit une déclinaison du SDAGE Loire-Bretagne en région. Ce Plan reprendrait le SDAGE et l'affinerait en fonction des spécificités des territoires bretons. Les SAGE bretons ont réalisé de bons diagnostics, ont défini des enjeux et des objectifs souvent pertinents. Malheureusement, la mise en pratique de ces objectifs n'est pas ou peu définie (problème de gouvernance, règlements obsolètes notamment).

Pour le CESER, l'une des missions du PBE doit être de définir une gouvernance cohérente sur les bassins versants ainsi qu'un règlement minimal commun à tous les SAGE bretons.

Comme ceux du SDAGE, les objectifs et orientations du PBE devraient s'intégrer dans les autres documents d'aménagement du territoire tels que les SCOT, les plans d'urbanisme, les plans d'assainissement et les plans de développement agricole et aquacole.

Dans un souci de simplification et de cohérence, le PBE devrait aussi intégrer la mise en place de la Directive cadre Stratégie pour le milieu marin (DCSMM).

Selon le CESER, le PBE devrait chapeauter et développer l'Observatoire breton de l'eau. Il s'agirait non seulement d'intégrer toutes les données sur l'eau et de faire des bilans, mais aussi de recueillir et pouvoir utiliser et améliorer tous les modèles hydrodynamiques et de transferts de pollution réalisés mais non mis à disposition des collectivités qui n'ont pas les compétences.

Le PBE devra aussi travailler avec les services de l'État pour, entre autres, préciser les programmes réglementaires que celui-ci met en œuvre pour atteindre les objectifs dans le domaine de l'eau et des milieux aquatiques ainsi que les stratégies et les moyens de contrôle employés.

Concernant le **Plan de lutte contre les algues vertes** initié par l'État en 2010, le CESER soutient le Conseil régional dans son exigence de résultats. L'État, depuis des décennies, à travers ses politiques agricoles, est aussi responsable du phénomène d'eutrophisation côtière par les algues vertes. Il a plusieurs fois été jugé comme tel. Le CESER souhaite, comme le Conseil régional, que le Plan mené par l'État soit poursuivi au-delà de 2015 jusqu'à retrouver un niveau de biomasse d'algues vertes compatible avec un classement en bonne qualité des eaux côtières selon la grille émanant de la Directive cadre sur l'eau (DCE). Toutes les actions

probantes contribuant à réduire fortement les fuites de nitrates vers l'eau doivent être poursuivies et accentuées. Ces actions doivent aussi être mises en pratique sur les petits bassins versants côtiers non pris en compte aujourd'hui dans le Plan de l'État. En effet, si les 8 baies du plan actuel, représentant un quart des sites littoraux touchés (27 sites sur les 109 identifiés dans le SDAGE), génèrent la moitié de la biomasse d'algues vertes bretonnes, les autres sites (82) méritent que l'on y traite aussi le problème qui affecte souvent les professionnels du tourisme littoral et de la conchyliculture.

Concernant la politique régionale en matière de **biodiversité**, le CESER invite la Région et l'ensemble des acteurs du nouveau Parc naturel régional du Golfe du Morbihan à bien considérer la dimension biodiversité comme un axe fort de la gestion de cet ensemble géographique.

En ce qui concerne les perspectives pour 2015, le Conseil régional réaffirme, dans un exercice convenu, le lien entre protection-valorisation du patrimoine naturel et attractivité du territoire. Il souligne à juste titre le travail collaboratif effectué au cours de ces deux dernières années pour définir un Schéma régional de cohérence écologique (SRCE) dont l'approbation est envisagée pour la mi-2015. Il rappelle que la Trame verte et bleue (TVB) régionale, cœur du dispositif, devra être prise en compte dans tous les documents d'urbanisme d'autant qu'elle « *valorise tous les territoires* » selon l'analyse proposée dans ces orientations budgétaires pour 2015. Le CESER nuancerait cette vision car le bilan du potentiel biodiversité et de l'état des grandes continuités écologiques mis en évidence dans cette analyse de la TVB montre, en creux, les territoires dans lesquels des choix antérieurs d'aménagement et de gestion de l'espace ont été, dans ces domaines, notablement impactants. L'accompagnement en la matière de ces territoires par la Région devra donc être particulièrement soutenu.

Le rapport évoque « *la mise en place de l'armature du réseau des grands espaces naturels de Bretagne* ». La stratégie évoquée gagnera à être précisée.

Dans la perspective de l'accueil en 2015, en France, à Paris de la 21^{ème} Conférence des parties à la convention cadre des Nations unies sur **les changements climatiques** (COP 21), le CESER pense qu'il y a une véritable opportunité à saisir pour mettre en avant les actions menées en Bretagne.

Le CESER approuve les actions prioritaires qui s'articulent autour de trois thématiques principales pour 2015 que sont la poursuite de l'accompagnement des territoires dans l'appropriation de la mise en œuvre de **la transition énergétique** à leurs échelles respectives, le développement **des énergies marines** qui se fera en suivant la feuille de route établie en 2014 et la problématique du **stockage de l'énergie** et de la mise en œuvre de réseaux intelligents.

En ce qui concerne **les politiques régionales d'aménagement durable**, le Conseil régional affiche l'ambition d'être « éco-pionnier » dans le cadre du chantier de la Transition écologique et énergétique (TEE) et a développé plusieurs outils de planification visant à impulser concrètement la dynamique de la « Glaz économie ». Après une première phase de stabilisation et de territorialisation des dispositifs en 2014, le CESER observe que la politique territoriale régionale évolue significativement dans le sens de l'usage durable des ressources, signant un tournant dans le ciblage du soutien régional. De nouvelles thématiques apparaissent : biosourçage des matériaux, éco-matériaux, évaluation des impacts santé-environnement, etc.

Le CESER est favorable à ces nouvelles orientations, qui vont dans le sens de la création de filières économiques porteuses d'innovation et de haute valeur ajoutée, tout en continuant à encourager le dynamisme de l'investissement public sur les territoires et les partenariats entre acteurs locaux.

Toutefois, l'accompagnement des diverses expérimentations prévues en la matière n'est pas décrit dans le document, et le CESER s'inquiète, par exemple, du caractère inabouti de la proposition régionale sur l'évolution concrète du dispositif de subvention Bretagne Qualiparc, ainsi que celle concernant la mise en œuvre des chantiers prioritaires du Plan Bâtiment Durable Breton.

Comme nous l'avions souligné dans nos avis précédents, nous faisons face à une urgence économique, sociale, démographique et énergétique en matière d'aménagement, de renouvellement urbain, de construction et de rénovation. Au-delà de l'expérimentation sur quelques opérations nouvelles ou du financement d'études, il s'agit de mettre en place des dispositifs opératoires à l'échelle des besoins du territoire breton avec une lisibilité les rendant accessibles à tout type de maîtres d'ouvrages.

Compte tenu de ces observations, le CESER suivra particulièrement, au cours des prochains mois, la mise en place de nouveaux indicateurs quantitatifs liés à l'objectif de la large diffusion de la nouvelle politique d'aménagement durable.

Le CESER pense, comme le Conseil régional, que l'exercice de planification sur **les déchets dangereux** nécessite une articulation et une cohérence avec l'ensemble des exercices portant sur les autres types de déchets, c'est un point central de sa réflexion actuelle sur la réduction et la valorisation des déchets en Bretagne.

Le CESER suivra particulièrement, en lien avec les services du Conseil régional :

- les actions plus ciblées concernant les déchets littoraux, l'amiante et les phytosanitaires ;
- les prochaines étapes de l'élaboration du Plan régional de prévention et de gestion des déchets dangereux (PRPGDD) jusqu'à son vote en plénière début 2015.

Sur proposition de M. Dominique LECOMTE
Président de la commission « Développement économique et recherche »

MISSION II - POUR UNE ECONOMIE DYNAMIQUE AU SERVICE DE FILIERES FORTES ET CREATRICE D'UN EMPLOI DE QUALITE

Le Président du Conseil régional rappelle que 2014 a vu l'adoption de **la Stratégie régionale de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDE2I)** et l'élaboration d'une feuille de route pour les 11 filières et les 7 domaines d'innovation stratégiques. Le CESER se félicite de l'accélération proposée pour leur mise en œuvre. Il rappelle son souhait de suivre, à l'aide d'indicateurs, l'évolution de ces feuilles de route. Le CESER souhaite également connaître les difficultés éventuellement rencontrées par les acteurs pour atteindre les objectifs prévus.

Les orientations pour le budget 2015 sont particulièrement déterminantes pour **la politique régionale de l'innovation**, car 2014 a été une année de transition décalant la préparation des demandes du Programme opérationnel FEDER et du CPER. Le CESER considère ainsi que ces OB doivent être solides pour pouvoir démarrer au mieux l'année 2015. Au regard de l'importance du sujet de l'innovation, il sera donc attentif aux précisions apportées par le budget primitif.

L'innovation est intégrée dans la Glaz Économie. Il est évoqué à juste titre une volonté de mobilisation forte des fonds FEDER. Le CESER souligne qu'il est donc urgent d'en définir les règles d'utilisation pour un démarrage rapide et efficace.

Le premier objectif est de structurer l'écosystème de l'innovation autour des filières et de la S3. Les actions en faveur d'un « incubateur unique » sont jugées encourageantes.

Le CESER relève cependant quelques points :

- il est fait référence pages 7 et 9 à l'idée que les acteurs de l'innovation doivent « *se concentrer sur leur cœur de métier* » et « *qu'une démarche de repositionnement sectoriel des CRITT* » sera engagée. En raison de l'importance des actions trans-filières, ce qui est d'ailleurs souligné à d'autres endroits du document, il est souhaitable de ne pas cantonner les acteurs dans un champ étroit et limité d'actions et au contraire de leur permettre d'explorer le croisement des filières et la transversalité des technologies pour différentes applications, en se positionnant sur des secteurs d'avenir et des applications du futur ;
- certaines filières sont régulièrement citées à juste titre comme priorités régionales. Il ne faut cependant pas négliger les filières ou secteurs également prometteurs comme par exemple la mer, les biotechnologies, la santé, l'énergie, qui sont des domaines où l'innovation est forte en Bretagne ;
- il est fait référence page 9 aux Contrats d'objectifs et de moyens (COM) à 5 ans pour assurer une adéquation des moyens et attentes et une visibilité aux centres techniques. Il est à noter que les CRITT sont également concernés par ces COM à travers leur rôle de structuration des filières stratégiques et d'animation des Domaines d'innovation stratégique (DIS) ;
- à propos de la fédération des centres techniques agroalimentaires, le CESER aurait aimé que cette structuration soit positionnée comme une réponse partagée et collective aux enjeux de demain ;

- il est cité 3 exemples de projets stratégiques de filières, ce qui est loin d'être exhaustif. D'autres exemples auraient pu être cités comme la Blue Valley, le projet InnoTechSanté, retenu au plan industriel sur les dispositifs médicaux, ainsi que tous les projets émergents des DIS ;
- est citée page 10 la montée en puissance prévue pour le programme Breizh'Alg. Le CESER, ayant été informé du lancement de ce projet, souhaite qu'une présentation des avancées puisse lui être faite ;
- le CESER soutient les aides directes aux entreprises annoncées (accompagnement des entreprises bretonnes quelle que soit leur taille, réponse aux lacunes de financement, mobilisation financière forte, seule et avec Bpifrance).

Le CESER espère que ces remarques seront prises en compte dans le budget primitif.

La volonté de cohérence autour de la stratégie définie de **structuration des filières stratégiques de l'économie bretonne** est perceptible. Toutefois, si le présent texte donne quelques éléments de méthode pour mieux structurer, il ne donne pas à proprement parler d'orientations budgétaires.

En termes de méthode, le CESER rappelle qu'une redéfinition des indicateurs d'impact et de suivi évoquée par le Conseil régional en 2013 et 2014 serait à mettre réellement en œuvre en 2015. En effet, c'est lors de la mesure des résultats qu'on peut apprécier si l'action est vraiment pertinente au regard de la politique définie. Il serait souhaitable que cette réflexion soit menée avant ou au plus tard au moment de l'établissement du budget 2015.

Le CESER note avec satisfaction la volonté de la Région **d'accompagner, de suivre et d'aider financièrement les porteurs de projets ainsi que la transmission d'entreprises**. Si des indicateurs permettent d'en mesurer le suivi et les besoins de financement, le CESER souhaiterait en avoir connaissance. Le budget primitif 2015 devra prendre en compte cette évolution des besoins.

La Région et Bpifrance ont mis en œuvre un programme « *financer son entreprise en Bretagne* » qui vise à simplifier au maximum les démarches administratives. Le CESER souhaite connaître le nombre d'utilisations actuelles du site et le rythme de la montée en puissance pour les porteurs de projets. Quelques indicateurs permettraient de s'en assurer.

Le CESER souhaite également la création d'indicateurs pour mesurer l'efficacité de la mise en œuvre du **Programme régional d'internationalisation des entreprises (PRIE)** et définir les orientations à prendre.

Pour les TPE, le CESER souhaite connaître les « *attentions particulières* » accordées par le Conseil régional en 2014 et leur reconduction possible pour 2015.

D'une manière générale, ces programmes visent à restaurer ou améliorer la compétitivité des entreprises. Le CESER attend que l'ensemble de ces efforts se traduisent à la fois par la création et par la consolidation d'emplois de qualité. Il rappelle son attente en termes d'indicateurs permettant de le mesurer.

La place et le rôle **de l'économie sociale et solidaire (ESS)** dans le développement global de la région sont soulignés par le Président du Conseil régional. Le CESER apprécie la mise en place de mesures permettant un accès élargi aux diverses structures de l'ESS concernant les

aides ou dispositifs financiers portés par la Région (par exemple les prêts d'honneur pour les entrepreneurs salariés ou le microcrédit pour les jeunes). De même, la plate-forme de financement des projets ESS concrétise sa volonté de mieux accompagner les porteurs de projets. Le CESER sera attentif au maintien des mesures de développement de l'ESS sur les territoires.

Le CESER note positivement le renouvellement du Dispositif local d'accompagnement (DLA) au service des associations et structures coopératives.

Il apprécie également la volonté affichée par la Région parmi d'autres interventions de mettre en place un travail de soutien aux associations d'éducation populaire. Dans un contexte de réduction drastique des subventions accordées par les collectivités, nombre d'entre elles vont se trouver en grande difficulté pour remplir leur mission.

Le CESER note cependant que la Région n'envisage pas l'élaboration d'une stratégie régionale de l'économie sociale et solidaire comme le permet le nouveau texte législatif, ce qui aurait pourtant pu lui permettre de poursuivre son action de manière plus cohérente, en concertation avec l'État et l'ensemble des acteurs dans les territoires.

Si les programmes d'actions prévus dans le cadre de **la Nouvelle alliance agricole** se concrétisent sur le terrain avec comme illustration les Contrats d'autonomie de progrès des lycées agricoles et le succès de l'appel à projet Agriculture écologiquement performante (AEP), le programme d'actions du Plan pour l'avenir agricole et agroalimentaire en Bretagne (P3AB) n'est pas encore opérationnel. Ce programme n'est d'ailleurs pas encore connu, ni diffusé, alors que les besoins sur les territoires bretons sont importants. La situation de certaines filières agricoles et agroalimentaires bretonnes est préoccupante. Si les stratégies élaborées au sein de la SRDE2I et la Glaz économie vont dans le bon sens, l'enjeu est aujourd'hui leur mise en œuvre sur le terrain par des actions concrètes.

De plus, un suivi annuel sous forme de bilan des actions de la Nouvelle Alliance mais également de la SRDE2I et de la Glaz économie devrait être envisagé afin de pouvoir réadapter les dispositifs en cours selon les besoins.

La volonté du Conseil régional d'accompagner la pérennité des filières agricoles et agroalimentaires, confirmée par l'adaptation des outils d'accompagnement à la transmission des exploitations de production sous serres, est à saluer. Elle doit être prolongée et étendue aux autres filières avec une approche adaptée à la diversité des exploitations à transmettre et des emplois à maintenir.

Dans le prolongement des recommandations faites l'an dernier, il convient que le Conseil régional reste vigilant sur la mise en cohérence des accompagnements par l'ensemble des intervenants (État, Région, Conseils généraux, collectivités locales et professionnels) dans l'objectif de simplifier les dispositifs et les démarches.

Par ailleurs, le développement des synergies et des stratégies de coopération entre les opérateurs des différentes filières alimentaires devra être encouragé pour conquérir de nouveaux marchés grâce à l'optimisation des coûts, au développement de l'innovation et de la valeur ajoutée, tout en continuant à garantir une traçabilité et une qualité des produits irréprochables.

Enfin, afin d'effectuer un suivi précis et efficace des programmes, un système d'indicateurs adaptés concernant le nombre d'emplois, la valeur ajoutée, le chiffre d'affaires y compris export et le nombre d'entreprises devra être mis en place.

L'agriculture est l'un des principaux secteurs économiques en Bretagne. Dès lors, permettre aux exploitations agricoles de concilier performance économique et écologique est un enjeu important.

Le plan Énergie Méthanisation Autonomie Azote (EMAA) et le soutien à la méthanisation qui en découle peuvent apporter une réponse. Le CESER souligne l'importance des tarifs de rachat de l'électricité, mais également la nécessité d'évaluer la rentabilité de ces installations dans une approche territoriale. Le CESER rappelle par ailleurs la nécessité d'éviter, comme l'a déjà affirmé le Conseil régional, que les terres agricoles dédiées à l'alimentation humaine ne soient converties en production spécifique pour alimenter les méthaniseurs. Il faut enfin s'assurer que la réglementation soit bien en phase avec l'objectif poursuivi : faciliter les démarches administratives pour les installations de méthaniseurs et favoriser au maximum la substitution d'azote minéral par de l'azote organique (dont le digestat). Ces réformes sont en cours et doivent être finalisées de toute urgence.

Les Mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) sont également un levier d'amélioration des pratiques agricoles. Il est donc souhaitable que les conditions de leur mise en œuvre permettent au maximum d'agriculteurs de s'engager dans cette voie.

Le Conseil régional n'évoque pas les besoins en investissements environnementaux liées aux évolutions réglementaires. Les exploitations concernées doivent pourtant pouvoir être accompagnées financièrement.

La présentation des enjeux de la mission II ignore totalement **l'économie maritime**, dont les secteurs traditionnels (pêche, aquaculture, construction et réparation navales) souffrent tout autant que les autres composantes du système productif régional, mais qui est également porteuse d'avenir par les potentiels de développement dans différents domaines tels que l'algoculture, les biotechnologies et les EMR.

Dans un contexte de contraintes et de restrictions avérées des moyens de l'action publique, une priorisation assumée des interventions dans le cadre de **la stratégie régionale de la mer et du littoral** est plus que jamais indispensable pour donner aux acteurs économiques la visibilité nécessaire au développement de leurs activités.

Comme en 2014, concernant le secteur de la pêche fraîche, le CESER partage l'objectif prioritaire et plus que jamais déterminant du maintien du tissu productif et de l'emploi sur le territoire breton, au travers de la préservation de la flotte, de l'accès aux ressources, de la pérennité des entreprises et de leur transmission. Il insiste également sur l'importance à accorder à la qualité des emplois, et notamment au développement des qualifications. Suite à l'invalidation du projet de création d'un fonds d'investissements pour la pêche (confirmée à l'occasion du budget 2013), le CESER souhaiterait avoir davantage de précisions sur les *« pistes explorées pour réussir à inscrire les modalités des soutiens dans le respect des réglementations européennes »*.

Il partage également la nécessité d'assurer une amélioration de la qualité et du tri au travers de l'agrégation des produits de la pêche et de l'harmonisation des normes sous criées, condition nécessaire à une augmentation de la valeur ajoutée.

Il reconnaît également l'intérêt du programme Breizh'alg en ce qui concerne la connaissance des biomasses exploitables et l'assurance d'une gestion durable.

Il conviendra de s'assurer que la préservation du potentiel de l'outil productif concerne l'ensemble des flottilles, tant de pêche hauturière que côtière, afin de maintenir l'équilibre des apports sous criées.

La mise en œuvre d'un schéma régional de développement de la pêche maritime complètera utilement les dispositifs existants.

MISSION VIII - POUR UNE NOUVELLE AMBITION POUR LE TOURISME ET LA VALORISATION DES PATRIMOINES
--

L'année 2014 a confirmé le regain de fréquentation touristique observé en 2013 (+2 %), qui ne s'explique pas seulement par la conjoncture météorologique. Les chantiers du **Schéma régional du tourisme** mis en œuvre par les acteurs ont leur part dans ces résultats. Le CESER approuve la volonté de poursuivre dans cette direction.

Le CESER apprécie en particulier le choix de renforcer l'efficacité des actions engagées par la réorganisation et le renforcement de la coordination entre les acteurs ainsi que par la mutualisation des coûts.

Sur proposition de M. Norbert HELLUY

Président de la commission « Formations, enseignement supérieur »

MISSION III - POUR UNE FORMATION TOUT AU LONG DE LA VIE PERMETTANT LA SECURISATION DES PARCOURS PROFESSIONNELS

Face à la situation dégradée de l'emploi, le président du Conseil régional rappelle que l'enjeu de la mission III est de permettre **l'accès à une formation qualifiante pour les demandeurs d'emploi**, démarche déterminante dans un parcours d'insertion professionnelle. Il serait utile de rappeler que 228 400 hommes et femmes étaient à la recherche d'un emploi début 2014. Le chômage, ce ne sont pas que des taux ou des courbes mais des réalités vécues individuellement au quotidien.

Le CESER approuve la nécessité d'être en phase avec les mutations économiques. En ce sens, il préconise que toutes les branches professionnelles puissent exprimer clairement leurs attentes en matière de compétences et de qualifications, afin de mettre en place des formations qualifiantes et certifiantes adaptées.

D'un point de vue opérationnel, le travail de diagnostic mené en association avec les prescripteurs et les organismes de formation va dans le bon sens.

Ces méthodes doivent cependant s'inscrire dans un dialogue social qui intègre à part entière les organisations syndicales et patronales.

Le CESER attire l'attention du Conseil régional sur la mise en place de la nouvelle gouvernance régionale dans le cadre du Comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles (CREFOP). L'enjeu de co-construction y est d'autant plus important que la liste régionale des formations éligibles au Compte personnel de formation (CPF) des demandeurs d'emploi y sera construite puis validée par les partenaires sociaux au sein du Conseil paritaire interprofessionnel régional pour l'emploi et la formation (COPAREF).

Il attire également l'attention du Conseil régional sur le fait que les formations qualifiantes de qualité nécessitent des cofinancements et devront donc figurer sur les listes éligibles au CPF. C'est par ces cofinancements et mutualisations que les formations seront suffisantes et permettront la reconversion des salariés et des demandeurs d'emploi.

A ce titre, le CESER préconise le renforcement des partenariats et une réelle gouvernance quadripartite État-Région-partenaires sociaux. Le renforcement du partenariat opérationnel est aussi nécessaire avec Pôle Emploi afin d'optimiser les actions de formation financées par l'UNEDIC.

Le CESER a déjà souligné son inquiétude quant à la réduction des moyens financiers alloués aux **stagiaires de la formation professionnelle**. En effet, les demandeurs d'emploi doivent pouvoir accéder à des formations tout en ayant l'assurance de bénéficier d'une rémunération leur permettant de vivre et de subvenir à leurs besoins, sans quoi, seules les personnes ayant le plus de moyens bénéficieront effectivement de l'accès à la formation professionnelle, et les inégalités seront renforcées.

L'évaluation de l'attribution des bourses forfaitaires pour les jeunes ne doit pas conduire à une nouvelle réduction de ces bourses. Au contraire, elle doit permettre de définir une réelle aide pour faciliter l'accès de tous à la formation. Le CESER préconise que cette évaluation soit réalisée en relation directe avec les prescripteurs des formations, ce qui devrait aider à mesurer l'impact réel de la mise en place de ces bourses.

Il souhaiterait, par ailleurs, avoir connaissance du nombre de demandeurs d'emploi éligibles à ces dispositifs qui ont refusé l'accès à la formation faute de moyens financiers suffisants.

Compte tenu de ces observations, le CESER suivra les conditions d'évaluation des bourses forfaitaires pour les jeunes. L'évaluation devra tenir compte de la nécessité d'accroître l'accès à la formation professionnelle pour les publics les moins formés.

Dans le contexte actuel marqué par un taux de chômage élevé (8,6 %), **la place de la formation et de l'innovation en formation**, pour répondre de façon pertinente aux attentes du marché du travail et aux aspirations des demandeurs d'emploi, nécessite un soutien à l'ingénierie d'un bon niveau, axé non seulement sur l'utilisation des outils numériques mais aussi sur les modèles pédagogiques. Il y a donc lieu d'accompagner les organismes de formation pour les aider à améliorer leurs réponses pédagogiques face aux nouveaux enjeux de la formation professionnelle. La prise en charge du perfectionnement des acteurs de la formation dans le domaine de l'utilisation des nouveaux outils pédagogiques doit rester également un investissement de la Région.

L'observation de la relation emploi/formation est un outil essentiel à l'adaptation permanente de l'offre de formation régionale à la demande du marché du travail et aux aspirations des publics concernés.

Elle ne consiste pas en une simple approche quantitative et statistique de l'adéquation formation/emploi. Il s'agit aussi d'une analyse qualitative de cette relation (profils professionnels souhaités, personnalités et contraintes des demandeurs...).

Cette observation et les analyses et informations qui en découlent sont indispensables pour les acteurs du futur Service public régional de l'orientation (SPRO), pour le futur Conseil en évolution professionnelle (CEP) ainsi que pour les services du Conseil régional qui doivent élaborer le « Programme Bretagne Formation » (PBF).

En ce qui concerne **le Service public régional de l'orientation** (SPRO), le CESER se félicite de la continuité de l'action prévue par le Conseil régional en 2015 et de la prise en compte du SPRO dans le budget 2015. Il suivra la question de l'intégration du Conseil en évolution professionnelle (CEP) dans le SPRO et s'interroge sur l'absence de financement prévu dans la loi.

La démarche de concertation et de contractualisation avec les branches professionnelles est à poursuivre avec la mise en place de nouveaux contrats d'objectifs. Elle doit être un élément structurant dans la définition des politiques régionales de formation et dans l'élaboration du PBF. Ces contrats d'objectifs ne doivent pas rester figés, mais doivent au contraire évoluer dans le cadre d'un suivi paritaire régulier.

Le Comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles (CREFOP) qui sera prochainement mis en place et se substituera au Comité de coordination

régional de l'emploi et de la formation professionnelle (CCREFP) sera une autre instance de concertation privilégiée entre l'État, la Région et les partenaires sociaux sur les questions d'emploi, de formation et d'orientation professionnelles. Il devra favoriser, en particulier lors de l'élaboration du prochain PBF mais aussi du prochain Contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelles (CPRDFOP), la réponse apportée aux besoins des branches et à la situation des demandeurs d'emploi. Ces approches compléteront l'approche territoriale portée par les Maisons de l'emploi et de la formation.

En ce qui concerne **l'égalité entre les femmes et les hommes**, le CESER s'étonne de ne pas trouver cette question mentionnée dans les nouvelles orientations (ni dans les enjeux, ni dans les propositions), à plus forte raison dans un contexte où les femmes sont les plus durement touchées par l'évolution du chômage. Cette absence de mention contraste avec les orientations pour le budget 2014 qui, au contraire, avaient affiché clairement cette politique.

La 4^{ème} Biennale de l'égalité à Lorient est une manifestation importante pour passer de l'égalité de droit à l'égalité de fait, mais elle est mentionnée dans les éléments de bilan 2014 alors que l'engagement politique pour l'égalité entre les femmes et les hommes devrait s'afficher dans les enjeux et les orientations budgétaires pour 2015, en lien avec la mission transversale en matière d'égalité professionnelle. Par ailleurs, le CESER continue de demander un bilan de cette manifestation.

Enfin, le CESER s'inquiète de ne pas voir apparaître, dans les nouvelles orientations budgétaires, l'engagement du Conseil régional en faveur du soutien aux jeunes les moins qualifiés qui sont accompagnés en particulier par les missions locales, en lien avec la Charte pour la jeunesse et le Pacte de réussite éducative.

MISSION IV - POUR UNE EDUCATION DE QUALITE, OUVERTE SUR LA RECHERCHE ET SUR LE MONDE

La forte croissance de **la population lycéenne** est une nouvelle fois confirmée lors de cette rentrée scolaire 2014. Le rectorat a prévu 1 697 élèves supplémentaires dans les lycées publics à cette rentrée 2014, mais le nombre retenu dans ces orientations budgétaires n'est que de 1 600. Cette minoration est d'autant plus étonnante que les constats réels d'effectifs lycéens sont toujours très nettement supérieurs aux prévisions rectorales. Ainsi, pour la rentrée 2013, le rectorat avait prévu pour les collèges et lycées publics 1 962 élèves supplémentaires, l'excédent constaté fut de 2 633 !

Les secteurs géographiques de très fortes tensions sont, certes, bien mentionnés (Pays de Rennes, Nord du Morbihan et Lamballe). Néanmoins, le document se contente d'en conclure à des adaptations de capacités d'accueil des lycées publics. Aucune mention n'est faite de constructions nouvelles nécessaires alors même que, lors de sa conférence de presse de rentrée, le Président du Conseil régional a évoqué la construction d'un nouveau lycée à Ploërmel et l'implantation de deux nouveaux lycées dans le bassin rennais. Le CESER a le sentiment d'une tergiversation alors que lui-même invite, depuis plusieurs années, la Région à l'audace face aux perspectives de la démographie lycéenne. Le CESER regrette de devoir, une fois encore, renouveler son argumentation.

Concernant l'Ille-et-Vilaine, nous avons déjà mentionné l'an passé les prévisions de la direction des services de l'éducation nationale (DASEN) de ce département. Entre 2012 et

2019, il faudra accueillir 2 084 lycéens supplémentaires et, en 2023, ce supplément serait de 3 279 élèves. Ces données, déjà préoccupantes, font l'impasse sur deux paramètres : l'évolution du solde migratoire et le partage des effectifs lycéens entre le public et le privé. Le Conseil régional, comme le Rectorat, fonde les perspectives de capacités d'accueil des lycées publics sur la base d'un partage 60/40 or nous nous approchons déjà dans le Pays de Rennes d'un partage 70/30. Le CESER ne comprend toujours pas le retard dans la prise de décision ferme pour la construction d'un nouveau lycée dans le secteur nord-ouest de Rennes, comme pour celle de l'implantation d'un nouveau lycée dans le secteur entre Rennes et Vitré.

Au-delà de l'Ille-et-Vilaine, l'Insee prévoit aussi une forte croissance de la population âgée de 10 à 19 ans dans le Morbihan à l'horizon 2020. Le projet de construire un nouveau lycée dans le Pays de Ploërmel répond à cette perspective mais le CESER s'inquiète des retards qui s'accumulent à nouveau pour passer du projet à la décision ferme, seule à même de lancer les longues procédures nécessaires à l'émergence d'un lycée neuf. Le CESER a bien conscience que certains acteurs font obstacle à ce projet mais il espère que la Région fera preuve de volontarisme sur ce dossier.

Le Pays de Ploërmel n'est pas le seul concerné par l'augmentation forte des jeunes de 10-19 ans à l'horizon 2020 ; les pays de Pontivy, d'Auray, de Redon et de Vannes le sont aussi. Reprenons le seul exemple du pays de Vannes, où 2 660 collégiens supplémentaires sont attendus à l'horizon 2020.

Le CESER reste inquiet, aussi, sur ce qu'il considère comme une insuffisance d'anticipation et considère comme très risquée la formulation *« sur les autres territoires bretons, les capacités d'accueil des lycées seront globalement suffisantes, sauf adaptation à la marge »*.

La population des jeunes scolarisés va continuer à s'accroître en Bretagne dans les deux décennies qui viennent. Le CESER s'est déjà étonné de l'absence totale de référence à la problématique de l'évolution des capacités d'accueil en lycées dans la *Charte d'engagement pour les jeunes en Bretagne*. Il ne comprend pas non plus l'absence totale de référence à la construction de nouveaux lycées au sein de la stratégie baptisée *« maintenir un haut niveau d'investissement et d'intervention »* (p.I.13), stratégie incluse dans *« les perspectives pluriannuelles des finances régionales »* de ces orientations budgétaires.

Ce qui fait foi, ce sont les documents budgétaires votés et non pas les engagements oraux. Or, dans ce projet d'orientations budgétaires, nous ne trouvons pas d'éléments qui puissent calmer l'inquiétude de notre assemblée, même s'il est indiqué sans autre précision que *« fin 2014, un plan d'action pour les années 2015 – 2016 sera adopté. »*

Concernant le cadre bâti, au-delà de l'adaptation des capacités d'accueil des lycées, le CESER prend acte des dispositions envisagées pour la mise en accessibilité des établissements recevant du public (ERP) pour les personnes en situation de handicap, dispositions rendues indispensables par la loi du 10 juillet 2014. Il note que la mise en accessibilité était prévue par la loi du 11 février 2005 et regrette que les délais soient prorogés pour une longue période. Ces dispositions, nous dit-on, auront des conséquences sur la planification des investissements immobiliers dans les lycées. Même si les objectifs stratégiques de la Région sont rappelés, plusieurs contraintes vont affecter négativement certains projets de restructuration. Le CESER souhaiterait connaître, de ce fait, les projets reportés voire annulés ou, du moins, le montant des investissements concernés par ces reports

ou abandons. Il suivra la planification des investissements immobiliers en étant attentif à la question de la mise en accessibilité pour les personnes en situation de handicap.

S'agissant de la rénovation du parc immobilier des lycées, le CESER s'inquiète de l'absence de vision prospective dans les orientations budgétaires pour 2015.

Concernant les équipements matériels, le CESER peut comprendre que la Région demande une participation des établissements aux financements des équipements, qu'ils soient pédagogiques ou généraux. Même si ce n'est pas de son fait, la Région doit tenir compte du fait que les dotations d'État aux EPLE ont drastiquement diminué (par exemple, les crédits pédagogiques alloués aux établissements ont connu une baisse de 60 %).

Concernant l'adaptation de l'Espace numérique de travail (ENT) ainsi que la lourde question de la maintenance informatique, le projet fait mention d'un partenariat entre la Région et le rectorat. Le CESER souhaiterait connaître les critères qui président au partage des tâches. Par ailleurs, est évoquée une nouvelle fois l'expérimentation de maintenance des matériels informatiques lancée en 2012 dans plusieurs établissements. Le CESER renouvelle à ce sujet sa demande d'être destinataire du bilan de cette expérimentation.

Le CESER note que la politique régionale sera poursuivie en 2015 afin d'harmoniser la qualité et le taux d'équipement entre tous les lycées et il s'en félicite. Il note avec la même satisfaction que les usages des ressources pédagogiques numériques seront favorisés et soutenus par la Région. Il sera attentif à ce que la Région apporte la réponse la plus pertinente en fonction des besoins exprimés et justifiés par les établissements, afin d'assurer de bonnes conditions d'accueil et d'enseignement aux lycéens.

En matière de fonctionnement, le CESER se félicite de la poursuite de la démarche mise en place de « juste dotation » et d'optimisation des moyens alloués aux établissements, dans un cadre de concertation et d'échanges avec ces derniers. Mais il estime nécessaire de prendre en compte, dans le calcul des dotations annuelles de fonctionnement, l'augmentation importante des effectifs des lycées publics.

Le CESER s'interroge sur le nombre relatif de lycées publics consommateurs de gaz et ayant souscrit à un contrat collectif, et sur la proposition de diminution de la part « viabilisation » de la dotation versée aux lycées avant de connaître les effets réels de l'ouverture du marché du gaz à la concurrence. S'agissant des établissements privés, il souhaite que le Conseil régional prenne en compte l'évolution du prix de l'énergie pour les dotations de fonctionnement versées au titre de la part « viabilisation » et il suivra la proposition du Conseil régional consistant à diminuer cette part.

Le CESER relève que la Région continuera en 2015 son engagement en faveur de la modernisation des exploitations agricoles annexées aux lycées en respectant les pratiques respectueuses de l'environnement. Ceci s'inscrit dans l'idée de développement durable dans les lycées.

Compte tenu du contexte marqué par des changements législatifs importants, les orientations **en matière de promotion de l'apprentissage** sont assez imprécises. Néanmoins, le Conseil régional affirme vouloir soutenir, malgré tout, le développement de l'apprentissage en maintenant le bénéfice des aides pour les entreprises de 11 à 20 salariés. Le CESER s'en félicite.

De même, le CESER se félicite de la volonté du Conseil régional de maintenir son effort de soutien aux CFA dans cette période de légère diminution des effectifs d'apprentis, et alors que la politique de « stop and go » de l'État en matière d'aides aux entreprises qui embauchent des apprentis est préjudiciable aux objectifs de mobilisation des acteurs et de stabilité des dispositifs.

Dans cette perspective, le CESER souhaite qu'une attention particulière soit portée en direction des établissements les plus touchés par la baisse du nombre d'apprentis, notamment dans les secteurs du bâtiment et de l'automobile.

Il réitère sa demande de mutualisation des moyens pédagogiques tout en veillant à permettre une juste répartition géographique des établissements d'accueil, en lien avec la carte des lycées professionnels, et ceci afin de répondre au mieux aux besoins des territoires et/ou des bassins d'emploi.

Il sera attentif à ce que l'application des nouvelles mesures en matière d'affectation de la taxe d'apprentissage vienne conforter les CFA souhaitant s'impliquer pleinement dans la démarche « Bretagne Qualité Apprentissage » (BQA) mais aussi à ce que ces mesures contribuent à plus d'équité entre apprentis. A propos de cette démarche BQA, il demande une nouvelle fois qu'une étude soit menée sur la mutualisation des outils pédagogiques et la formation des formateurs, éléments essentiels à la mise en œuvre de la démarche.

Par ailleurs, il suivra les démarches de promotion de l'apprentissage qui seront mises en œuvre, y compris dans les fonctions publiques.

Enfin, le CESER souhaite être destinataire d'éléments chiffrés sectoriels conjuguant des données économiques et sociales de branches (emplois/territoires) et le nombre d'apprentis (nombre de contrats/territoires).

Concernant **les formations sanitaires et sociales**, le CESER regrette de ne pas voir apparaître de décisions particulières en lien avec les premiers travaux d'observation livrés en 2014, notamment pour les filières éducatives et pour les métiers d'infirmier ou en lien avec les États généraux du travail social. Il déplore que ces derniers, qui devaient avoir lieu en 2014, aient pris autant de retard, alors que la plupart des assises territoriales ont eu lieu, et il espère que la démarche aboutira au début de l'année 2015.

La prise en compte des analyses et autres observations semble à nouveau différée.

Les orientations pour le budget 2015 ne présentent pas de pistes de réflexion liées aux modifications apportées par les lois dites « loi Peillon », « loi Fioraso » et « loi Sapin », ou liées à l'anticipation des conséquences des futures loi de santé et loi portant sur l'autonomie. Le CESER espère que de telles pistes figureront dans le projet de budget primitif.

En attendant, il se félicite que soit mentionné l'objectif de « *répondre aux besoins d'accompagnement de plus en plus individualisé des personnes les plus fragiles* », car ceci répond aux besoins des personnes et des professionnels, en lien avec un contexte économique particulièrement dévastateur pour les plus fragiles et les plus démunis et avec l'évolution rapide et profonde des métiers des travailleurs du secteur social, médical et paramédical

Les orientations budgétaires traduisent le contexte difficile et incertain des politiques nationales et régionales d'aide à **l'enseignement supérieur et à la recherche**. Déjà apparentes en 2014, les restrictions budgétaires se confirment, mais on en ignore l'ampleur dans l'attente du CPER, ce qui ne facilite pas la tâche de la Région et la confine à un attentisme certain. Dans cet environnement, on se retrouve dans un contexte analogue à celui des orientations budgétaires pour 2014, rendu encore plus difficile par la fin des actions du CPER. En l'absence d'informations concrètes de la part de l'État, la stratégie régionale est défensive : appui sur le cadre de la S3, poursuite de l'aide à l'Université européenne de Bretagne puis à la Communauté d'universités et d'établissements (COMUE), appui significatif au campus numérique, mise en œuvre opérationnelle du Schéma régional de l'enseignement supérieur et de la recherche (SRESR) et de la SRDE2I (sans que les grandes lignes d'actions soient décrites), développement de la culture scientifique.

La COMUE Université Bretagne Loire s'exerçant désormais sur les deux régions Bretagne et Pays de la Loire, l'harmonisation des schémas régionaux respectifs pour l'enseignement supérieur, la recherche comme pour l'innovation, est une nécessité.

De ce fait, les inquiétudes formulées en 2013 par le CESER à ce stade demeurent plus que jamais d'actualité : on a peu de visibilité sur l'importance du budget qui sera alloué à l'enseignement supérieur et à la recherche, et surtout sur les choix stratégiques qui seront à opérer dans un contexte de réduction budgétaire drastique.

En ce qui concerne **les langues régionales**, le CESER note avec intérêt, dans la continuité de ses observations de l'année dernière, la volonté du Conseil régional de promouvoir les langues régionales et d'aider à leur développement. Il regrette cependant le manque de précision des orientations budgétaires. Le CESER aimerait partager l'optimisme du Président du Conseil régional sur les retombées bénéfiques du Pacte d'avenir pour la Bretagne.

Dans le domaine de la transmission des langues, le CESER constate un manque de mobilisation des acteurs avec seulement 4 sites bilingues ouverts cette année contre 9 l'année dernière et souhaite avoir des précisions sur cette baisse d'activité (politique peu volontariste de l'État concernant la formation des maîtres, manque de moyens des associations tant budgétaires que d'implication ou de mobilisation des membres ?).

Si le CESER comprend le souci d'une meilleure pertinence de l'utilisation des deniers publics, les mesures annoncées dans le domaine de la présence des langues dans la vie de tous les jours (possible disparition du soutien à certaines structures associatives trop modestes ou locales) renforcent l'inquiétude qui avait été mentionnée lors de l'examen des orientations budgétaires 2014.

Le CESER souligne, dans ce domaine comme dans d'autres, le risque de fragilisation d'une action de fond menée presque exclusivement par des associations en cas de fluctuations importantes des aides publiques. Il alerte sur l'éventuelle mise en danger de nombreux emplois.

Comme les années précédentes, le CESER regrette que le caractère transversal de la politique linguistique ne soit pas mis en avant aussi bien dans le champ culturel (croisement avec les politiques du livre, du spectacle vivant ou de l'audiovisuel) que dans d'autres domaines (formations sanitaires et sociales, signalétique dans les établissements financés par la Région, tourisme...).

En conclusion, le CESER insiste sur la nécessité de préciser ces orientations dans le futur budget primitif 2015 et sera fortement vigilant sur leur mise en œuvre.

Concernant les projets éducatifs des jeunes, le CESER apprécie la volonté de réaffirmer, à travers les aides apportées aux projets *Karta*, les objectifs de la Région. Il lui paraît intéressant également d'accorder la priorité dans l'attribution des aides, aux projets transversaux associant plusieurs disciplines.

Parmi les cinq axes thématiques du dispositif *Karta* (santé et qualité de vie ; développement durable et agenda 21 ; ouverture des jeunes au monde ; éducation artistique et sensibilisation à l'art, à la culture, aux sciences et techniques ; égalité fille-garçon et lutte contre toutes les discriminations), le CESER souhaite que soient poursuivis tout particulièrement le soutien et l'encouragement aux initiatives portant sur l'égalité filles-garçons et la lutte contre les discriminations.

Le document d'orientations pour le budget 2015 ne fait pas mention des autres actions à l'initiative de la Région ou bien de celles auxquelles elle participait les années précédentes.

Les expérimentations en termes de formation des délégué-es de classe, en application de l'engagement n°42 de la Charte d'engagement pour les jeunes en Bretagne, ne sont pas citées dans les orientations pour le budget 2015. Le CESER avait déjà regretté cette absence dans les documents relatifs au budget 2014 (orientations budgétaires et budget primitif). Il souhaiterait en conséquence être informé de ce que deviennent ces expérimentations dont il demandait la reconduction et même la généralisation.

Le CESER salue l'effort remarquable de simplification et d'accroissement de l'aide à **la mobilité internationale** : dispositif simplifié, dématérialisation des procédures, extension à des publics post-bac, aides financières substantiellement augmentées. Il sera toutefois attentif à la mise en place des crédits alloués en conséquence et à la bonne utilisation de ces crédits.

Par ailleurs, il s'interroge sur la prééminence qui semble être donnée, dans les nouvelles orientations budgétaires, aux aides individuelles sur les aides collectives.

Enfin, il réitère le souhait de pouvoir disposer d'une étude qui permette de mieux connaître les bénéficiaires, les destinations et le contenu des mobilités collectives et individuelles et suivra particulièrement ce point.

Concernant la politique régionale en faveur de **l'égalité des chances**, le CESER note avec satisfaction la volonté de la Région de maintenir son effort d'accompagnement des lycées pour l'usage des technologies de l'information et de la communication pour l'enseignement.

La CESER note toutefois une inflexion concernant l'Espace numérique de travail (ENT). En effet, les orientations budgétaires semblent indiquer que le déploiement de l'ENT n'est plus d'actualité et qu'il s'agit maintenant de l'adapter aux nouveaux besoins ainsi qu'aux évolutions technologiques. Le déploiement serait-il donc totalement réalisé ? Le CESER réitère sa demande déjà formulée à plusieurs reprises, et notamment lors du budget primitif pour 2014, à savoir d'être informé sur le déploiement de l'ENT et sur les évaluations réalisées.

La loi pour la Refondation de l'école de la République du 8 juillet 2013 (dite « loi Peillon ») vient modifier le champ d'intervention de la Région dans le domaine des équipements pédagogiques. Avec cette loi, l'acquisition et la maintenance des matériels et des réseaux informatiques nécessaires à l'enseignement et aux échanges entre les membres de la communauté éducative sont dévolues à la Région.

Le CESER sera attentif à ce que cette extension du champ d'intervention de la Région couplée à la baisse des dotations de l'État ne crée pas un effet ciseau dont l'aide apportée aux familles ferait les frais.

Une évaluation du dispositif « Chèques livres » devait être menée en 2014. Le CESER souhaite avoir communication du calendrier précis et des modalités de cette évaluation ainsi que des critères retenus. Il rappelle en outre que dans son avis sur le rapport d'analyse par programme (RAP) 2013, il avait exprimé le vœu que les associations de parents d'élèves soient associées à cette évaluation.

Le CESER réitère ses recommandations maintes fois répétées en faveur de la gratuité des manuels scolaires et rappelle que l'expérimentation de la dotation directe aux établissements menée depuis septembre 2012 auprès de 14 lycées professionnels volontaires a permis de répondre aux objectifs de gratuité pour les familles.

Par ailleurs, le CESER attire l'attention du Conseil régional sur le fait que les ressources pédagogiques numériques n'ont pas nécessairement vocation à se substituer aux manuels scolaires. Il souhaiterait qu'une consultation soit menée sur cette question, en lien avec les autorités académiques, les représentants des personnels enseignants et les associations de parents d'élèves.

Enfin, le CESER émet de très importantes réserves sur la question des aides ciblées sur certains publics si ce ciblage a pour conséquence d'exclure les familles des classes moyennes des dispositifs d'aide pour l'achat des manuels scolaires et pour les équipements nécessaires à la formation professionnelle.

**Sur proposition de M. Gérard FERRE,
rapporteur général en charge des questions européennes**

**MISSION IX - POUR LE DEVELOPPEMENT DES ACTIONS EUROPEENNES
ET INTERNATIONALES**

Les programmes opérationnels FEDER, FEADER et FSE ont été déposés auprès des services compétents de la Commission européenne, conformément aux délais fixés par le règlement général communautaire. Les Directions générales de la Commission concernées ont ensuite adressé un rapport de synthèse de leurs questionnements ou remarques. Ces rapports marquent le démarrage de la négociation officielle qui doit aboutir à une adoption définitive des programmes. Dans l'attente des programmes définitifs, le CESER renvoie à son avis de janvier 2014 sur le point d'étape dans la préparation des programmes opérationnels 2014-2020.

En ce qui concerne le FEAMP, le CESER s'exprimant sur la préparation de la mise en œuvre régionale de ce fonds lors de cette même session, il conviendra de s'y reporter.

Pour ce qui est des orientations concernant l'action internationale plus généralement (coopération européenne ou extra-européenne), le CESER renvoie également à son avis voté ce même jour.

MISSION XI - FONDS DE GESTION DES CREDITS EUROPEENS

Dans ses précédents avis, le CESER notait que les démarches engagées par la Région pour éviter le dégageant d'office en 2013 avaient porté leurs fruits.

Le CESER note que l'accélération du rythme de certification a été permise par le travail continu de suivi dossier par dossier et les démarches renouvelées auprès des bénéficiaires.

Par ailleurs, le CESER rappelle son attachement à la concertation et à la complémentarité entre les services régionaux et les services de l'État, exprimé dans son étude « *Pour une meilleure utilisation des fonds européens en Bretagne* ».

Il note donc avec satisfaction le travail conjoint avec les services de l'État, afin d'obtenir le redéploiement des reliquats. La modification de la maquette optimisant l'utilisation des fonds disponibles devrait recevoir l'approbation de la Commission.

L'année 2014 sera une année de transition, la Région devant à la fois assurer jusqu'au bout une gestion de qualité des fonds qui lui sont confiés, dans le respect des exigences et du calendrier communautaires, structurer le futur dispositif de gestion et de contrôle et finaliser les programmes 2014-2020, à la suite des dernières observations de la Commission.

Le CESER réaffirme son intérêt soutenu pour les actions d'information et d'accompagnement à destination des bénéficiaires et des services instructeurs, gage de bonne compréhension entre ces deux partenaires.

Il apprécierait donc d'obtenir davantage de précisions concernant les actions de communication et d'évaluation menées sur l'ensemble des programmes opérationnels.

**Sur proposition de M. Martial WESLY,
rapporteur général du budget**

MISSION X - RELATIONS AVEC LES CITOYENS

Le CESER soutient les projets de la Région en vue de renforcer les relations avec les citoyens, spécialement par le développement des outils numériques et la simplification des démarches.

Il approuve les dispositifs envisagés en vue de mieux faire connaître les interventions de l'Europe, a fortiori à l'heure du transfert à la Région de l'autorité de gestion des fonds européens. Il relève également l'introduction de nouveaux objectifs visant à renforcer la culture de la concertation et la remontée de l'expression des citoyens.

Ce faisant, eu égard à la diversité des domaines d'intervention, la Région devra rester attentive à ses choix de communication et à leurs retombées, dans une période budgétaire contrainte.

A terme, le CESER sera intéressé par la communication de la fréquentation des nouveaux sites « financer son entreprise en Bretagne » et « l'Europe en live », tout comme par l'intérêt rencontré par l'extension internet .bzh. Plus généralement, une évaluation des outils de communication en place serait bienvenue.

MISSION XII - AUTRES DEPENSES

Cette mission regroupe les programmes qui permettent à la collectivité de mener à bien l'exercice de ses compétences, en matière de ressources humaines comme de moyens de fonctionnement matériels.

Comme l'an passé, face aux contraintes budgétaires qui s'imposent, le CESER prend acte de la volonté du Conseil régional de maîtriser l'ensemble des charges, tout en préservant la capacité d'action des services, la qualité des services rendus et les conditions de travail des agents.

Les dispositions annoncées concernant les ressources humaines comme le patrimoine ou la logistique s'inscrivent dans la continuité.

Le CESER relève que le regroupement des services sur le site de Patton un temps envisagé (opération qui serait source de charges importantes à court terme) n'est plus évoqué.

**Cet avis du CESER
a été adopté en session plénière
à l'unanimité des votants :
Abstentions : 19 – FO, CGT, FSU,
Solidaires, Annie GUILLERME**

EXPRESSION DES MEMBRES EN SEANCE : COMMUNICATIONS ECRITES

INTERVENTION de Mme Marie-Martine LIPS (Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire)

La présentation de la situation de la Bretagne qui est faite dans les orientations budgétaires, marquée par un renforcement des contraintes financières et le poids du manque de croissance, ne laisse pas d'inquiéter.

A côté des mesures visant le tissu économique d'aujourd'hui, qu'il convient bien évidemment de conforter, il est de la responsabilité des pouvoirs publics d'investir pour accompagner ce qui sera à l'origine de l'économie de demain ... avec ce que cela a d'incertain. Il est effectivement impossible de savoir avec certitude quelles sont les innovations qui rencontreront un succès économique dans les 20 ou 30 prochaines années, horizon d'évolution économique structurelle de court terme.

En complément d'investissements lourds indispensables comme les énergies marines renouvelables par exemple, il est important d'accompagner des projets dont l'impact économique peut être regardé aujourd'hui comme limité.. Ces activités économiques ont l'ambition de contribuer au bien-être collectif en produisant une croissance soutenable. En outre, elles visent à une meilleure répartition des richesses produites, en cette période d'explosion des inégalités, ce n'est pas tout à fait négligeable.

Préparer l'avenir suppose de réaffecter une partie des moyens consacrés au soutien aux entreprises pour permettre de construire les outils structurant d'accompagnement de l'émergence de l'économie de demain, en particulier pour ce qui concerne l'innovation sociale et l'Économie Sociale et Solidaire.

L'Économie Sociale et Solidaire ne détient pas à elle seule la solution pour l'économie de demain mais ce modèle d'entreprendre possède un certain nombre de spécificités qui lui donnent une résilience certaine et une forte capacité à répondre aux questions fondamentales qui se posent à nous.

En 2013, en Bretagne, alors que la conjoncture n'a pas été plus favorable (ou moins défavorable) aux entreprises de l'ESS qu'aux autres, elles ont maintenus leur volume d'emploi alors que l'ensemble de l'économie en détruisait 1%. Sans doute est-ce, entre autres, une volonté de conserver les compétences au sein des entreprises: face aux difficultés économiques l'emploi n'est pas alors la première variable d'ajustement.

Aujourd'hui, les réseaux d'accompagnement de l'innovation actifs en Bretagne, n'ont bien souvent pas la compétence, ni la volonté d'accompagner des projets d'innovation sociale. Or un dispositif cohérent de soutien à l'émergence et d'accompagnement à la création d'activité adapté aux spécificités de l'ESS prendrait inévitablement dans ses filets un nombre conséquent d'innovations sociales.

Par ailleurs l'ESS inscrit son action dans une économie de proximité maillant le territoire breton d'activités dont les emplois, par nature et par choix, ne sont pas délocalisables. Elle participe donc à la construction d'un tissu économique stable peu affecté par les questions de compétitivité entre les territoires, jeu souvent à somme nulle.

Le Conseil Régional note que « la situation économique des dernières années a permis de révéler l'importance prise par l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) » ce qui conforte la

Région dans sa « dynamique consistant à donner les moyens à ce secteur économique créateur d'emplois non délocalisables, de poursuivre son développement en Bretagne, notamment par l'adaptation ou la construction d'outils d'ingénierie financière prenant en compte ses spécificités. »

Or quelques paragraphes après, on lit que le choix a été fait d'adapter les outils existants plutôt que de créer des dispositifs particuliers.

Cela dénote que bien des idées reçues circulent encore sur l'ESS..

L'une d'elle est que l'ESS est une économie subventionnée, dont le modèle économique ne repose que sur les aides publiques. Cela induirait que les entreprises de l'ESS ne peuvent se développer que si les "vraies entreprises" créent des richesses afin de pouvoir les redistribuer. Il est vrai que certaines associations reçoivent des subventions qui, parfois, constituent la majeure partie de leurs ressources. Encore faudrait-il identifier, parmi ces subventions, ce qui est l'achat d'une prestation non soumise aux règles des marchés publics et qui, alors, est versée sous forme de subvention. Il semble tout à fait admis que les pouvoirs publics investissent pour soutenir le développement économique ... que ce soit pour les entreprises capitalistiques ou celles de l'ESS. Ce doit donc être aussi le cas lorsqu'il s'agit de subvention, lorsque c'est la forme juridique adéquate.

Une autre idée reçue est que l'ESS n'a pas besoin de dispositifs d'accompagnement spécifiques. Or les réseaux bretons d'accompagnement des entreprises ont été construits à une période où développer l'ESS n'était pas à l'ordre du jour. Sans doute, il ne serait pas pertinent de doubler tous les réseaux existants par d'autres dédiés à l'ESS et il est nécessaire de faire évoluer leurs modalités d'actions et outils afin qu'elles sachent agir auprès de l'ESS. Il est cependant nécessaire de mettre en place les quelques outils structurants de l'accompagnement spécifiques à l'ESS qui sauront soutenir son développement économique de façon pertinente et efficiente. A défaut, son potentiel de développement et de création d'emploi ne sera exprimé que très partiellement.

Le chemin à parcourir a été tracé dans ses grandes lignes par la Stratégie Régionale de Développement de l'ESS en 2012, qui, rappelons-le a été le résultat d'un investissement fort de l'ensemble des acteurs, en concertation permanente avec les représentants des diverses collectivités, dont la Région. Le travail effectué depuis, notamment en ce qui concerne le développement de l'entrepreneuriat en ESS, a permis de préciser ce qu'il faut mettre en place : Rattraper le déficit de structuration des réseaux d'accompagnement du développement des entreprises de l'ESS,

Mettre en place une démarche proactive d'ouverture des dispositifs de financement des entreprises à celles de l'ESS.

Faute de quoi on se priverait de réelles possibilités de développement et les acteurs de l'ESS auraient le sentiment de l'inutilité de leur investissement, ce qui aurait un effet délétère et rendrait très difficile une prochaine mobilisation.

INTERVENTION de M. Loïc FANOUILLE (Union régionale CFE-CGC Bretagne)

L'examen des documents qui nous sont soumis n'appelle pas de remarque nouvelle particulière de notre part sur le projet de décision modificative N° 2 au budget 2014 compte tenu de la modestie des chiffres en cause.

En revanche les orientations pour le budget 2015 confirment un certain nombre de nos remarques précédentes sur le contexte financier qui prévaut désormais pour mener à bien les projets essentiels à l'avenir de la Région

La continuité de ce contexte relativement favorable pour la région repose cependant sur la pérennité de conditions particulières dont nous avons déjà souligné l'importance.

La Région certes reste dépendante des décisions prises aux niveaux national ou européen où la réduction des déficits publics devient une véritable obsession.

Mais la CFE CGC répète que le cas particulier de la France n'est pas unique ni irréversible : le Japon par exemple en est à plus de 200 % de son PIB et garde la confiance de ses prêteurs D'autres pays européens ont également largement dépassé les critères de Maastricht et sont plus endettés que la France avec les fameuses « notations » plus mauvaises.

La CFE CGC considère donc que nos autorités politiques nationales ne doivent pas utiliser cet argument de la dette publique – sans doute maîtrisable dans le temps - pour freiner le développement régional.

En effet, l'appréciation des dettes publiques devrait être effectuée en tenant compte des motifs de la dette, structurels ou conjoncturels et distinguer les dépenses d'investissements porteurs d'avenir - créateurs potentiels de richesses et d'emplois – des dépenses de fonctionnement.

Aujourd'hui, la Bretagne offre l'exemple d'une vision à moyen et long terme– dont pourrait s'inspirer la nation ...- avec des solutions financières saines qu'il conviendra naturellement de suivre et d'actualiser.

Les marges de manœuvre restent significatives en Bretagne, notamment au regard de son plan d'endettement. Elle s'y est préparée avant l'investissement majeur désormais engagé pour les prochaines années. La comparaison avec les autres régions lui reste favorable grâce à la prudence de sa gestion.

En conclusion, la CFE CGC estime que les projets de notre région bénéficient de bonnes conditions de réussite.

Nous maintenons par ailleurs notre point de vue d'une région bretonne véritable force de proposition pour un meilleur arbitrage de gouvernance économique infra régionale et pour un dialogue interrégional constructif dans le nouveau contexte de délimitation des Régions.

La CFE CGC réitère également ses priorités pour favoriser la création/transmission d'entreprises, l'économie sociale et solidaire et la réponse bretonne au défi environnemental qui va conditionner son identité et son avenir.

Un nouveau départ est donc possible, pour autant que les acteurs en place réagissent rapidement, par exemple par l'innovation énergétique face à la crise de l'industrie automobile. La CFE CGC attend donc de la Région une participation active à ce qui peut constituer un défi du changement.

INTERVENTION de M. Patrick CARE (Union des entreprises – MEDEF Bretagne)

Je m'exprime au titre du MEDEF et au nom des acteurs patronaux.

La construction de ce budget 2015 intervient dans un contexte particulièrement complexe et délicat :

- La croissance est quasi nulle,
- Le chômage et l'exclusion progressent,
- Le déficit public ne baisse plus,
- L'endettement public continue de se dégrader,
- L'Etat réduit ses dotations aux collectivités locales,
- Et le Conseil régional doit honorer ses engagements d'investissements publics, notamment en matière ferroviaire et de numérique avec Bretagne à Haut Débit.

Dans ce contexte, la Région prévoit des investissements chiffrés à 2,7 milliards d'euros sur la période 2015 - 2020, soit 13 % de plus que sur la période précédente, 2009 – 2014. Ses besoins de financement sont évalués à 1,2 milliard. Le Conseil régional nous apprend qu'il aura notamment recours à des prêts de la Banque Européenne d'Investissement qui conditionne toutefois son engagement à deux éléments, à savoir le maintien d'une capacité de désendettement inférieure à 8 ans et un ratio annuité/épargne de gestion inférieur à 62,5 % sur 2 exercices consécutifs. Cette condition nous semble opportune et saine.

Dans un tel contexte, le Conseil régional annonce pour la première fois une baisse de ses dépenses de fonctionnement, en l'occurrence de 0,75 % chaque année de 2015 à 2020.

La lecture des orientations budgétaires laisse à penser qu'il s'agit là d'un exercice très difficile. Nous reconnaissons qu'il s'agit là sans doute d'une rupture culturelle, tant les dépenses publiques, et notamment des collectivités locales, progressent allègrement chaque année en France plus que notre richesse nationale, faisant ainsi passer notre dette publique de 70 à 2 000 milliards d'euros en 35 ans, ou de 20 % à 95 % du PIB sur cette même période.

Les orientations budgétaires nous apprennent page I – 5 que, je cite « la participation de la Région Bretagne au redressement des comptes publics serait de près de 20 millions d'euros chaque année entre 2015 et 2017 ». Sur un budget d'1,3 milliard d'euros, reconnaissons qu'une économie de 20 millions, soit 1,5 %, n'apparaît pas comme insurmontable. Les entreprises et les ménages sont très fréquemment confrontés à ce type de démarche. Je dirais même que dans l'industrie, compte tenu de la concurrence des entreprises étrangères placées dans des conditions plus favorables par leurs gouvernants, la question des économies, la question des gains de productivité, est permanente. Si tel n'était pas le cas, l'entreprise disparaîtrait très vite.

Dès lors, nous ne pouvons que relever le contraste saisissant entre des collectivités locales habituées aux budgets toujours en hausse et les entreprises sans cesse confrontées aux nécessaires économies.

Depuis de nombreuses années, nous attirons l'attention du Conseil régional sur la nécessaire maîtrise des dépenses de fonctionnement. Nous le faisons car le scénario était écrit, nous l'avions explicité : perte de compétitivité de l'économie française, induisant une faible croissance potentielle et une dégradation de sa capacité à financer la sphère publique,

endettement public abyssal en pleine dérive, déficits publics à réduire induisant à terme une baisse des dotations de l'Etat.

Compte tenu de tous ces éléments chiffrés, objectifs, nous avons, plusieurs fois tiré en vain le signal d'alarme.

Aujourd'hui, la réalité commence, je dis bien commence seulement, à sonner à notre porte. Nous regrettons que l'on nous ait contesté dans le passé, la pertinence de cette analyse à laquelle désormais tout individu en situation de responsabilité ne peut qu'accéder, comme en attestent désormais les prises de parole du Président de la République et du Premier Ministre. Je vous remercie de votre attention.

INTERVENTION de Mme Bénédicte LERIDEE (Comité régional des associations de jeunesse et d'éducation populaire)

CASI, CRAJEP, CROS de Bretagne, KEVRE BREIZH, REEB – Coordination Environnement, UNAT, URAF, URIOPSS ainsi que la CRESS, Eaux et Rivières de Bretagne, Bretagne Vivante, URCIDFF, CRIJ et les employeurs de l'ESS.

Au moment où le CESER examine les orientations budgétaires du Conseil Régional de Bretagne et alors qu'une baisse significative des dotations de l'Etat aux collectivités locales est annoncée pour la période 2014/2017, il nous a semblé important de rappeler un certain nombre d'éléments à prendre en compte dans les choix politiques qui devront inévitablement être faits quant au financement de leurs activités.

La commission Qualité de vie, culture, solidarité a élaboré un vœu qui sera présenté plus tard au cours de cette session et dont nous partageons entièrement les constats et les préconisations.

Nous souhaitons en appuyer la portée par les éléments suivants.

Nous vivons une crise économique et démocratique qui déstabilise la société, détruit des emplois, met à mal le lien social et creuse les inégalités. Les associations bretonnes, par leur ancrage territorial au plus près des populations, par leurs projets et actions d'utilité sociale, civique, culturelle, sportive et environnementale, par leurs services collectifs et leur rôle économique, se retrouvent en première ligne pour répondre aux besoins, au bien-être des populations ainsi que participer au développement économique durable et solidaire de la région.

Il y a donc un enjeu fort de co-construction de l'action publique qui doit donner lieu à une interdépendance nouvelle et assumée entre les initiatives de la société civile et les pouvoirs publics autour de l'intérêt général. Cela passe notamment par l'établissement d'un cadre partenarial respectueux des initiatives associatives.

Les financements publics représentent 49% du budget total des associations.

Lorsque l'initiative est associative, la subvention est le mode de financement (désormais) prévu par la loi. Pourtant, la procédure d'attribution des subventions, bien qu'ayant beaucoup évolué ces dernières années, sous l'impulsion des services de l'Etat, reste encore parfois trop lourde et synonyme de perte de temps pour ses bénéficiaires.

Malgré la créativité et la richesse de leurs projets, les associations n'échappent pas aux tensions et aux mutations qui affectent l'ensemble du système socio-économique. Les transformations accélérées de leur environnement les obligent, à court et à moyen terme, à faire évoluer leur gestion et leurs modèles organisationnels. Fragilisées par la raréfaction et la transformation des financements publics, elles sont confrontées à la nécessité de conforter leurs sources de financements. Il s'agit donc de leur faciliter la tâche. Le financement sur des actions, sans participation aux frais de fonctionnement de la structure, par les financeurs

privés comme publics, empêche les associations d'avoir un niveau de fonds propres adapté à leur modèle économique et à leur dynamique de développement.

Par ailleurs, dans le contexte de risque de raréfaction des financements public, les associations cherchent à diversifier leurs sources de financement. A cet égard, les fonds européens et plus particulièrement le FSE et le FEDER sont des fonds particulièrement pertinents à mobiliser compte-tenu des missions de cohésion territoriale et d'inclusion sociale portées par des nombreuses associations. Cependant, les modalités d'accès à ces fonds et leur fonctionnement sont très complexes, ce qui peut en détourner de nombreuses associations.

Il faut donc à tout prix, au risque d'un véritable désastre sociétal, éviter de faire du financement public des associations une variable d'ajustement budgétaire. D'autant qu'en l'absence de réforme de la fiscalité, l'Etat en diminuant ses dotations pousse les collectivités territoriales dans ce sens tout en leur donnant la lourde responsabilité de faire des arbitrages très difficiles.

Nous attendons du Conseil Régional une exemplarité en la matière qui puisse inspirer les autres collectivités.

La poursuite de l'engagement dans le dispositif DLA et le choix de soutenir les acteurs de l'Education Populaire vont en ce sens et doivent être salués.

Cela ne saurait être l'arbre qui cache la forêt.

Les lieux de concertation entre le Conseil Régional et les acteurs de la vie associative doivent être réactivés pour permettre une meilleure connaissance des freins au développement, et parfois même au maintien, des activités portées par les associations et d'identifier, au-delà et en sus des financements, les pistes en matière de simplification administrative, d'organisation de la relation entre collectivité publique et associations, de meilleure interconnaissance, d'utilisation optimisée des dispositifs et programmes existants afin d'utiliser les financements disponibles de la façon la plus efficiente possible.



INTERVENTION de M. Joël JOSSELIN (Coordination régionale CGT-FO de Bretagne)

Habituellement nous n'intervenons pas sur les orientations budgétaires et nous abstenons sur l'avis les concernant. Nous pensons même d'ailleurs que nous devrions ne pas participer au vote, estimant que les affaires budgétaires de la région sont sous sa seule responsabilité et que notre indépendance syndicale fait que nous n'avons pas à les approuver ou les rejeter. Mais cette possibilité de refus de vote ne figure pas au règlement intérieur de notre assemblée...

Une fois n'est pas coutume, cette fois nous apporterons au débat une contribution. Nous sommes en effet en plein accord avec la région quand elle fait le constat, je cite : *« de l'accroissement de la demande sociale liée à la crise, de la réduction de notre levier fiscal, de la tendance à la baisse des dotations en provenance de l'Etat »*

Encore plus quand on nous parle de : *« la perspective et le risque liés au double effet du Pacte de responsabilité et de solidarité et de la réforme territoriale. »* et qu' *« Il pourrait en résulter un phénomène de ciseaux entre une forte réduction de nos recettes, et en parallèle, une potentielle augmentation des charges liées à des transferts ou à de nouvelles compétences de gestion (collèges, routes, transports...) »*

Chacun ici partagera sûrement notre inquiétude d'entendre de la bouche même de la région : *« Une telle évolution, mal maîtrisée, pourrait nous contraindre à des coupes budgétaires ou des retraites de politiques publiques pouvant avoir des effets récessifs forts sur les territoires. »*

A Force Ouvrière, nous n'utilisons pas les mêmes mots, nous estimons que les politiques d'austérité sont socialement, économiquement et démocratiquement meurtrières.

Notre organisation estime qu'il est de plus en plus évident que la politique économique et sociale menée conduit l'Europe et la France dans le mur de la croissance zéro et du chômage. Alors que le gouvernement vient de présenter le budget 2015, avec 21 milliards d'euros de réduction des dépenses publiques et sociales, la région estime que, je cite encore *« La perte de ressources cumulée à laquelle la Région devra faire face atteint au total sur 4 ans 152M€. »*

Les chiffres sont têtus, nous nous permettrons quand même de rappeler ici qu'au niveau européen l'estimation de la fraude et de l'évasion fiscales est de 1 000 milliards d'euros par an !

Pour terminer ce tableau bien noir, ajoutons, comme le relève aussi la région deux points importants à nos yeux :

Une fois le projet de loi relatif à la délimitation des Régions adopté, un nombre important d'indicateurs du développement régional situerait la Bretagne dans les dernières places des onze nouvelles régions !

Les transferts de compétences entre les Départements et la Région tels que prévus par le projet de loi portant nouvelle organisation territoriale de la République devraient se traduire pour le Conseil régional par un triplement de ses effectifs !

Avouez qu'il y a vraiment de quoi s'inquiéter mais nous y reviendrons plus en détail lors de la prochaine plénière consacrée à la réforme territoriale.

Comme à l'habitude, puisque c'est la seule option qui nous est offerte, nous nous abstiendrons sur l'avis.

INTERVENTION de M. Thierry MERRET

(Par accord entre le Comité économique agricole régional des fruits et légumes -CERAFEL-, l'Union des groupements des producteurs de viande de Bretagne -UGPVB- et le Centre interprofessionnel laitier -CIL-)

Je m'exprime ici au titre de la FRSEA au nom des acteurs patronaux.

La crise économique que traversent les filières agricoles est particulièrement longue et destructrice. Les viandes de volaille, de porc, de bœuf, les œufs, les fruits et légumes, toutes ces productions sont concernées.

Même les producteurs de lait, qui ont vécu une année plus tranquille – malgré des charges bien trop élevées – s'attendent à des mois difficiles.

Un pilier essentiel de l'économie bretonne dans sa globalité, avec l'agroalimentaire qui en dépend, est ainsi ébranlé.

Un réel désarroi envahit peu à peu nos territoires ruraux. Désarroi qui ne touche pas que les agriculteurs. L'ensemble des salariés sur les territoires, bien conscients de l'importance de l'activité agricole et agroalimentaire pour la vitalité du milieu rural, craint pour l'avenir.

Cette crise économique, qui en est bien entendu la cause, devient une crise sociale du fait de ses conséquences directes sur le revenu des exploitants agricoles et les emplois salariés. Cette crise sociale résulte aussi de l'impression des agriculteurs de ne pas être entendus. C'est ce désespoir qui se traduit aujourd'hui par des manifestations.

Pourtant, les représentants de la profession dénoncent la même chose, depuis de trop nombreuses années déjà : la perte de compétitivité de nos productions face aux concurrents étrangers. Cette situation s'est amplifiée avec l'embargo russe, mais n'est pas nouvelle. Au vu de ce constat, nous demandons en vain des solutions.

Le Conseil régional veut redonner de la compétitivité aux secteurs agricole et agroalimentaire. Même s'il ne peut décider seul de certaines orientations, nous attendons son soutien sur les solutions que nous proposons depuis longtemps. Certaines paraissent faciles à mettre en œuvre et dépendent d'une simple décision politique française.

Il en est ainsi de la surenchère administrative et réglementaire française : alignons enfin nos règles sur celles des autres Etats européens ! Les freins actuels sont tels que les exploitants ne peuvent plus investir et rendre leur outil de travail compétitif.

De même, arrêtons d'alourdir les charges et impôts pesant sur les entreprises françaises, alors qu'ils sont déjà beaucoup plus élevés que ceux appliqués dans les autres pays. Nous saluons à ce titre la suppression de l'écotaxe ! Aussi, utilisons un mot simple et compréhensible pour tous les citoyens : suppression.

Enfin, compensons l'écart de coût de main d'œuvre entre la France et les autres Etats, en attendant l'harmonisation européenne.

Le désarroi des agriculteurs est aussi fortement lié à l'absence de reconnaissance de leurs compétences et savoir-faire. Pas une semaine sans que les médias ne discréditent toute une

profession en raison de cas particuliers, ou pire au gré de reportages trompeurs et mensongers. Et, au lieu de rassurer les consommateurs et citoyens, certaines réactions politiques entretiennent les doutes sur la qualité des produits et sur les pratiques des exploitants. Le rôle des élus est de rétablir la vérité ! La responsabilité des élus est de renforcer le patriotisme économique ! Il ne s'agit pas de protectionnisme, mais de patriotisme. Ce concept qui fait fureur chez nos voisins semble avoir été oublié en France. Nous voulons lui redonner toute sa valeur !

Alors, nous appelons les élus à faire preuve de patriotisme, de responsabilité citoyenne, en commençant par exiger des produits français dans les cantines et restaurants administratifs dont ils ont la charge. Nous leur demandons de faire la promotion des produits français et bretons auprès des citoyens.

Je vous remercie de votre attention.

INTERVENTION de M. Jean-Yves PIRIOU (Association Eau et rivières de Bretagne)

Concernant le Plan Gouvernemental de lutte contre les algues vertes, la réunion du Comité Régional de Suivi qui s'est tenue le 7 octobre dernier à la Préfecture de Région a apporté quelques éléments importants :

- les 8 chartes de territoires possèdent des avancements d'adhésions des agriculteurs très disparates. En effet certaines ont presque atteint leur objectif, d'autres en sont assez loin, et certaines même très loin ;
- les services de l'Etat ont rappelé que la phase réglementaire n'était pas écartée en cas d'échec sur l'objectif ;
- une Mission Interministérielle d'experts va analyser bientôt les dossiers des 8 baies et rendra son rapport en décembre 2014. Elle précisera le bilan actuel d'adhésions et de résultats sur chaque bassin versant, mais elle donnera aussi ses propositions sur les actions 2015 et même sur l'après 2015 ;
- le Préfet a demandé de provisionner un budget de l'Etat pour le prochain contrat de Plan Etat-Région sur le thème de la lutte contre les algues vertes, mais sans en préciser l'objet.

L'analyse qui peut être faite de ces éléments :

L'objectif fixé par le SDAGE Loire-Bretagne est la disparition des marées vertes sur les côtes bretonnes à l'horizon 2021 voire 2027 sur certains sites. Or le Plan actuel de lutte contre les algues vertes donne un objectif pour 2015 de diminution de 30% des quantités de nitrate se déversant dans chaque baie, soit un tiers du chemin à parcourir par rapport à l'optimum nécessaire recommandé par les scientifiques. Aussi l'idée de provisionner un budget dans le cadre du CPER 2015-2020 pour poursuivre la réduction des apports de nitrate en mer est tout à fait nécessaire et logique.

2015 ne peut se contenter d'être une année de simple remobilisation des acteurs mais elle doit être une année de réflexion approfondie sur la suite à donner à ce Plan de lutte contre les algues vertes. La région Bretagne devra insister pour que l'Etat prenne ses responsabilités dans l'adaptation de ses réglementations sur le Nitrate à la problématique Algues Vertes. C'est un minimum préalable. Ensuite, pour ne pas entraver les dynamiques lancées sur les territoires, les mesures qui se sont montrées les plus efficaces devront être poursuivies. Plutôt sous-exploitées jusqu'à présent, les mesures sur le foncier et les évolutions de pratiques et de systèmes agricoles devront être mieux développées. En outre il s'agira d'impliquer dans ces actions contre les algues vertes toute la filière comprenant les agriculteurs, la transformation agro-alimentaire ainsi que la grande distribution.



INTERVENTION de Mme Véronique LE FAUCHEUR (Union régionale interprofessionnelle de la CFDT Bretagne)

La CFDT prend acte des conditions particulièrement difficiles en matière budgétaire qui s'annoncent pour le Conseil Régional pour l'année 2015

En ce qui concerne les recettes, le développement de l'offre de transports conduit par la Région Bretagne justifie l'attribution d'un versement spécifique à celle ci.

L'attribution aux régions d'un versement transport interstitiel, suite au vote de la loi du 23 juillet 2014, ouvrait à la région la possibilité de mobiliser une nouvelle ressource fiscale destinée à la poursuite du développement des TER.

Malgré les incertitudes du devenir de la loi, et les limites actuelles de cette ressource, la CFDT regrette que cette toute nouvelle recette potentielle n'ait pas été intégrée à la prospective régionale.

Dans ses orientations le Conseil Régional réaffirme sa volonté de mettre la pointe de la Bretagne à 3 heures de Paris. C'est tout l'enjeu du débat public en cours sur le projet Liaison nouvelle ouest Bretagne Pays de La Loire. La CFDT soutient ce projet, à la condition que l'effet de la grande vitesse se fasse sentir sur l'ensemble des territoires. Cela suppose une desserte TER de qualité et des effets tangibles pour rapprocher la Bretagne du centre de l'Europe.

Néanmoins la CFDT reste interrogative sur le financement de ce projet, à un moment où les ressources de l'AFITF (association de financement des infrastructures de transport de France) sont une nouvelle fois mise à mal par l'abandon sans concertation de la taxe de transit poids lourds.

Concernant la formation, la CFDT sera attentive à ce que les contraintes budgétaires n'impactent pas les politiques prioritaires de la Région, notamment en matière de soutien à la formation professionnelle continue, à l'apprentissage et aux lycées.

La CFDT souhaite donc avoir plus d'informations sur les évolutions de la mission 4 en particulier par rapport aux priorités retenues pour les lycées. En effet les évolutions démographiques en particulier sur la région Rennaise rendent impérative la construction d'au moins un nouveau lycée. Mais d'autres dossiers vont également demander un effort financier important. Nous souhaitons donc avoir une vision claire des priorités retenues et de la stratégie mise en place pour assurer la qualité de l'accueil et des conditions d'études des lycéens bretons.

Pour la CFDT une réelle concertation doit être mise en œuvre, en particulier pour la répartition des différentes enveloppes : lycées, formation continue dont le Plan Bretagne Formation, les aides aux demandeurs d'emploi et l'apprentissage.

Tous ces sujets méritent débat et orientations partagées. La CFDT attend que le Comité Régional Emploi Formation Orientation Professionnelle créé par la loi de mars 2014 soit mis en place rapidement. Le CREFOP se devra d'être un lieu d'échanges et de co-construction entre l'Etat, le Conseil Régional et les partenaires sociaux pour bâtir une offre de formation cohérente sur la région. La loi lui confère un rôle de co pilotage des orientations. Certaines ne pourront être validées par le comité paritaire régional emploi formation dit le COPAREF que si, et seulement si, les orientations et choix sont partagés. Cette évolution de la gouvernance est un pari sur l'avenir pour tous les acteurs. La loi leur confère la responsabilité de s'engager pour agir sur la cohérence des financements,, analyser l'offre et la qualité de la formation et améliorer ainsi la qualité de l'offre pour les salariés et demandeurs d'emploi bretons, sans fragiliser l'ensemble des dispositifs et les établissements des formation de la région.

INTERVENTION de M. Serge LE FLOHIC (Union professionnelle artisanale de Bretagne)

La réforme de la collecte de l'apprentissage interroge légitimement l'Union Professionnelle Artisanale de Bretagne qui représente les 53 000 entreprises artisanales de Bretagne qui emploient plus de 185 000 personnes actives soit un salarié sur 5 du secteur privé.

L'artisanat est très attaché à la formation des jeunes et notamment à l'apprentissage.

L'UPA rappelle que le premier levier de développement de l'apprentissage se trouve dans les entreprises de moins de 50 salariés qui forment 81% des apprentis du pays.

Face à un contexte économique difficile, l'accumulation des réglementations, et des dispositifs financiers qui changent, les entreprises sont malheureusement en train de se désengager (-8% début 2013, -14% début 2014).

L'augmentation du nombre d'apprentis ne se décrète pas et des signes forts doivent être adressés aux acteurs de l'apprentissage pour inverser la tendance actuelle à la baisse.

Le développement du nombre d'apprentis passe aussi par un engagement collectif.

L'UPA est prête, avec ses organisations professionnelles de branche, à s'engager aux côtés de la région sur l'apprentissage.

L'UPA demande néanmoins en contrepartie une position claire de la région au moment des arbitrages budgétaires actuels.

En effet, dans le cadre de la réforme, les régions se voient ainsi renforcées dans leurs nouvelles compétences car elles s'occuperont de la collecte et de la répartition des financements.

Le produit de la taxe étant affecté au budget global de la région, l'UPA Bretagne s'interroge sur la part qui sera consacrée à l'apprentissage dans le budget de la région Bretagne.

Par ailleurs, en modifiant la répartition de la taxe d'apprentissage entre les parts affectées aux régions et celles relevant de la libre affectation des entreprises, la réforme suscite des inquiétudes quant à la prise en compte des besoins des entreprises.

Enfin, l'UPA sera vigilante sur l'efficacité de l'utilisation par le Conseil régional des prélèvements opérés sur les entreprises. Les actions menées devront s'orienter autour de 3 enjeux majeurs pour soutenir le développement de l'apprentissage :

Une formation adaptée aux jeunes et aux entreprises

La facilitation de l'accès à l'apprentissage

La Valorisation des métiers et de l'apprentissage

INTERVENTION de Mme Cécile DEFOIS (Aide à toute détresse (ATD) Quart monde)

Depuis plusieurs années le niveau de vie des plus démunis diminue.

Le bilan de l'évolution des revenus sur ces dernières années est sombre pour les milieux populaires : + 1 800 euros annuels pour les 10 % les plus riches, - 400 euros pour les 10 % les plus pauvres entre 2008 et 2011.

11 % des ménages les plus modestes ne sont pas couverts par une complémentaire santé et de fait, sont contraints de renoncer à certains soins, notamment en matière d'optique ou de prothèses dentaires.

Les enfants et les jeunes qui ne suivent pas le rythme du système scolaire tel qu'il est organisé actuellement sont, dans leur immense majorité, issus des catégories défavorisées.

Les orientations budgétaires 2015 présentées par la Région Bretagne ne nous permettent pas de visualiser la volonté politique de la Région, ou du moins les orientations stratégiques pour soutenir les plus démunis qui sont les plus durement touchés par la crise économique actuelle.

Si nous nous félicitons de différentes actions : e-inclusion et sécurisation des parcours par exemple, nous souhaitons interpeller la Région sur cette nécessaire prise en compte formelle et priorisée des publics les plus modestes.

Il est important de :

- confirmer la nécessité de garantir des droits aux plus démunis financés par la solidarité nationale sur les domaines de la formation, de la santé, de l'emploi, de l'habitat, de l'accès à la culture ;
- aider à mieux diffuser l'information sur les dispositifs d'aide à la complémentaire santé auprès des professionnels de santé, et des personnes aux faibles revenus ;
- mieux mobiliser les capacités des personnes en grande pauvreté pour faire évoluer les formations du travail social et donner la priorité aux chômeurs de longue durée dans l'accès aux formations qualifiantes ;
- soutenir la formation des salariés en insertion en accompagnant notamment les démarches de qualification qui se mettent en place dans les structures d'insertion par l'activité économique ;
- mettre en place des actions visant à soutenir les publics en situation de précarité énergétique (comme nous l'avons déjà proposé lors de la session du 7 avril sur le rapport « plan bâtiment durable ») ;
- favoriser les logiques de développement social, y compris dans le domaine économique, en accompagnant des expérimentations locales comme celle actuellement en phase exploratoire sur le Pays de Redon "territoires zéro chômeur de longue durée".

Le transfert de l'autorité de gestion des fonds européens à la Région, en particulier le Fond social européen (FSE), est une opportunité pour replacer les plus exclus au centre des politiques régionales pour l'année 2015.

INTERVENTION de M. Pierre EUZENES (Union régionale CFTC de Bretagne)

La Région Bretagne voit ses ressources se réduire. Les dotations de l'Etat se réduisant comme peau de chagrin, le contexte de crise actuelle se ressent donc directement sur les orientations budgétaires du Conseil régional.

Hors la dette française franchit le cap de 2 000 millions d'euros, cette somme représente une dette de près de 30 000 €uros par habitant. Si les taux d'intérêt historiquement bas en ce moment remontaient de 1 % ce qui est loin d'être improbable, il faudrait trouver 4 milliards d'économies supplémentaires. Le risque pour les Régions est donc de continuer à voir leurs dotations se réduire, entraînant une perte d'autonomie et des difficultés supplémentaires pour faire face à leurs orientations budgétaires.

Un autre choix de l'Etat, pour réaliser des économies et de réduire les allocations aux familles, ces mesures sont inacceptables pour la CFDT et au final ne rapporteront que 700 millions d'euros.

Hors les moyens de la politique familiale sont notoirement insuffisants, pour la CFTC la défense de la famille, c'est la défense de l'avenir, une politique familiale pérenne doit garantir le niveau de vie des familles en compensant réellement les charges résultants de l'accueil et de l'éducation des enfants, elle doit être créatrice de solidarités intergénérationnelles permettant de lutter contre la précarité et de l'exclusion.

L'emploi, le logement, le niveau de salaire sont cruciaux pour une vie de famille harmonieuse. Nous adhérons donc aux orientations de la région pour des filières fortes d'où découleront des emplois pérennes et de qualités. Les actions sur la formation et la sécurisation des parcours professionnels se rapprochent des objectifs définis par la CFTC dans son projet et de « Statut du travailleur ».

Pour l'avenir est dans les projets de régionalisation actuel, il nous paraît intéressant de rappeler que la Bretagne aurait un PIB de 115 milliards d'euros soit un PIB par habitant d'environ 25 500 euros qui nous placerait au 26^{ème} rang mondial équivalent à celui de l'Italie, 25^{ème} et supérieure à celui de l'Espagne, 28^{ème} ou du Portugal. On notera que la France se classe 20^{ème}, mais la Bretagne en profite-t-elle ? Avec 4,5 millions d'habitants, la Région Bretagne est plus peuplée que 7 états de l'Union Européenne, c'est pourquoi nous espérons un droit à l'expérimentation fiscale, qui nous permettrait de gérer une partie plus importante d'obtenir la gestion d'un budget équivalent à celui d'autres régions européennes comparable à la notre, tel le Pays de Galles, la Catalogne ou certains Landers allemands. Cette option nous paraît être une revendication légitime pour la Région Bretagne dont l'avenir nous unies.

INTERVENTION de Mme Sylvie GUILBAUD
(Par accord entre l'Union des employeurs de l'économie sociale et
solidaire -UDES- et l'Union des fédérations et syndicats nationaux
d'employeurs sans but lucratif du secteur sanitaire, médico-social et
social -UNIFED-

Je m'exprime au nom des employeurs de l'économie sociale et solidaire.

Nous notons avec satisfaction que le rapport fait état de l'importance de l'économie sociale et solidaire, importance révélée par la situation économique.

Nous tenons à rappeler que cette importance est aussi bien quantitative que qualitative.

Importance quantitative puisque l'économie sociale et solidaire représente 14 % des emplois bretons (pour 10 % au niveau national).

Importance qualitative puisque notre secteur répond à des demandes sociales fortes et en croissance dans des domaines d'activité très variés (citons l'action sanitaire et sociale, l'aide à domicile, l'animation, le sport, le tourisme et le logement social, mais aussi les ateliers et chantiers d'insertion, les entreprises de coopération, les mutuelles de santé).

Importance qualitative enfin puisqu'il est créateur d'emplois non délocalisables.

A l'heure où la loi sur l'ESS vise à assurer un développement pérenne du secteur, il apparaît indispensable que le secteur soit pleinement identifié dans le cadre des politiques publiques liées au développement économique et puisse contribuer de l'évolution de ces politiques publiques.

C'est bien ce que propose le rapport d'orientations budgétaires en notant que la Région est confortée par la loi dans sa dynamique consistant à donner les moyens au secteur de l'ESS de poursuivre son développement en Bretagne.

Au-delà des appuis actuels apportés par la région et mentionnés dans le rapport d'orientations budgétaires (ADIE micro-crédits, dispositif de prêts d'honneur pour les Coopératives d'Activité et d'Emploi, convention DLA), et de ceux annoncés (pour les acteurs de l'éducation populaire), les employeurs de l'ESS en Bretagne seront attentifs à ce que le secteur, qualifié dans ce rapport de « secteur de l'économie comme les autres » puisse effectivement accéder (avec des adaptations, si besoin) à l'ensemble des dispositifs de soutien et d'accompagnement existants.

INTERVENTION de Mme Nadia LAPORTE (FCPE)

J'interviens au nom des Conseils Départementaux de la Fédération des Conseils de Parents d'Élèves FCPE sur les Orientations pour le budget 2015, mission IV « Pour une éducation de qualité ouverte sur la recherche et sur le monde ».

Bien conscients du cadre budgétaire actuel nécessairement contraint, nous saluons la volonté de la Région de maintenir un programme d'investissement ambitieux en ce qui concerne les lycées bretons.

Cependant, nous nous interrogeons sur la péréquation entre la hauteur de ces ambitions et celle des investissements programmés ou à venir, compte-tenu des nécessités d'entretien et de rénovation d'un parc immobilier lycéen vieillissant, compte-tenu d'une démographie lycéenne en très forte augmentation et appelée à croître encore de nombreuses années et compte-tenu également de la loi du 10 juillet 2014 relative à la mise en accessibilité des établissements aux personnes en situation de handicap.

D'autre part, nous sommes, nous parents d'élèves FCPE, très attachés à la mise en application de certaines valeurs partagées telles que la solidarité, l'égalité des chances et nous militons également pour la gratuité totale de l'école publique, autant que faire se peut.

Aussi, nous souhaitons exprimer nos craintes les plus vives et attirer l'attention sur une éventuelle diminution ou redistribution d'une partie des aides apportées aux jeunes et leurs familles « afin de mieux cibler les publics en difficultés ».

En ce qui concerne les manuels scolaires en particulier, nous souhaitons la mise en œuvre d'une véritable gratuité pour tous, seul gage d'une véritable égalité. Le dispositif Chèques-Livres apporte certes une aide substantielle pour l'achat des manuels par les familles. Un ciblage sur les foyers les plus en difficultés ne ferait que produire d'autres inégalités en lésant les familles en limite de dispositif. La dotation aux établissements avec prêt aux lycéens constitue toujours de loin pour nous le moyen le plus simple et le plus efficace de ne pas accentuer les inégalités entre les jeunes. De plus, elle s'avère un dispositif moins coûteux que les supports type chéquiers-livres pour les nombreuses régions qui l'ont déjà mise en place depuis une dizaine d'années et nous attendons avec intérêt les résultats de l'évaluation de la récente expérimentation régionale sur la dotation à des établissements professionnels volontaires.

Nous souhaitons également une large réflexion et une concertation de tous les partenaires, à laquelle nous souhaitons être associés, sur l'usage envisagé dans un futur proche, usage exclusif ou non, des ressources pédagogiques numériques.

Enfin, nous regrettons la part des dépenses relatives à l'enseignement dans le budget régional 2014, en dessous de la moyenne nationale, classant la Bretagne au 17^{ème} rang des régions françaises concernant la part des dépenses d'enseignement dans le budget régional et nous espérons que le budget primitif 2015 saura réaffirmer l'enseignement comme une compétence régionale prioritaire, indissociable de la notion d'avenir pour la Bretagne.

INTERVENTION de M. Jean-Luc LE GUELLEC (FSU Bretagne)

L'introduction aux orientations budgétaires décrit bien les conséquences pour la région du double effet du Pacte de responsabilité et de solidarité et de la réforme territoriale avec un phénomène de ciseaux entre la forte réduction des recettes et une potentielle augmentation des charges liées à de futurs transferts avec le risque d'un effet récessif précise-t-on. Le drame, c'est que l'effet récessif est déjà là du fait des politiques d'austérité engagées : la France comme la zone euro sont au bord de la déflation. La révision à la baisse des prévisions de croissance ne peut surprendre que les dogmatiques de la réduction rapide des déficits publics, la FSU indiquait déjà il y a un an qu'une telle politique n'est ni efficace au regard de ses propres objectifs ni de nature à nous sortir du chaos économique et social qui s'étendait déjà sous nos yeux.

Comme de très nombreux économistes (hormis ceux de la pensée unique) la FSU désapprouve totalement cette politique de l'offre dont le Pacte de responsabilité et la réforme territoriale sont la traduction, l'objectif réel non avoué est de réduire drastiquement le champ couvert par les services publics pour ouvrir en grand la voie à des privatisations. Cette stratégie du choc néolibéral est présentée dans les perspectives publiques des finances régionales comme une fatalité à laquelle on doit s'adapter, ce n'est évidemment pas l'avis de la FSU.

Au-delà de ces appréciations générales, la FSU considère qu'une des premières responsabilités du conseil régional, au regard de ses compétences et de la priorité accordée en principe à la jeunesse, est de réaliser les investissements nécessaires pour répondre en terme de capacités d'accueil des lycées à la croissance de la démographie scolaire : la décision ferme de construction de nouveaux lycées n'a que trop tardé. La FSU se retrouve totalement dans l'argumentaire développé par l'avis du CESER. Au sujet de la situation tendue à Ploërmel, la FSU exprime sa stupéfaction et sa désapprobation face au rassemblement, le 9 octobre dernier, de quelques militants de l'enseignement privé confessionnel contre la construction du nouveau lycée : veut-on ranimer la guerre scolaire ?

La FSU partage et relaie les inquiétudes émanant des établissements du fait du report ou de l'annulation de certains projets de travaux et/ou de restructurations au nom des nouvelles contraintes budgétaires. Inquiétude, aussi, quant à l'avenir de l'objectif initialement affiché de gratuité des manuels scolaires et donc au projet devant se substituer à l'actuel dispositif des « chèques livres ». La FSU approuve totalement l'avis proposé par le CESER sur cette question.

La réforme de la taxe d'apprentissage en réduisant de moitié la part du « hors quota » destinés aux établissements de formation affecte lourdement les établissements d'enseignement professionnel et technologique au bénéfice des CFA alors qu'initialement cette taxe était aussi destinée au financement des formations sous statut scolaire. La priorité, une nouvelle fois, est donnée au développement quantitatif de l'apprentissage avec un effort promotionnel très coûteux en direction des plus jeunes alors que ce sont eux les plus concernés par les ruptures de contrats. La dernière publication du Gref portant sur les indicateurs de ruptures de contrats à échéance 2012 montre une augmentation de ces ruptures et, particulièrement, chez les plus jeunes issues de la voie scolaire et chez les femmes avec des taux très élevés supérieurs à 30%. Les études se suivent, chacune confirme la précédente et malgré les discours sur la

qualité, la situation se détériore. Puisque ça ne marche pas, le gouvernement envisage d'inciter, par une nouvelle dérèglementation, les plus jeunes à quitter la voie scolaire, la Région suit.

Concernant le SPRO, la Région annonce des avancées en matière de connaissances des attentes des publics et de l'amélioration de l'offre de services ceci en référence aux enquêtes menées avec les régions Centre et Pays de la Loire. La volonté affichée est de passer à la phase concrétisation du SPRO. La FSU exprime des réserves liées aux risques de confusion des missions des différentes structures comme des publics. Notre inquiétude est confirmée par l'enquête menée auprès des CESER puisqu'on apprend que telle ou telle région coordonne tous les acteurs du SPRO, CIO compris, alors que la loi a clairement distingué les compétences respectives de l'Etat et des régions. Il est proposé d'intégrer la problématique du Conseil en Evolution professionnel (CEP) dans le SPRO. La FSU tient à rappeler que les CIO ne font pas partie des opérateurs pour le CEP.

Concernant les langues régionales, le document souligne le ralentissement de la dynamique d'ouverture de sites bilingues à la rentrée 2014. La FSU a eu déjà l'occasion d'indiquer que la création de nouveaux sites ne doit pas occulter l'attention à la consolidation de l'existant. La sensibilisation aux langues régionales pour un nombre très important de jeunes passe également par l'enseignement optionnel dispensé au collège et au lycée, ce qui n'est pas encore suffisamment pris en compte. La FSU s'inquiète du ralentissement constaté dans la progression des effectifs du public (+3,4%), alors que celui-ci avait affiché la progression la plus soutenue durant 5 ans (près de 6% par an). Le manque de perspectives offertes aux langues régionales dans le second degré public et le manque de volontarisme en matière de recrutement d'enseignants en sont principalement la cause ; à quoi s'ajoute le problème de l'accueil en maternelle. Si la balle est largement dans le camp de l'Education nationale, pour la FSU, le soutien de la Région à nos langues doit passer prioritairement par le soutien à l'enseignement public.

L'enseignement supérieur et la recherche sont confrontés au processus de création Comue Bretagne Loire mais, pour la FSU, la réflexion concerne insuffisamment l'ensemble de la communauté universitaire et le système de gouvernance proposé semble une « usine à gaz ». Les enjeux scientifiques et pédagogiques d'un tel regroupement ne sont pas vraiment posés à part un : se regrouper pour « être crédible » dans le cadre de l'appel à projets PIA2, pour l'instant dans les réponses c'est le flou qui domine. Concernant la fusion des universités rennaises, le rapprochement semble plus difficile qu'il n'y paraît et la place des différents secteurs (regroupements de disciplines) n'est pas abordé car sujet à polémiques. Sur la situation budgétaire, la FSU approuve l'alerte des sept présidents d'universités des régions Bretagne et pays de Loire face à la réduction drastique des sommes allouées aux futurs CPER. Les budgets des établissements, hors CPER, sont aussi très tendus.

Dans un tel contexte, la FSU aimerait connaître l'analyse du Conseil régional au regard de son schéma régional d'enseignement supérieur et de recherche.

INTERVENTION de M. Philippe LE ROUX (Union nationale des professions libérales (UNAPL) Bretagne)

Monsieur le Président,
Chers Collègues

Je m'exprime au nom de l'Union Nationale des Professions Libérales.

Comme chaque année, en préalable au débat d'orientation budgétaire du Conseil régional, notre assemblée est amenée à se prononcer sur les perspectives économiques, sociales et environnementales proposées aux bretons afin que la Bretagne poursuive son développement dans les meilleures conditions.

M. le Président du Conseil régional rappelle dans son introduction le contexte financier dans lequel s'élabore cette construction. Il ne me paraît pas utile de développer davantage.

L'organisation que je représente peut se réjouir de voir afficher en terme volontariste des objectifs ambitieux : un aménagement équilibré de notre territoire, garant de la solidarité nationale, une économie dynamique au service de filières fortes et créatrices d'un emploi de qualité, une formation tout au long de la vie permettant la sécurisation des parcours professionnels, etc.

Néanmoins, à la lecture de ce rapport, il me semble qu'un certain nombre de questions ne soient pas évoquées, ce qui peut surprendre compte tenu de leurs implications dans notre futur développement.

Je voudrais en citer deux exemples.

Le premier concerne l'Aménagement du territoire.

En effet, si l'on cite Bretagne 2030 pour nourrir le futur schéma régional d'aménagement et de développement durable des territoires tel qu'il pourrait être adopté dans le cadre de la loi sur la nouvelle organisation territoriale de la République, l'on occulte complètement par exemple les conséquences liées à la création de 2 métropoles en Bretagne : RENNES et BREST. Jusqu'ici prévalait outre ces deux grandes villes, un réseau de villes moyennes et petites harmonieusement positionnées, véritable coeur battant de pays à l'origine d'un développement économique extrêmement tonique. Les services n'étaient pas étrangers à cette dynamique puis jusqu'à ce jour, l'accès aux soins et aux conseils y est toujours possible.

Je m'étonne, que souvent prompt au lancement d'études toujours indispensables, l'on ne se soit pas préoccupé de cette profonde mutation qui ne sera pas sans conséquences sur la vie des bretons.

Le second point, d'ailleurs complémentaire du premier, concerne la nouvelle partition jouée entre l'Etat et les collectivités locales.

En effet, alors que aucun d'entre nous ne voit avec clarté le futur cadre territorial de la République, et encore moins la répartition des compétences entre les différents niveaux de décisions, l'on voit petit à petit notre collectivité territoriale régionale dans l'obligation de combler les abandons de postes afférents jusqu'ici à l'Etat : je veux citer la Santé, les transports, l'éducation, et cette liste n'est pas exhaustive.

Et il ne s'agit pas de transfert de compétences, il s'agit de politiques supplétives assurées par l'impôt régional, départemental ou communal.

La question mérite d'être posée dans ce contexte de pénurie : pourrions-nous assurer encore nos politiques volontaristes et choisies de développement et de solidarité en Bretagne d'ici à quelques années si ce phénomène devait perdurer ?

En conclusion, notre assemblée doit prendre conscience qu'en ce moment se joue une partie importante de notre avenir si nous ne voulons pas, qu'à l'instar que certains ont qualifié de France périphérique nous n'assistions pas à l'apparition d'une Bretagne périphérique.

INTERVENTION de Mme Annie GUILLERME (Union régionale des Centres d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles)

Nous adhérons aux avis donnés par les Commissions "*Qualité de vie, culture et solidarité*" et "*Aménagement et développement des territoires, environnement*" en ce qui concerne la Mission 1 "Pour un aménagement équilibré, garant de la solidarité territoriale" et en particulier la création pertinente de l'Observatoire des territoires, préconisé en son temps par le CESER de Bretagne. Mais nous observons dans ces avis, une énorme lacune. En effet, nous ne voyons pas apparaître la préconisation de l'intégration réelle de **la question des inégalités sexuées, sociales et territoriales**, préalable incontournable pour assurer véritablement un **aménagement équilibré, garant de la solidarité territoriale** notamment dans les territoires ruraux fragilisés.

Ce préalable est pourtant en cohérence avec ce que nous savons :

- d'une part, la volonté marquée par le Conseil régional de Bretagne d'accompagner les territoires les plus fragilisés et en particulier les territoires ruraux qui ne bénéficient pas des aides de la Politique de la Ville,
- d'autre part, les inégalités réelles entre les femmes et les hommes et l'affichage par le Conseil régional d'une politique en faveur de la réduction de ces inégalités,
- enfin, la représentation du Conseil régional Bretagne au Haut Conseil à l'Egalité entre les femmes et les hommes (HCE/FH), Conseil qui fait des propositions concrètes dans son récent rapport "*Combattre maintenant les inégalités sexuées, sociales et territoriales dans les quartiers de la politique de la ville et les territoires ruraux fragilisés*", rapport publié le 19 juin 2014 et largement diffusé en région Bretagne le 19 septembre dernier lors du colloque régional organisé par l'URCIDFF Bretagne.

Nous donnons ici quelques exemples des inégalités observées en milieu rural, des chiffres qui doivent toutes et tous nous interpeller :

39 places d'accueil pour 100 enfants en milieu rural, contre 50 au niveau national,

- Près de 40 % de femmes actives y travaillent à temps partiel,
- Plus de 60 % des chômeur-se-s de moins de 25 ans sont des femmes en milieu rural, alors qu'au niveau national c'est du 50/50,
- 30 mn pour se rendre en maternité en milieu rural, contre 17 mn en moyenne au niveau national.

Nous demandons donc à ce que soient intégrés dans le futur observatoire des territoires et dans toute la démarche pour *un aménagement équilibré, garant de la solidarité territoriale* en Bretagne, les éléments qui s'inspirent des observations, des priorités et des recommandations très concrètes du rapport du Haut Conseil à l'Egalité pour remédier aux inégalités sexuées, sociales et territoriales en vue d'un juste équilibre. Nous savons bien que développement

durable des territoires ruraux ne pourra se faire sans les femmes et sans combattre les inégalités.

Le 15 octobre prochain, pratiquement demain, c' est la journée internationale pour les Droits des femmes en milieu rural où la France doit prendre toute sa place dans ce débat international. Les Assises de la ruralité et un comité interministériel à l'égalité ont été annoncés par le Premier ministre. Le Haut Conseil à l'Egalité dont nous avons parlé, qui est une instance consultative qui regroupe 73 personnalités issues de tous les horizons dont les représentant-es de la Société civile dans différentes régions, demande à ce que les inégalités entre les femmes et les hommes soient à l'ordre du jour des Assises de la Ruralité et du Comité interministériel à l'égalité des territoires proposés par le Premier Ministre.

Il faut savoir, et pourquoi s'en priver, que les actrices et acteurs de la Société civile du CESER Bretagne peuvent aussi se saisir de la problématique et faire aussi des propositions pour combattre les inégalités entre les femmes et les hommes dans les territoires ruraux, en se faisant relais de la campagne du Haut Conseil à l'Egalité qui démarre mardi prochain en vous inscrivant au lien suivant : <http://bit.ly/1s2rZN5> (site du Haut Conseil à l'Egalité).

L'URCIDFF Bretagne prenant acte de la non visibilité de la question des inégalités sexuées et territoriales pour *un aménagement équilibré, garant de la solidarité territoriale*, s'abstiendra en ce qui concerne le vote sur l'avis du CESER Bretagne relatif aux Orientations Budgétaires 2015 du Conseil régional.



INTERVENTION de M. Jean-Edmond COATRIEUX (Comité régional CGT de Bretagne)

Aborder les orientations budgétaires de la région ne peut pas se réaliser en faisant abstraction du contexte économique et social ainsi que de la politique fiscale imposée par le gouvernement depuis plusieurs années.

S'agissant du budget 2015, il s'agit bel et bien d'un budget d'austérité. Les dépenses publiques utiles vont être amputées de 21 milliards d'euros, dont 7 milliards sur le compte de l'Etat, 4 milliards sur les dotations des collectivités et 10 milliards au détriment de la Sécurité sociale.

Les conséquences économiques et sociales de ces coupes budgétaires sont graves. La baisse des dotations des collectivités pèse déjà sur l'emploi et les investissements, sachant que deux-tiers des investissements publics sont réalisés par les collectivités. S'agissant de la Sécurité sociale, ces coupes vont aggraver la situation des plus modestes.

En revanche, les entreprises continuent d'être servies généreusement. En plus du Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE), elles bénéficieront des nouvelles baisses de cotisations sociales, de l'allègement de la contribution sociale de solidarité des sociétés et contribution additionnelle (C3S), qui est un impôt sur le chiffre d'affaires, et de la suppression d'une dizaine de taxes.

Or l'activité économique stagne, l'emploi continue de baisser surtout dans l'industrie, la précarité, la pauvreté et les inégalités se développent.

Aujourd'hui, l'économie régionale est fragilisée. Les pans industriels qui ont fait sa richesse sont mis à mal. Les réformes des institutions ont fait la preuve de leur inefficacité, pire, ont aggravé les inégalités en multipliant la pauvreté, le chômage, l'exclusion.

Le gouvernement est en train de renforcer une stratégie qui vise à opposer, à mettre en concurrence plutôt qu'à rassembler.

Les droits et les garanties pour les salariés, les populations permettent « Le Vivre Ensemble » en favorisant les convergences. Ce sont les fondements d'une démocratie qu'il faut renforcer pour que chacune et chacun puisse vivre, travailler et s'épanouir.

La compétitivité financière ne peut pas être le critère qui fonde l'économie du futur.

La crise que traverse la Bretagne n'est pas une fatalité. Elle est la résultante de politiques et de stratégies qui ont conduit à ces catastrophes sociales et économiques.

La décentralisation pourrait être un outil au service de l'intérêt général, mais, le Pacte de responsabilité brise cette ambition en transférant les moyens publics à des intérêts privés sans contrepartie en terme d'activité et d'emploi.

La mutation industrielle ne doit pas consister en une régression sociale et un renforcement du pouvoir de l'argent. Elle doit être accompagnée par des politiques qui sécurisent les activités et les emplois pour développer les territoires.

Notre région a tout à gagner si elle permet aux salariés d'être au cœur de cette transition. Les expérimentations sur la sécurisation des parcours des salariés et du développement économique prévue par le Pacte d'avenir et sa conférence sociale sont des perspectives nouvelles qui doivent favoriser les convergences et la complémentarité des activités économiques dans les territoires.

Alors que l'enjeu affiché par le Président du Conseil régional est le maintien d'une action publique efficace, en réponse aux attentes sociales et à celles des territoires, pour la première fois, les recettes de fonctionnement pour 2015 prévoient une réduction de 0,75% par rapport à 2014 et cette tendance devrait s'accroître jusqu'à 2020. La perte de ressource pour la Région reprise par l'avis du CESER serait de l'ordre de 152 Millions d'euros sur 4 ans. A ce montant il conviendrait d'ailleurs d'y adjoindre le déficit annuel lié aux transferts non compensés qui était estimé par la Région à 4 Millions d'euros.

Au moment où de nouveaux transferts de compétences sont annoncés, on ne peut que s'interroger sur la volonté affichée de réduire les dépenses de fonctionnement.

La comparaison des dépenses de personnels entre les régions ne permet pas de mesurer l'efficacité de l'action publique, sauf à ne considérer le personnel qu'en termes de coûts qu'il conviendrait de réduire au maximum.

Si la CGT prend acte de la création du versement transport interstitiel, on ne peut que s'inquiéter de sa non mise en œuvre sur notre région au prétexte que cela pénaliserait les zones rurales non desservies ferroviairement alors que nombre d'entre elles bénéficie d'une offre de transport collectif. De plus la création d'une taxe locale temporaire destinée à financer les aménagements des gares reviendrait à ne faire financer ces travaux par les seuls usagers ce qui est inacceptable.

Pour la CGT le versement transport est un prélèvement qui permet d'orienter une part des richesses créées dans les territoires vers le financement d'un bien public dont bénéficient les entreprises. Même si les modalités législatives actuelles limitent la mise en œuvre de cette nouvelle disposition, le versement transport interstitiel est une première réponse au manque de financement des transports collectifs. A l'heure où les aides publiques sont de plus en plus tournées en direction des entreprises (CICE, modulation TIPP, TVA, Allègements FILLON, Pacte de responsabilité) pour la CGT il convient au contraire de faire supporter les efforts d'une manière plus juste et équilibrée. En ce sens la CGT revendique l'application du versement transport pour toutes les entreprises bénéficiant d'une offre de transport collectif et ce dès le premier salarié ainsi que son élargissement aux plus values immobilières et foncières notamment.

La cgt a toujours soutenu la région dans sa politique d'investissement et dans les actions mises en œuvre au service de l'intérêt général. Cependant elle considère que le cadre contraint dans lequel la région doit préparer son budget ne sera pas sans conséquence sur ses capacités à mettre en œuvre ses orientations budgétaires. L'examen du budget primitif sera l'occasion de mesurer concrètement les impacts des politiques d'austérité décidées par le gouvernement.

Nous ne pouvons que regretter que ni le Conseil Régional, ni l'avis du CESER, n'ait jugé utile de s'interroger sur le bien fondé des mesures d'austérités qui sont développées depuis plusieurs années maintenant.

La Cgt réaffirme la nécessité d'une véritable révision des politiques publiques dans l'intérêt des salariés, des retraités, des privés d'emploi, dans l'intérêt aussi de la recherche et de l'investissement productif. Il faut mettre à plat l'ensemble des aides, exonérations et abattements sociaux et fiscaux dont bénéficient les entreprises. Ce sont autant de dépenses publiques qui ne profitent pas, ou très peu, à l'emploi et à l'investissement productif. La suppression des aides inutiles est indispensable pour dégager des marges pour développer les services publics de qualité et reconquérir la Sécurité sociale.

C'est pourquoi nous nous abstiendrons sur l'avis qui nous est proposé

INTERVENTION de Mme Valérie FRIBOLLE (Chambre de commerce et d'industrie de Région Bretagne)

Je m'exprime au titre de la Chambre de Commerce et d'Industrie de région Bretagne et au nom des acteurs patronaux.

Le Conseil régional a adopté le 13 décembre 2013 sa Stratégie Régionale de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII). Face aux difficultés structurelles de secteurs d'activités historiques en Bretagne, la « Glaz économie » constitue un horizon et une réponse partagée des acteurs économiques régionaux pour assurer l'avenir du territoire.

Cependant, il est nécessaire à nos yeux que le Conseil régional adopte dorénavant une politique économique davantage ciblée et priorisée. Cette approche, plus resserrée, permettra de réellement concrétiser le travail de diagnostic et de préconisations réalisé dans le cadre de la SRDEII, au service des du développement des entreprises régionales, et particulièrement du tissu dense de PME bretonnes.

Dans cette optique, nous l'avons déjà évoqué dans cette enceinte, il est pour nous essentiel de ne pas négliger le soutien à l'emploi et l'appui à la création et à la transmission d'entreprises sur le territoire. Nous regrettons que cette dernière dimension ne figure pas dans les priorités de l'action régionale.

Les projets mentionnés dans ce document d'orientation d'une meilleure coordination entre les acteurs et les outils de l'innovation vont dans le sens d'une plus grande efficacité de l'action publique en faveur de l'économie, ce que nous soutenons vivement.

Il ne s'agit néanmoins que de moyens d'actions et non d'une véritable hiérarchisation des actions de la Région.

Je vous remercie de votre attention.



INTERVENTION de M. Thierry LENEVEU (Comité régional CGT de Bretagne)

Dans son avis sur la participation de la région à l'achat des livres et du matériel scolaire, le CESER rappelle que la loi Peillon dite de « refondation de l'école » vient modifier le champ d'intervention de la région dans le domaine des équipements pédagogiques.

Cette loi prévoit en effet la mise à disposition des documents pédagogiques à caractère collectif dans les lycées professionnels et des manuels scolaires dans les lycées professionnels de l'agriculture et de la mer et les EREA.

Elle comporte également des dispositions qui demande une participation de la Région au développement dans les établissements d'Espaces Numériques de la Connaissance (ENC).

La CGT partage l'avis du CESER lorsqu'il exprime la crainte que cette extension du champ d'intervention de la Région couplée à la baisse des dotations de l'état ne crée un effet de ciseau dont l'aide apportée aux familles fasse les frais.

Dans les Orientations Budgétaires pour 2015, le conseil régional avance d'ailleurs le principe d'une aide ciblée en direction des familles en difficulté en ce qui concerne l'achat des manuels scolaires.

Tout comme le CESER, la CGT s'inquiète de dispositions ciblées qui écarteraient les familles des classes dites moyennes, des dispositifs d'aide.

La CGT partage tout à fait ces craintes et alerte sur les risques qu'il y aurait à écarter certaines catégories sociales des dispositifs d'aide et de soutien à la scolarité des jeunes.

Il existe en effet des pans entiers de notre population qui, sans être spécialement défavorisés, ne sont pas pour autant privilégiés.

Ces catégories sociales subissent de plein fouet les effets de la conjoncture. Les choix politiques, économiques et budgétaires actuels pèsent de manière cumulée sur elles, aggravant ainsi les inégalités sociales et le sentiment d'injustice.

Nourrir les rancœurs et les ressentiments de ces couches de la population constitue un risque pour la démocratie.

La CGT soutient tout à fait le CESER lorsqu'il rappelle qu'en termes d'équipements individuels des lycéens, il s'est prononcé à plusieurs reprises pour la gratuité des manuels scolaires et qu'il avait demandé que l'expérimentation de gratuité des manuels menée auprès de 14 lycées soit étendue à l'ensemble des établissements scolaires relevant de la compétence du Conseil Régional. C'est d'ailleurs ce que pratique la Région Pays de la Loire depuis des années.

La CGT s'inquiète de l'absence de mention dans les orientations Budgétaires 2015 concernant l'aide à l'achat des premiers équipements individuels pour les jeunes effectuant une formation professionnelle.

Elle demande que ce dispositif soit reconduit.

INTERVENTION de M. Dominique LECOMTE (Chambre de commerce et d'industrie de Région Bretagne)

Je m'exprime au titre de la Chambre de Commerce et d'Industrie de région Bretagne et au nom des acteurs patronaux.

Les acteurs économiques prennent note des réformes importantes de la formation professionnelle et de l'apprentissage et de l'incertitude juridique qui l'accompagne. Fait marquant en matière d'apprentissage, la Région se voit attribuée au titre de la Réforme de 2014, une « fraction régionale pour l'apprentissage » égale à 51% du montant total du produit de la taxe d'apprentissage, traduisant ainsi la nécessité du renforcement de son engagement sur ce champ de formation.

Le bilan 2014 du Conseil régional fait apparaître les éléments essentiels de sa politique en faveur de l'apprentissage notamment la signature des conventions 2014/2019, poursuite de la démarche « Bretagne Qualité Apprentissage ». On soulignera également sa volonté de maintenir les primes à l'apprentissage pour les entreprises de 11 à 20 salariés.

Pour autant, nous regrettons que ce document d'orientations budgétaires ne fournisse pas davantage d'éléments prospectifs sur l'exercice 2015 et manque de clarté sur les ressources et dépenses prévisionnelles affectées à l'apprentissage. Plusieurs points essentiels aux yeux des acteurs patronaux devront être abordés dans une démarche de concertation la plus étroite possible :

- Ainsi, face aux incertitudes que fait peser la réforme de la taxe d'apprentissage sur le budget des centres de formation d'apprentis, il revient au Conseil régional de garantir leur équilibre budgétaire au titre des financements supplémentaire qu'il percevra au titre de cette même taxe.
- En outre, une clarification de la mise en œuvre du dispositif « Bretagne Qualité Apprentissage » est nécessaire, de façon à ce qu'il vienne, de manière plus ciblée, en soutien des actions d'amélioration menée par les CFA dans la qualité de l'enseignement et de l'accompagnement qu'ils apportent aux apprentis.

Je vous remercie de votre attention.



INTERVENTION de Mme Viviane SERRANO (Union régionale Solidaires de Bretagne)

Mission V

Pour des transports efficaces au service des personnes et de l'économie

Au moment où nous discutons des orientations budgétaires et à la veille de l'inauguration de nouvelles rames TER à Dol de Bretagne, qui devrait améliorer le confort quotidien des usagers, l'Union Régionale Solidaires de Bretagne veut attirer l'attention sur un choix, porté par la Direction S.N.C.F. Bretagne et le Conseil Régional, qui nuira à la sécurité de ces mêmes usagers.

En effet une convention bipartite indique à cet effet « *que l'accompagnement des matériels sur les trains périurbains serait adapté au besoin du marché à l'instar de ce qui se fait dans les réseaux urbains. Les trajets courts appellent des moyens d'accompagnement et de contrôle différents avec des équipes mobiles* ».

Cette convention propose donc de supprimer la présence systématique des contrôleurs autrement nommés agents d'accompagnement (A.S.C.T.). Dans un premier temps se seront les trains des dessertes Rennes-Vitré, Rennes-La Brohinière, Rennes-Messac qui seront concernés, car ce sont ces dessertes qui sont classées par la SNCF comme de nature périurbaine.

Pour Solidaires et le syndicat Sud Rails, ces lignes ne peuvent en aucun cas être assimilées à des espaces urbains et les temps de parcours ne sont pas négligeables. Ces lignes sont soit semi-rurales, soit rurales. Contrairement aux espaces urbains, les dispositifs d'appuis en cas d'incidents sont néants ou très éloignés.

Enfin pour l'Union Régionale Solidaires, cette décision prépare de toute évidence (comme en région parisienne) la suppression pure et simple de la présence du contrôleur à bord des T.E.R. Bretons.

Elle entraînera de fait, si elle n'est pas remise en cause une dégradation de la qualité de service rendu aux usagers, mais aussi, un manquement sérieux aux règles de sécurité.

INTERVENTION de M. Jean-Bernard SOLLIEC (Union des entreprises (UE) – MEDEF Bretagne)

Je m'exprime au titre du MEDEF et au nom des acteurs patronaux.

Dans ses orientations pour le budget 2015, le Conseil régional présente le versement transport interstitiel, nouvelle disposition votée cet été par les parlementaires, sous pression de l'ARF, l'Association des Régions de France, contre l'avis du Gouvernement. Elle vise à développer les TER.

Cette nouvelle taxe, que les conseils régionaux peuvent ou non créer, est assise sur la masse salariale des entreprises de plus de 9 salariés situées en dehors des périmètres de transport urbain.

Il s'agit d'une disposition qui augmentera le coût du travail des entreprises situées en milieu rural, pour l'essentiel des PME et des ETI (entreprises de taille intermédiaire) alors que la politique économique du gouvernement, suite aux conclusions du rapport Gallois sur la perte de compétitivité de notre industrie, vise à réduire le coût du travail pour rétablir les marges des entreprises, les plus faibles de la zone euro et les plus faibles depuis 30 ans.

Selon le Gouvernement lui-même, la reconstitution des marges des entreprises est essentielle pour favoriser les investissements d'aujourd'hui qui feront les emplois de demain.

Nous ne comprenons pas que l'on puisse aujourd'hui, après tout ce qui a été écrit, démontré, sur la perte de compétitivité des entreprises françaises, sur le coût du travail, créer une nouvelle taxe assise sur les salaires.

Voulons-nous que notre pays continue à s'enfoncer ? Notre industrie a perdu 2 millions d'emplois en 30 ans, 700 000 tous les dix ans. Comment peut-on, en toute responsabilité, afficher une telle mesure en totale opposition avec la politique engagée par le Gouvernement ?

Certes, le Conseil régional exprime ses réserves sur cette possibilité mais c'est en promouvant une autre taxe, en l'occurrence, je cite, « un versement transport additionnel à celui prélevé en zone urbaine ». Le Conseil régional souscrit donc à l'idée que l'on peut continuer à augmenter le coût du travail d'autres entreprises situées cette fois en milieu urbain où l'on trouve beaucoup d'entreprises industrielles mais aussi de bâtiment ou de services de toutes tailles.

Les entreprises, les salariés, les demandeurs d'emplois ont besoin d'entreprises compétitives, en capacité d'investir et d'embaucher. Cette nouvelle taxe confirme que les élus n'ont pas tous conscience de la situation de la France, de l'excès de prélèvements obligatoires qui pèsent sur les entreprises et les salariés.

Dans ce contexte, nous vous demandons, M. le Président, de renoncer à cette taxe, certes en 2015, année d'élections régionales, mais aussi pour la durée du mandat que la majorité régionale que vous conduisez sollicitera en décembre 2015.

Je vous remercie de votre attention.



INTERVENTION de M. Serge LE QUEAU (Union régionale solidaires de Bretagne)

Les orientations budgétaires de la Région pour l'année 2015, s'inscrivent cette année encore dans la lignée des plans d'austérités successifs qui nous ont été imposés depuis six ans et qui au lieu de nous sortir de la crise, financière économique et sociale, nous y enfonce chaque jour un peu plus.

Nous partageons donc l'inquiétude de l'exécutif régional, *« qui craint un phénomène de ciseaux en matière budgétaire entre une forte réduction des recettes et en parallèle une potentielle augmentation des charge liées à des transferts ou à de nouvelles compétences de gestions (collèges, route, transports...). »*

Au lieu de prendre acte des résultats catastrophiques et de l'échec de la voie suivie, le Gouvernement a choisi d'accélérer dans la même direction, en se soumettant toujours davantage aux exigences des marchés financiers et de tous ceux qui aujourd'hui considère que ces crises sont une aubaine pour réussir à mettre à terre le modèle de société construit au sortir de la deuxième guerre mondiale par le Conseil National de la Résistance.

Au nom de la compétitivité des entreprises il nous ait rabâché qu'il n'y a pas d'autres solutions, pour s'en sortir, que de baisser constamment les salaires, les prestations sociales augmenter la productivité des salariés et diminuer les impôts sur le capital, tout en opposant le secteur privé au secteur public :

- comme si les salariés du public : les enseignants, les infirmières, les cheminots, les postiers, les agents des collectivités territoriales n'avaient aucune utilité ni aucune productivité,
- comme si les entreprises, ce n'était pas d'abord des salariés qui produisent,
- comme si de nombreuses entreprises n'organisaient pas la délocalisation de leurs emplois hors de France.
- comme si les entreprises n'étaient pas étroitement dépendantes des débouchés, lesquels sont étouffés par les politiques d'austérité ou de compétitivité.

Quels seront les débouchés des entreprises si la consommation stagne et les dépenses publiques chutent ?

Au motif que leur taux de marge a baissé (ce qui est habituel en période de crise), le gouvernement a déjà promis 40 milliards aux entreprises sans engagement ou contrepartie véritable. Cette gigantesque subvention publique risque de venir gonfler encore les dividendes des actionnaires des entreprises du CAC 40, déjà en hausse de 30% sur un an (au deuxième trimestre 2014) alors que l'investissement reste, lui, désespérément plat.

La question n'est pas celle d'une prétendue insuffisance de la capacité « d'offre ». La question est l'austérité dans laquelle notre économie, à l'instar de la plupart des économies européennes, est aujourd'hui engoncée. Le funeste « Pacte budgétaire » le TSCG européen de 2012 est mortifère pour les pays de la zone euro, condamnés à réduire leur demande interne (en réduisant les salaires et les dépenses publiques et sociales) et à se battre les uns contre les autres pour se prendre des parts de marché.

Aujourd'hui, la BCE, comme le FMI (même eux), le reconnaissent à leur tour : les politiques d'austérité, loin d'être une solution, sont le cœur du problème européen. Elles doivent cesser sans délai

Une sortie de crise ne peut passer que par une relance concertée au niveau européen centrée sur des investissements massifs pour la transition écologique, une lutte résolue contre l'évasion et l'optimisation fiscale, des mesures fortes pour réorienter l'activité bancaire et réduire la domination de la finance et la spéculation, ainsi qu'une réduction des cadeaux inutiles aux grandes entreprises. Ces mesures permettraient de dégager les moyens financiers pour les projets dans les territoires et de donner par les marges dégagées, à notre collectivité territoriale régionale comme la notre, les moyens de ses ambitions.

Il est donc urgent d'engager un grand virage vers une société plus démocratique, plus sobre, plus écologique, plus égalitaire, où le pouvoir des citoyens et des salariés sera accru. C'est seulement ainsi que pourront être mises en œuvre les transformations majeures dont notre société et les entreprises ont besoin.

Lors de sa séance du 17 avril dernier, le Conseil Régional a voté un vœu à la majorité intitulé : Vigilance sur le projet de zone de libre échange transatlantique (TAFTA en anglais ou PTCI en français) demandant la diffusion publique des éléments de la négociation favorisant ainsi un débat public sur le partenariat envisagé et demandant au Gouvernement de s'opposer et au Parlement Européen d'apposer son veto à tout accord qui remettrait en question le cadre réglementaire en matière d'environnement, de santé, de diversité culturelle et linguistique, de protection des citoyens.

Aujourd'hui l'avancée des discussion montrent de plus en plus que ce projet d'accord de libre échange et d'investissement vise avant tout à libéraliser encore davantage les échanges commerciaux entre les états Unis et l'Union Européenne en démantelant les droits de douanes tout en s'attaquant aux normes et régulations et qu'il scellerait donc le sort des économies européennes et nord-américaine dans une même allégeance ultralibérale aux seuls profits des multinationales.

L'Union Régionale Solidaires de Bretagne souhaite donc que la Région redouble de vigilance dans les mois à venir et prenne clairement position contre le Traité de Partenariat Transatlantique sur le commerce et l'investissement, si le Gouvernement et la Commission Européenne s'avisait de l'imposer sans débat démocratique aux peuples européens.

Enfin, après avoir pris connaissance par la presse du véritable projet de l'entreprise Vinci concernant l'aéroport de Notre Dame des Landes, projet bien éloigné de celui initialement annoncé, nous souhaitons que la Région considère, au vu de ces révélations et comme nous l'avons toujours pensé, que ce grand projet est finalement inutile et qu'en conséquence elle prenne la décision dès 2015 de réaffecter ses engagements budgétaires pour Notre Dame des Landes à la nécessaire modernisation de l'aéroport de Nantes-Atlantique et à l'entretien des réseaux ferrés de notre région, qui en ont tant besoin.

INTERVENTION de M. Yvon LE NORMAND (Union des entreprises (UE) - MEDEF Bretagne)

J'interviens au nom du MEDEF Bretagne et des acteurs patronaux.

Les orientations budgétaires 2015 du Conseil Régional relatives à la formation professionnelle et l'apprentissage présentent les dernières réformes qui conduisent à une reconfiguration des ressources.

Nous notons avec satisfaction que les budgets alloués à ces deux missions, en faveur de la sécurisation des parcours professionnels, devraient être en sensible augmentation en 2015. Concernant l'apprentissage, nous saluons le maintien d'une partie des aides à l'embauche d'apprentis par le Conseil Régional, ainsi que la décision du Gouvernement de réintroduire des aides nationales aux employeurs de moins de 250 salariés.

Sur la question de la formation professionnelle, la réforme initiée par l'Accord National Interprofessionnel du 13 décembre 2013 et traduite dans la loi du 5 mars 2014, appréhende de nouveaux enjeux régionaux, au service du développement de l'emploi en Bretagne. Une gestion optimisée des budgets régionaux qui y sont consacrés, nous paraît essentielle.

Alors que les chiffres du chômage s'aggravent au niveau national mais aussi régional, il est de notre responsabilité collective de mettre en œuvre les nouveaux dispositifs prévus par la loi, visant à une insertion professionnelle durable et de qualité des demandeurs d'emploi. C'est pourquoi nous attendons un réel effort de concertation et de construction partagée quant à la stratégie régionale de formation et d'apprentissage.

Le rôle du Conseil Régional dans le cadre de sa compétence formation professionnelle a été réaffirmé par les textes législatifs. Mais la vraie nouveauté de la loi du 5 mars, et nous regrettons que ce ne soit pas mentionné dans cette présentation, consiste en la mise en place d'une gouvernance régionale quadripartite.

Cette construction d'une politique régionale partagée par l'Etat, la Région et les partenaires sociaux constitue un changement majeur destiné à favoriser l'insertion professionnelle des demandeurs d'emploi en prenant mieux en compte les besoins en compétences des entreprises. Une démarche nouvelle en Bretagne !

La création du Comité Régional de l'Emploi, de la Formation et de l'Orientation Professionnelles (CREFOP) est, je le répète, imposée par la loi, les partenaires sociaux devant en assurer la vice-présidence. Nous saluons cette avancée

Toutefois, nous regrettons vivement que le Conseil Régional ne cite pas cette nouvelle gouvernance ni ses missions afférentes, que nous estimons centrales, dans ses orientations pour 2015. Plus globalement, nous demandons une nouvelle fois, mais la première fois dans cette enceinte, au Conseil régional et à l'Etat, d'appliquer la loi et de se mettre en relation avec nous afin que nous travaillions ensemble aux modalités de mise en œuvre du CREFOP en Bretagne.

Dans la région voisine, celle qui nous est la plus proche, le Conseil régional et l'Etat ont pris contact avec nos homologues afin de constituer ensemble le CREFOP. Tel n'est pas le cas en Bretagne.

Une nouvelle fois, la parole des organisations représentant les entreprises et les salariés n'est pas prise en considération, et ce, malgré les courriers que nous avons pu transmettre.

Nous sommes prêts à prendre les responsabilités que la loi nous confie, et nous attendons du Conseil Régional qu'il en fasse de même, en nous exprimant sa disponibilité pour œuvrer de conserve à la création du CREFOP.

Je vous remercie de votre attention.

DOSSIER DE L'EXECUTIF REGIONAL

« TARIFS REGIONAUX DE LA TAXE INTERIEURE SUR LES PRODUITS ENERGETIQUES (TICPE) : RECONDUCTION DES MODULATIONS »

**CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL
DE BRETAGNE**

SESSION DU 13 OCTOBRE 2014

DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE

Session d'octobre 2014

M. Martial WESLY,
rapporteur général du budget

TARIFS REGIONAUX DE LA TAXE INTERIEURE SUR LES PRODUITS ENERGETIQUES (TICPE) : RECONDUCTION DES MODULATIONS

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

La Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE) est prélevée sur les ventes de carburants automobiles et partagée entre l'État, les Régions et les Départements.

1.1. La composition de la part régionale de TICPE

Les Régions perçoivent un montant de TICPE, qui était jusqu'en 2013 composée de 3 parts :

- la part transférée (155 M€ perçus en 2013) de la TICPE perçue par l'État sur les carburants automobiles, visant à compenser les transferts de charges opérés dans le cadre de la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;
- la part dite de « modulation » (35,8 M€ en 2013). A compter de 2007, pour prendre en compte les surcoûts générés par la décentralisation, les Régions ont été autorisées à moduler marginalement leurs fractions de tarifs dans la limite de 1,77 centime par litre pour le supercarburant sans plomb et à 1,15 centime par litre pour le gazole ;
- la majoration « Grenelle » (35,6 M€ en 2013). La loi de finances pour 2010 a ouvert aux Régions la faculté de majorer le tarif de TICPE, dans la limite de 0,73 centime par litre de supercarburant et de 1,35 centime par litre de gazole, pour financer les infrastructures prévues par la Loi « Grenelle de l'Environnement » du 3 août 2009. Cette disposition concerne explicitement certaines infrastructures de transports collectifs durables, telles que le projet « Bretagne à Grande Vitesse ».

En 2014, la réforme du financement de la formation professionnelle et de l'apprentissage a abouti à la création de deux nouvelles parts de TICPE, destinées à compenser, pour partie, la suppression de la Dotation de décentralisation relative à la formation professionnelle et à l'apprentissage (DDRFPA) :

- une part de TICPE « formation professionnelle », notifiée pour un montant de 10,953 M€ ;
- une part de TICPE « apprentissage », attendue à 4,7 M€.

Les Régions ne disposent pas de pouvoir de taux sur ces fractions. Par ailleurs, à la différence de la TICPE perçue jusqu'à présent, l'évolution de ces deux parts de TICPE sera indexée sur l'évolution de la consommation de carburant sur le territoire national.

1.2. La stabilité de la consommation régionale de carburants

Les produits de la modulation et la majoration de TICPE prévues ont été estimés au Budget primitif (BP) 2014, respectivement à 35,8 M€ et 35,6 M€.

La tendance globale de la consommation de carburants de ces dernières années est à la baisse, entraînant une érosion progressive de cette ressource, pourtant indispensable au financement des projets régionaux. Après plusieurs années consécutives de baisse, la consommation fin juillet est en légère hausse de 0,2 % par rapport à 2013, qui sera à confirmer sur les derniers mois de l'année.

En conclusion, le Président du Conseil régional propose de reconduire la modulation des fractions de tarifs régionales de TICPE votée pour 2014, soit :

- 1,15 € par hectolitre de gazole ;
- 1,77 € par hectolitre de supercarburant sans plomb 95, 98 et E10.

Par ailleurs, compte tenu de l'engagement du Conseil régional dans le financement de Bretagne grande vitesse (BGV), il est proposé de reconduire, à compter du 1er janvier 2015, la majoration complémentaire des tarifs de TICPE dans les limites maximales autorisées, soit :

- 1,35 € par hectolitre de gazole ;
- 0,73 € par hectolitre de supercarburant sans plomb 95, 98 et E10.

2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional

Face aux besoins de financement de la Région, le CESER approuve la reconduction des tarifs déjà appliqués par le Conseil régional sur la part modulation et la majoration « Grenelle » de la TICPE.

Il prend note de l'application dès 2014 de deux nouvelles parts, sans pouvoir de taux, inscrites dans la réforme du financement de la formation professionnelle et de l'apprentissage.

Cet avis du CESER a été adopté en session plénière à l'unanimité des votants Abstentions : 31 - CGT, FSU, Solidaires, CFDT, FO, Fanny LE BREC'H

EXPRESSION DES MEMBRES EN SEANCE : COMMUNICATIONS ECRITES

INTERVENTION de Mme Corine FERREIRA (Comité régional CGT de Bretagne)

Cette année encore, le Conseil régional soumet au CESER la reconduction de la modulation et de la majoration de la Taxe intérieure sur les carburants et produits énergétiques (TICPE).

Il prend appui sur la nécessité d'un bon équilibre des finances régionales mises à mal par les surcoûts générés par la décentralisation et aussi dans la perspective d'investissements importants, tels que le projet « Bretagne à Grande Vitesse » mis en avant pour justifier la TICPE.

Comme la CGT l'a déjà indiqué à plusieurs reprises au CESER, ce sont les citoyens dont les revenus stagnent depuis des années et dont le pouvoir d'achat est en baisse constante, qui vont en payer les frais.

Notre Région a été particulièrement touchée par les fermetures de sites dans l'agro-alimentaire qui ont fait l'actualité ces derniers mois, mais les secteurs de l'industrie et du bâtiment ne sont pas en reste.

Alors que la Bretagne restait parmi les régions les plus résistantes en matière d'emploi, l'évolution du taux de chômage au 1er trimestre 2014 de + 1,6 % est désormais plus importante qu'au niveau national (+ 0,9 %). Sur un an, le nombre de personnes inscrites à Pôle emploi en catégories A, B et C progresse de 4,8 % en Bretagne contre 4,5 % en France métropolitaine.

Le chômage de longue durée continue toujours de croître plus fortement puisque le nombre de demandeurs d'emploi inscrits depuis plus d'un an progresse de 2,4 % au 1er trimestre 2014 et de 11,4 % sur un an.

Déjà, en Bretagne la proportion de travailleurs pauvres est d'autant plus importante que les secteurs d'activités tels que l'agro-alimentaire, le bâtiment et les services à la personne, pratiquent bien souvent une politique de bas salaires et proposent des contrats précaires.

Déjà la forte pression foncière ces dernières années en Bretagne a poussé bon nombre de salariés hors des zones urbaines les obligeant à parcourir des kilomètres pour accéder à leur travail (pour illustrer en moyenne un cadre parcourt 18 kilomètres et un ouvrier 40).

Ce sont ces salariés et ces demandeurs d'emploi qui vont subir de plus bel les conséquences de la mobilité géographique.

Rappelons que, à l'origine, la Taxe intérieure sur les produits pétroliers (TIPP) avait été créée pour financer les modes alternatifs à la route et devait peser essentiellement sur le patronat routier.

Force est de constater que l'on est bien loin de l'objectif recherché.

La CGT, sans être à-priori contre le principe d'une TIPP dans le cadre d'une réforme globale de la fiscalité, considère qu'il est urgent de revenir à la vocation d'origine et à l'usage réel fait de cette ressource.

En l'état actuel, la CGT revendique la mise en place d'un système de stabilisation des prix pétroliers à la pompe. Pour rappel, cette revendication avait trouvé écho en 2000 avec le mécanisme de TIPP flottante supprimée en 2003.

Pour toutes les raisons évoquées, la CGT s'abstiendra sur l'avis du CESER.

DOSSIER DE L'EXECUTIF REGIONAL

« ACTION INTERNATIONALE DE LA REGION – RAPPORT D'ETAPE »

**CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL
DE BRETAGNE**

SESSION DU 13 OCTOBRE 2014

DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE

Session d'octobre 2014

M. Gérard FERRÉ, rapporteur général en charge des questions européennes
et M. Pierre BARBIER, au nom de la Commission « Qualité de vie, culture et solidarités »

ACTION INTERNATIONALE DE LA REGION RAPPORT D'ÉTAPE

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le Président du Conseil régional rappelle que l'internationalisation de la Bretagne est une réalité et un engagement de la Région depuis les années 1980.

Les huit objectifs que « *servent et que doivent continuer de servir* » les actions sont détaillés au fil des chapitres qui composent le texte : rayonnement international ; ouverture économique ; développement des partenariats et échanges de bonnes pratiques ; facilitation de la circulation des personnes, des idées et rencontre interculturelle ; lutte contre la pauvreté et réduction des inégalités de développement ; gouvernance, démocratie locale, décentralisation ; sensibilisation des Bretons à la citoyenneté internationale ; lutte contre le réchauffement climatique.

Dans ses dernières pages, le document précise l'objectif de la Région d'accompagner les acteurs bretons ou de s'impliquer directement dans des stratégies mutuellement bénéfiques, inscrites dans la durée.

Il souligne également la nécessaire recherche d'équilibre dans les relations avec les pays européens ou émergents ou en développement, sachant que pour ces derniers cet engagement à l'international « *constitue un véritable pari sur l'avenir* ». Il ajoute que, pour l'action internationale, « *le retour sur investissement est moins visible et moins immédiat que pour certaines autres politiques* ».

2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional

Le CESER se félicite que ce rapport d'étape, qui aborde les différentes dimensions de l'action internationale de la Région et les met en perspective par l'explicitation de ses objectifs généraux, lui soit communiqué. Le document fait une synthèse de l'action internationale de la Région en allant au-delà des actions directement liées à la mission IX et rappelle la décision de consacrer 1 pour 1000 (0,1 %) de son budget aux projets de solidarité internationale portés par les acteurs bretons.

Un lien est ainsi fait avec Bretagne Développement Innovation (BDI), Bretagne Commerce International (BCI), les partenariats universitaires ou d'organismes de recherche, ainsi que les actions auprès des jeunes (Karta).

Ce rapport aborde les différentes dimensions par un rappel historique, mais aussi et surtout par l'explicitation des objectifs généraux et de la cohérence de cette action internationale, en vertu de quatre principes :

- la réciprocité ;
- le développement durable dans toutes ses dimensions ;
- la solidarité ;
- et la promotion de l'engagement citoyen.

Les différents volets de l'action internationale s'appuient sur la recherche d'une dimension de partenariat et de coopération. Le CESER ne peut que saluer la volonté de bénéfices mutuels.

Les coopérations sont souvent complexes, leurs bénéfices sont généralement mal connus et leurs réorientations parfois délicates à mettre en œuvre. Le CESER considère donc comme très positive la démarche d'évaluation de l'action internationale, laquelle permet de recentrer les axes de travail. Il souhaite que ces évaluations, et notamment celles qui intègrent le développement durable de manière systématique dans les différentes actions internationales de la Région, puissent lui être communiqués.

Par nature, l'action internationale de la Région est transversale. Elle recouvre des actions relevant de différentes politiques et il n'est donc pas possible d'en avoir une vision générale à la lecture des documents budgétaires. Cette observation ne saurait être interprétée, de la part du CESER, comme une remise en cause de l'action internationale de la Région et de sa nécessité mais, au contraire, comme le souhait de son approfondissement.

Cet avis du CESER a été adopté en session plénière à l'unanimité des votants
--

EXPRESSION DES MEMBRES EN SEANCE : COMMUNICATIONS ECRITES

INTERVENTION de M. Pierre BARBIER (Coordination des associations de solidarité internationale (CASI))

Monsieur le Président, chers collègues,

Je m'exprime ici au nom de la Coordination des Associations de Solidarité Internationale en Bretagne et de différentes associations de solidarité qui en sont membres.

Le rapport d'étape sur l'action internationale de la Région soumis aujourd'hui à l'avis du CESER rappelle l'engagement de la collectivité, depuis 1985, en faveur de la Solidarité Internationale et son choix d'y consacrer un pour mille (0,1 %) de ses dépenses.

Je voudrais également faire référence à la communication présentée en janvier 2004 devant notre assemblée. Intitulée « de l'aide au partenariat » elle concernait l'action de la Région en faveur des pays en développement. Dans ce texte, adopté à l'unanimité en séance plénière, le CESR demandait de garantir la continuité du « un pour mille » du budget régional, hors charges nouvelles exceptionnelles, pour le soutien des projets portés par les acteurs bretons.

Cependant, les associations de solidarité internationale sont conduites à constater :

- la très faible consommation des crédits votés, avec un taux moyen de réalisation de 40 %, pour le programme 902 selon le RAP 2013
- la diminution du nombre de projets de développement présentés par les associations et soutenus par la Région, 54 en 2011, 30 en 2012 et 2013 et moins de 30 en 2014
- la difficulté d'apprécier l'engagement financier réel de la Région pour ses actions propres de coopération décentralisée menées à Madagascar, au Burkina Faso et en Haïti.

En ce qui concerne leur propre fonctionnement, les associations bretonnes de solidarité internationale :

- constatent la fragilité financière croissante de plusieurs d'entre elles, fragilité pouvant remettre en cause leurs actions et leur avenir à court ou moyen terme
- demandent un réexamen des conditions d'accès aux subventions régionales qui, dans leurs formes actuelles, peuvent parfois décourager demandes et initiatives
- souhaitent un appui de la Région pour que les bénévoles de la solidarité internationale, très nombreux en Bretagne, puissent continuer d'agir en coopération avec des professionnels.

Le contexte mondial comme national rend toujours indispensable la solidarité avec les populations qui connaissent la pauvreté et la précarité.

La construction de projets de solidarité en partenariat avec ces populations et/ou leurs représentants est nécessaire :

- afin de maintenir des liens universels dans des rapports Nord-Sud qui se doivent d'être apaisés
- afin d'avancer dans la mise en œuvre des Objectifs du Millénaire pour le Développement qui font référence aux Droits de l'Homme et rappellent le droit à l'alimentation, le droit à la santé, le droit à l'éducation, le droit à l'eau, etc.
- afin d'éviter ou au moins limiter des conséquences telles que les guerres ou les épidémies, si coûteuses en vies humaines, en perte de biens comme de valeurs.

C'est pourquoi, nous attendons de la collectivité la réaffirmation du principe du « un pour mille » et plus largement, une orientation réelle de soutien aux plus défavorisés dans les choix budgétaires de la Région. Je vous remercie de votre attention.

DOSSIER DE L'EXECUTIF REGIONAL

« GESTION DES FONDS EUROPEENS POUR LA PERIODE 2014-2020 »

**CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL
DE BRETAGNE**

SESSION DU 13 OCTOBRE 2014

DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE

Session d'octobre 2014

M. Gérard FERRÉ,
rapporteur général en charge des questions européennes

GESTION DES FONDS EUROPEENS POUR LA PERIODE 2014 – 2020 (PREPARATION DE LA MISE EN ŒUVRE REGIONALE DU FEAMP & PREPARATION DU TRANSFERT DE L'AUTORITE DE GESTION DES FONDS FEDER, FEADER, FSE)

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

La Région va devenir l'autorité de gestion de la plupart des fonds européens (FEDER, FSE-volet formation, FEADER).

La DPMA (Direction des pêches maritimes et de l'aquaculture), sous l'autorité du secrétaire d'État à la Mer, à la pêche et aux transports, sera toutefois autorité de gestion du FEAMP. Ce fonds donnera lieu à un Programme opérationnel (PO) national unique, conformément au règlement communautaire, pour lequel le Conseil régional sollicitera une délégation de gestion pour les mesures qui ne sont pas d'ampleur nationale et qui visent le territoire régional pour la période 2014-2020.

La Région deviendra le guichet unique des différents acteurs et porteurs de projets pour les mesures d'ampleur régionale dont elle assurera l'instruction, la programmation et le suivi de la réalisation.

Ce résultat a été rendu possible par la mobilisation des Régions concernées au sein de l'Association des Régions de France, et plus particulièrement de son groupe Pêche, piloté par la Région Bretagne. Le Conseil régional de Bretagne, représenté par son Président et son Vice-président en charge de l'Europe, de la mer et du littoral, joue déjà un rôle de coordination de l'ensemble des régions métropolitaines et d'outre-mer dans le suivi actif de l'élaboration du PO national du FEAMP.

2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional

Concernant le bordereau sur les fonds européens, le CESER, dans la ligne de ses précédents avis, ne peut que souscrire à la demande de transfert de gestion des fonds européens. Le CESER rappelle son souhait de vigilance pour que ce transfert s'accompagne d'une grande prudence ainsi que d'une anticipation des risques financiers et des besoins en moyens humains dans les services.

Pour le FEAMP, la France se voit attribuer une enveloppe de 588 M€, soit la deuxième plus importante après celle de l'Espagne (1,6 Md€).

Le FEAMP est, à l'image de la Politique commune de la pêche (PCP), très tourné vers les problématiques de diminution des impacts des activités sur l'environnement : mise en œuvre du débarquement de toutes les captures (interdiction des rejets), limitation des impacts de la

pêche sur le milieu, atteinte du rendement maximum durable (RMD), mesures favorables à la petite pêche côtière. Il constitue une évolution importante par rapport au FEP.

Il faut souligner que le FEAMP est mieux doté que le FEP et porte sur des missions plus larges, ce qui pourrait faciliter la mise en place de véritables politiques maritimes intégrées, mais sa vocation est avant tout de soutenir et d'assurer la durabilité et la résilience des activités et des filières économiques qui lui sont liées.

Pour le CESER, il est particulièrement important que la Bretagne redécouvre pleinement sa maritimité et que les territoires se réconcilient avec leur façade maritime, comme le souligne le rapport « *Économie maritime en Bretagne : changeons de regard* », présenté ce même jour et notamment son titre III « *Mieux connaître pour mieux faire connaître* » ; ou encore le rapport « *Milieux côtiers, ressources marines et société* » de 2011.

Dans cet esprit, le CESER note que les démarches en cours témoignent d'une volonté de mise en cohérence du FEAMP avec la politique territoriale de la Région. Le développement d'actions locales menées par les acteurs locaux (DLAL) au niveau des pays est une piste intéressante sous réserve du maintien d'une concertation et d'un équilibre régional. La coordination inter fonds, FEDER et FSE, devra être envisagée en complément utile.

Cependant, malgré la concertation préalable avec les professionnels, leurs attentes pourraient être fortement tempérées lors de l'instruction des dossiers tant auprès de la Région que de l'État. Les éléments déjà connus laissent en effet penser que les financements seront plus sélectifs, avec un changement de paradigme introduisant une plus grande prise en compte des mesures liées aux questions environnementales. D'autre part, les dossiers administratifs pourraient rester lourds à gérer. Les interrogations des acteurs résident dans la complexité attendue de la mise en œuvre du FEAMP, le fait qu'il y ait une année blanche en termes de programmation (2014, voire plus), l'imprécision de l'horizon auquel les projets pourront être financés, ainsi que le manque de visibilité pour les porteurs de projets concernant le partage entre les mesures régionalisables et les mesures nationales.

Dans la préparation de la programmation, la Région semble toutefois faire preuve d'une volonté de simplification des démarches, ce qui était plus qu'indispensable et va dans le sens des recommandations du CESER, lequel préconise la mise en place d'un itinéraire de simplification dans le traitement des dossiers pour la réduction du poids de la gestion administrative par les bénéficiaires. Le CESER espère que le statut d'autorité de gestion de la Région pour ces fonds européens accélérera le versement des fonds aux porteurs de projets.

Si le document présenté est clair, il est principalement informatif, et les informations quant à la mise en œuvre du FEAMP en Bretagne restent partielles du fait de l'important retard pris par les différentes procédures. Le CESER ne peut donc pas pleinement se prononcer à ce stade.

Cet avis du CESER a été adopté en session plénière à l'unanimité des votants
--

EXPRESSION DES MEMBRES EN SEANCE : COMMUNICATIONS ECRITES

INTERVENTION de Mme Elisabeth HERVE
(Par accord entre la Fédération régionale des Centres d'initiatives pour valoriser l'agriculture et le milieu rural (FRCIVAM) et Interbio Bretagne (IBB))

Dans la perspective du transfert de l'autorité de gestion des fonds FEDER, FEADER ; FSE ; la FRCIVAM et IBB attirent l'attention sur les modalités de prise en compte des spécificités et de la diversité des programmes actuellement en œuvre. Mobilisés par de nombreux acteurs, ces mesures mettent en évidence la diversité des systèmes agricole bretons. L'établissement des nouveaux programmes aura à prendre en compte cette diversité, dans son nouveau contexte de gestion.

La diversité des systèmes, qui assure l'équilibre de la région bretonne, requiert une répartition des finances, permettant à chaque système, et en particulier les systèmes globaux, de valoriser au mieux leur production.

Nous serons vigilants à ce que les mesures-système gardent une vraie place dans le panel des propositions.

Les « petites mesures » gagneront elles aussi à être préservées voire renforcées, sans être sacrifiées sur l'autel de la rentabilité, sous couvert de lourdeur administrative du traitement des dossiers.

De même, la perspective d'avoir en gestion propre les fonds européens donne à la Région les moyens d'ouvrir des volets jusqu'ici peu explorés, comme celui de l'animation.



INTERVENTION de Mme Nadine SAOUTI (Comité régional CGT de Bretagne)

Dans le cadre de la modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, la région Bretagne entend bien prendre toute sa place, sur la période 2014-2020, dans la gestion des fonds européens, soit en tant qu'autorité de gestion du FEDER, du FEADER et du FSE, soit en délégation de gestion du FEAMP.

La CGT a bien noté au passage que l'augmentation de l'enveloppe globale du FEAMP pour la France allait sans doute permettre à la Bretagne d'obtenir une enveloppe régionale supérieure à celle de l'ancien fonds du FEP, espérant ainsi que cela soit le gage d'un soutien réel au secteur maritime par la création d'emplois au plus près des différentes réalités territoriales.

Si la CGT reconnaît bien là la politique volontariste de l'assemblée régionale, pour autant se posent plusieurs questions :

- Tout d'abord, celle de l'articulation de la politique territoriale de la Région avec les différents fonds européens.

Le conseil régional a fait le choix de la mise en place de 'contrats de partenariat ' entre l'Europe, la région Bretagne et « les Pays et Iles ».

Cette particularité bretonne passera par l'obligation pour la Région de développer l'ingénierie des Pays et des Conseils de développement qui ont, pour le moment, une vue assez globale et distanciée des fonds européens. Toutes les parties prenantes de ces instances territoriales - dont les organisations syndicales- devront être associées et consultées sur la manière dont elles envisagent les applications des politiques européennes et l'utilisation de ces fonds sur leur territoire, en particulier en faveur d'une croissance enrichie en emplois et porteuse de nouveaux droits pour les salariés et plus généralement les citoyens.

- Très vite arrive la question des moyens alloués par l'Etat à la Région pour assurer ces nouvelles responsabilités. Jusqu'à présent, en raison des difficultés de gestion qu'ils présentent, les fonds européens étaient réservés à de grosses structures publiques ou privées, capables d'en maîtriser parfaitement la gestion.

Toutes les directions des différents services du conseil régional vont être amenées à gérer des fonds européens.... mais avec quel personnel ? ... car, du travail, il va y en avoir pour informer et accompagner les porteurs de projets.

Aujourd'hui, la volonté publique est bien de faire en sorte que les fonds européens concernent un plus grand nombre d'acteurs.

Si on s'arrête un instant sur le FEAMP, l'Union européenne souhaite fortement accompagner et développer son soutien aux entreprises aquacoles.

Or, ce secteur est composé essentiellement de petites structures qui auront besoin de soutien dans le montage et le suivi de leurs dossiers qui peuvent, selon la configuration, s'avérer techniquement très compliqués.

Des équipes conséquentes de professionnels au niveau de la Région vont devoir être formées car, selon les termes du bordereau, la région deviendra le « guichet unique » des différents porteurs de projets en assurant l'instruction, la programmation et le suivi de la réalisation.

Comme le souligne l'avis du CESER, la répartition entre les actions de portée régaliennne et régionale ne donne guère de lisibilité pour les différents acteurs.

La CGT ne peut que s'inquiéter de cette situation tout comme du retard pris dans la programmation des fonds après une année 2014 qualifiée d'année blanche.

INTERVENTION de M. Hervé JENOT (Comités régionaux de la conchyliculture de Bretagne nord et de Bretagne sud)

Comme je l'avais dit lors d'une session précédente, le Fond européen pour les affaires maritimes et la pêche malgré un investissement des élus et des permanents du Conseil régional de Bretagne qui sont les chefs de fil pour l'ARF. Le FEAMP aura non pas un an de retard dans sa phase opérationnelle mais plutôt deux ans.

Pour la profession, il est urgent de finaliser ce dispositif qui par défaut pénalise l'ensemble des acteurs du monde maritime.

Plusieurs problèmes vont se poser :

- Un rapport d'étape doit être fait au bout de trois ans c'est-à-dire en 2017. Comment la conchyliculture pourra-t-elle le faire quand on sait que les huîtres se font en trois ans ?
- Depuis 2014 des dossiers sont en attente, rien ne prévoit un plan relais pour les aider.
- Et pour finir je suis très inquiet de l'évolution de ce dossier pour l'aquaculture. Si des moyens humains ne sont pas mis en place pour aider les professionnels, je doute de l'efficacité de ce fond. Je crains encore une fois une usine à gaz en consommation d'énergie pour les chefs d'entreprise et les structures professionnelles. Il est mentionné la volonté de simplification des formalités pour les porteurs de projets je forme le vœu que ce soit effectivement le cas !!!!!

DOSSIER DE L'EXECUTIF REGIONAL

« SCHEMA REGIONAL DE COHERENCE ECOLOGIQUE (SRCE) – APPROBATION POUR MISE EN CONSULTATION »

**CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL
DE BRETAGNE**

SESSION DU 13 OCTOBRE 2014

DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE

Session d'octobre 2014

Commission « Aménagement et développement des territoires, environnement »

Rapporteur : M. Alain THOMAS

SCHEMA REGIONAL DE COHERENCE ECOLOGIQUE (SRCE) - APPROBATION POUR MISE EN CONSULTATION

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le Code de l'environnement prévoit que chaque région doit se doter d'un Schéma régional de cohérence écologique (SRCE) co-élaboré par l'État et le Conseil régional, portant l'ambition régionale en termes de Trame verte et bleue (TVB).

Après plus de deux ans de co-construction avec l'ensemble des acteurs concernés, le projet de SRCE a abouti. Son instance de décision, le Comité régional Trame verte et bleue (CRTVB) réunissant État, collectivités, organismes socioprofessionnels, experts scientifiques et organismes œuvrant pour la préservation de la biodiversité a approuvé à l'unanimité le projet le 8 septembre 2014. Il s'agit désormais d'engager les procédures de consultation puis d'enquête publique prévues par le Code de l'environnement, cela avant approbation par le Conseil régional et le Préfet de région à la fin du premier semestre 2015.

Lors de la mise en consultation, le projet de SRCE est transmis pour information à l'ensemble des communes et pour avis aux départements, à tous les EPCI, les communes, ainsi qu'aux parcs naturels régionaux situés dans le périmètre du schéma.

Le bordereau du Conseil régional et le résumé non technique joint reprennent de manière claire et concise le contexte réglementaire, les objectifs d'un SRCE (méthodologie et principes retenus), le cadre d'une concertation élargie et, enfin, les implications du SRCE sur le plan réglementaire et pour la collectivité régionale ainsi que sur le plan de l'animation de sa mise œuvre pour l'ensemble des acteurs concernés. Le SRCE est composé de plusieurs documents (le résumé non technique, quatre rapports : « *Diagnostic et enjeux* » ; « *La trame verte et bleue régionale* » ; « *Le plan d'actions stratégique* » ; « *Évaluation environnementale* » et 5 cartes), représentant 1211 pages.

2. Observations sur les propositions du Président du Conseil régional

Le CESER salue la qualité d'un travail issu d'une méthode rigoureuse et participative. L'implication d'un vaste panel de contributeurs dans l'élaboration d'une stratégie régionale va dans le sens des préconisations constantes du CESER : l'échange critique et dynamique entre élus, administrations et société civile. L'approbation du projet de SRCE par le Comité régional de la trame verte et bleue le 8 septembre dernier donne à penser qu'une convergence s'est ainsi progressivement fait jour sur un sujet novateur, complexe et potentiellement clivant.

Nous nous apprêtons en effet à disposer d'un cadre commun visant à considérer la biodiversité sous des angles nouveaux : sa mobilité et, par voie de conséquence, la vitale conservation des connexions entre habitats pour la réalisation de tous les cycles biologiques, la prise en compte à égalité de ses composantes remarquables comme de la nature ordinaire et la prise en compte de ses interactions avec les activités humaines.

Pour favoriser l'adhésion à cette nouvelle approche, il convient de préciser certains contours de ce SRCE.

D'abord, ce qu'il n'est pas. Le CESER prend bien note qu'il ne constitue pas une couche supplémentaire dans la réglementation existante. Sa prise en compte, degré le plus faible en matière d'opposabilité, concerne les acteurs en charge de l'élaboration des documents de planification (État, collectivités territoriales). Le SRCE ne peut être imposé aux personnes privées. Il n'est pas « zoomable », transposable en l'état à une échelle plus fine car élaboré sur une base régionale et à l'échelle 1/100 000^{ème} à l'exception des cours d'eau cartographiés dans les documents officiels qui sont ici pris en compte. A titre d'exemple, hors zonages d'inventaires ou réglementaires constituant l'actuel réseau régional des espaces protégés, la maille la plus petite a été fixée à 400 hectares pour mieux diagnostiquer les spécificités des paysages bretons (bocage et mosaïque de milieux) dont les estrans. Les réservoirs régionaux de biodiversité définis ne sont ni des réserves ni des espaces protégés au titre de la biodiversité en tant que tel. Le terme définit factuellement une forte abondance de biodiversité au regard des espaces environnants.

Ensuite, ce qu'il est. Le CESER enregistre la naissance d'un **nouvel outil d'aménagement du territoire** apportant des éléments nouveaux de compréhension de l'espace breton. A l'attention des élus et des citoyens, il se veut un porté à connaissance innovant sur l'état et le fonctionnement spatial de la biodiversité terrestre et aquatique, un document d'alerte et de cadrage en vue d'une approche toujours plus intégrée des questions territoriales. Il introduit certes de nouvelles notions en apparence complexe (connexion et corridors écologiques, grands espaces de perméabilité, *etc.*) mais qui relèvent en définitive du bon sens. Orientée vers la reconnaissance des services rendus par la nature et la lutte contre l'érosion de la biodiversité, son ambition englobe le volet remise en état des continuités écologiques. Dans cette perspective, les documents cartographiques produits illustrent une situation régionale contrastée, plus préoccupante dans le grand bassin rennais, secteur de fort étalement urbain et de convergence d'axes de transport. Le CESER conçoit que cet objectif de restauration interroge. C'est la déclinaison des principes retenus dans ce SRCE qui permettra d'en donner un sens concret aux échelles plus locales.

Dès à présent, sans préjuger des résultats de la consultation et de l'enquête publique, le CESER souhaite que le SRCE puisse inspirer, irriguer les choix et projets d'aménagements de la Région ainsi que ceux développés par les collectivités : projets globaux de territoire exprimés au travers des documents de planification (PLU et SCOT) et dans le cadre des démarches de gestion intégrée des zones côtières.

La préservation ou la restauration de la fonctionnalité écologique des cours d'eau est aussi en jeu à travers les Schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE).

Le CESER note avec intérêt que des collectivités (Brest Métropole Océane, Lorient Agglomération) se sont déjà emparées du concept en rassemblant partenaires et données pour définir la trame verte et bleue de leur territoire respectif. Ces initiatives pourront alimenter

utilement l'animation du Plan d'actions stratégique du SRCE (plan décliné en 16 orientations).

La concomitance de la proche approbation du SRCE avec les projets de grandes infrastructures linéaires (LGV BPL, poursuite de la mise à 4 voies de la RN 164) et les réflexions sur de nouvelles lignes ferroviaires à l'horizon 2030 (LNOBPL), doit amener la Région et l'État à affiner le volet des enjeux environnementaux de ces opérations, notamment en termes de mesures compensatoires. Le CESER invite l'opérateur public Foncier de Bretagne à jouer un rôle moteur en particulier sur l'orientation 14 du Plan stratégique : « *Conforter et développer la place de la nature dans les villes et dans les bourgs.* »

Le CESER demande au Conseil régional d'accompagner les collectivités locales dans la transposition de la démarche TVB (orientations 9 à 13). Ces structures ne sont pas toutes démunies comme le montrent les exemples lorientais et brestois ou encore Plérin, l'Île d'Arz et Vitré qui ont initié des atlas communaux de biodiversité.

Pour l'action sur le terrain, les agriculteurs, acteurs incontournables sur la thématique biodiversité pourront localement et concrètement apporter leurs concours via les prochaines Mesures agri-environnementales et climatiques (MAEC), contribuant parallèlement à plusieurs objectifs des Chartes départementales « *Agriculture et Urbanisme* » récemment réactualisées.

En matière de suivi et d'évaluation, le CESER rappelle la nécessité de maintenir, voire de renforcer en région un bon niveau d'expertise en s'appuyant sur les universités, les organismes de recherche, les associations d'étude de la biodiversité, etc. d'autant que le vaste travail de synthèse nécessaire à l'établissement du « *Diagnostic et enjeux* » a mis en lumière un certain nombre de lacunes. Pour une diffusion des connaissances favorisant le déploiement et la crédibilité du SRCE, les rôles du GIP Bretagne Environnement et de l'Observatoire régional de la biodiversité et du patrimoine naturel de Bretagne sont plus que jamais centraux.

Le CESER note que de profondes incertitudes demeurent à ce jour sur les moyens financiers mobilisables dans le futur pour une mise en œuvre significative du Plan d'actions stratégique. Le CESER souhaite que des réponses à la hauteur de l'enjeu soient apportées le plus tôt possible.

Cet avis du CESER a été adopté en session plénière à l'unanimité des votants
--

EXPRESSION DES MEMBRES EN SEANCE : COMMUNICATIONS ECRITES

INTERVENTION de M. Jean-François LE TALLEC (Chambre de commerce et d'industrie de Région Bretagne)

Thème : Environnement

Je m'exprime au titre de la Chambre de Commerce et d'Industrie de région Bretagne et au nom des acteurs patronaux.

Le projet de Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) décline les Trames Vertes et Bleues en région. Issu du Grenelle de l'Environnement, les Trames Vertes et Bleues constituent un nouvel outil dans la gestion environnementale des territoires associant notamment le souci de préservation de la biodiversité ordinaire et la gestion de corridors ou grands ensembles de perméabilités pour la faune, dans une approche plus territoriale.

Ce travail abouti à une couverture tout à la fois exhaustive et précise du territoire régional et appelle une remarque des acteurs économiques bretons.

A l'heure de la « simplification administrative », nous percevons et vivons la législation autour des questions environnementales comme nouveau un mille-feuille administratif et réglementaire, qui tend à se renforcer.

Ce nouveau Schéma, et la multiplicité de ses traductions concrètes à venir (documents d'urbanisme, outils contractuels variés) ne peut que renforcer nos inquiétudes. En effet, l'obligation de prise en compte qui incombera aux Plans Locaux d'Urbanisme et aux Schémas de Cohérence Territoriale sera nécessairement plurielle et donc difficilement appréciable par les entreprises dans leurs projets de développement.

Les impacts futurs sont à ce jour difficile à évaluer. Mais c'est bien de cela dont il s'agit : alerter et anticiper dès maintenant sur les conséquences concrètes dans chaque Pays, chaque intercommunalité, chaque commune que produira l'adoption de ce SRCE pour les projets économiques.

En bout de chaîne, sur le terrain, l'illisibilité des législations et des normes nouvelles entravent l'initiative et la création d'emplois.

Nous redoutons qu'elle soit difficilement appréciable par les autorités délivrant les différentes autorisations : permis de construire, installations classées pour la protection de l'environnement, et cetera. Les collectivités locales et les services de l'Etat risquent d'appliquer strictement un principe de précaution afin d'éviter toute contestation d'autorisation de bâtir. La meilleure précaution étant de ne rien faire, nous aurons la biodiversité mais pas d'emploi !

Nous souhaitons que la prise en compte du SRCE soit réalisée dans la concertation avec les acteurs économiques dans les territoires et qu'au souci légitime de protection de l'environnement ne soit pas opposé le souci nécessaire de développement économique et de création d'emplois.

Je vous remercie de votre attention.



INTERVENTION de M. Thierry LEMETAYER (Union régionale interprofessionnelle de la CFDT Bretagne)

L'avis du Schéma Régional de Cohérence Ecologique rappelle bien le caractère essentiel du cadre d'aménagement nécessaire à échelle régionale, en particulier pour la mise en œuvre de la Trame Verte et Bleue. Il s'inscrit dans une cohérence sur les enjeux de développement durable au travers d'une nécessité de protection de la biodiversité.

L'importance de la préservation de la biodiversité au travers de la trame verte et bleue a fait l'objet de tables rondes lors des dernières conférences environnementales fixant ainsi les priorités tant en matière d'écosystèmes terrestres que marins.

Depuis 40 ans, l'homme a fait disparaître plus de la moitié des animaux sauvages de la planète. C'est en tout cas le constat posé par le rapport Planète vivante 2014 de l'ONG WWF (World Wide Fund for Nature). Les causes de ce déclin : la perte et dégradation des habitats (en raison de l'agriculture, de l'urbanisation, de la déforestation, de l'irrigation, des barrages hydroélectriques...), la chasse et la surpêche (y compris les prises accidentelles), et le changement climatique.

La biodiversité est un enjeu important pour la survie de l'humanité dont nous ne pouvons plus nous désintéresser. Nous ne sommes plus dans un monde où chaque sujet peut être pensé isolément, il faut marier l'environnemental, le social et l'économique. Pour la CFDT, les sujets doivent être traités de façon plus éco-systémique afin de tenir compte des interactions multiples qui se font jour.

Au-delà, la démocratie de la co-construction suppose une plus grande proximité aux citoyens, à la fois territoriale et professionnelle, qui permette de faire émerger des compromis et des processus de transition collectifs comme autant de mandats donnés par la société aux élus.

A l'échelle de notre territoire, les conseils de développement apporteront leur contribution à ce débat au niveau local.

INTERVENTION de M. Hervé JENOT
(Par accord entre les Comités régionaux de la conchyliculture de
Bretagne nord et de Bretagne sud)

Merci M. le Président

La profession salut (comme les observations du CESER) le travail de qualité issu d'une méthode rigoureuse et participative.

Sauf Monsieur le Président que la profession a été oublié dans cette concertation ; et c'est le 8 septembre 2014 que nous avons effectivement été averti de ce document.

La conchyliculture est très concernée par le SRCE.

(En page 9 du document nous pouvons lire je cite : les milieux littoraux revêtent une importance particulière en Bretagne; un peu plus loin : l'estran offre des extensions très importantes sur le littoral nord, plus circonscrites sur le littoral sud,)

J'ai su depuis que cela a été un oubli (mais quand même)

D'une manière générale, la position de la profession est de dire quelle approuve la trame verte et bleue, cela nécessite cependant une prudence sur la traduction des actions dans les documents d'urbanisme : l'activité ne doit pas être mise sous cloche en supprimant la présence humaine des corridors, alors que les conchyliculteurs ont un rôle de valorisations de ces espaces.

L'activité est déjà soumise à l'évaluation environnementale et ne peut donc pas être pointée comme une menace pour les eaux littorales.

De plus il serait judicieux que le SRCE soit en cohérence avec le SRDAM (schéma de développement de l'aquaculture marine)

Pour finir, simplement vous dire que l'équipe en charge du projet va rencontrer nos structures professionnelles afin d'analyser ensemble l'approche retenue sur l'estran.

Merci de votre attention



INTERVENTION de Mme Françoise LE LOARER (Comité régional CGT de Bretagne)

Pour la CGT le **droit au développement humain durable** doit permettre de répondre aux besoins d'aujourd'hui sans compromettre la capacité des générations futures à satisfaire les leurs.

En ce sens le Schéma régional de cohérence écologique, traduction régionale de la Trame Verte et Bleue issue du Grenelle de l'environnement, s'inscrit dans cette perspective. Le SRCE a pour ambition de permettre aux différents écosystèmes de se développer tout en donnant la possibilité au genre humain de continuer son développement de façon harmonieuse.

L'avis met l'accent sur l'intégration des interactions entre les composantes de la nature et les activités humaines, rappelons que pour la CGT les dimensions sociales, sociétales, environnementales et économiques sont indissociables.

Les conditions de vie des salariés au travail et en dehors sont parmi nos premières préoccupations. Ce sont les salariés les plus précaires, les personnes les plus fragiles dans la société qui sont confrontés en priorité aux conséquences les plus néfastes des dérèglements climatiques et environnementaux. Reconquête de biodiversité et actions climatiques se conjuguent avec lutte contre la pauvreté et les inégalités sociales.

La responsabilité des logiques productivistes dans les systèmes de production, source de recul de la biodiversité, est à pointer.

A cette occasion il n'est pas inutile de rappeler le contenu de la Charte Bretonne de Partenariat Pour la Qualité de l'Emploi adoptée en octobre 2008 par tous les acteurs économiques bretons (Région, Organisations Syndicales et Patronales) dont un article exprime l'engagement des Entreprises « *à s'inscrire dans la recherche d'un développement durable de l'économie régionale incluant les dimensions économique, sociale et environnementale* ».

Pour faire progresser la prise de conscience –urgente- il convient de développer la formation et l'information du plus grand nombre, dès le plus jeune âge et tout au long de la vie

Le risque de marchandisation, lié à la mise en place des compensations écologiques, nous préoccupe.

Nous regrettons le faible niveau de prescription de ce schéma. Nous attirons l'attention sur le débat en cours sur la simplification administrative qui peut conduire à limiter encore plus la portée du SRCE s'il se traduisait par des remises en cause des contraintes environnementales. En ce sens l'abandon par le gouvernement de l'écotaxe est une mauvaise décision en totale contradiction avec les différents schémas censés favoriser le Développement Durable sur lesquels nous sommes amenés à nous prononcer. Sans parler des conséquences sociales, une fois de plus ce sont les usagers qui vont subir les augmentations de gasoil pour financer les infrastructures.

Nous souhaitons que nos remarques permettent d'enrichir le SRECE ; nous voterons l'avis.

INTERVENTION de Mme Danielle EVEN (Chambre régionale d'agriculture de Bretagne)

Je m'exprime ici au titre des acteurs agricoles, au nom des acteurs patronaux.

Le Schéma Régional de Cohérence Ecologique de Bretagne a été présenté au comité de pilotage le 8 septembre 2014.

L'élaboration des cinq pièces de ce schéma sous la responsabilité de l'Etat et de la Région ont fait l'objet de nombreuses réunions de travail et de concertation avec les différents acteurs. Au final, certains points ont été rédigés dans le souci de la recherche d'un compromis entre les avis divergents des acteurs.

Ainsi, la Chambre Régionale et la FRSEA se sont exprimées le 8 septembre, en faisant remonter leurs dernières observations dans un sens politique, à savoir accepter que le document parte à la consultation des instances prévues par la loi. Il ne s'agissait donc pas d'une appropriation formelle du contenu exhaustif du SRCE.

Nous tenons à rappeler les grands principes que nous défendons.

L'agriculture et l'espace agricole sont sources de biodiversité. Le schéma régional ne doit pas figer les actions. A ce titre, nous refusons le recours au toujours plus de réglementaire dans les politiques de protection, que ces espaces soient des réservoirs de biodiversité, ou de la nature ordinaire.

Les agriculteurs investissent dans la connaissance et évoluent dans leurs pratiques. Il est nécessaire de leur faire confiance, de capitaliser sur les acquis, et de mobiliser des moyens pour accompagner leurs démarches dans un souci d'équilibre économique de leurs exploitations.

La profession agricole reste opposée à la généralisation d'une politique de protection des têtes de bassins versants, qui serait incompatible techniquement et financièrement avec le maintien des activités qui s'y exercent.

La politique de protection des espaces naturels patrimoniaux par la maîtrise foncière des sols ne doit pas être renforcée au moment où tous s'accordent à dire que le foncier agricole est menacé à la fois en volume, à la fois en valeur. Il faut privilégier le recours à l'agriculteur comme 1er gestionnaire des espaces.

Le suivi et l'évaluation du SRCE, est un point qui n'a pas été abordé de manière précise, vu les délais de rédaction. Pourtant c'est un point très important, qui nécessite de se mettre d'accord sur des indicateurs pertinents. D'une part il faut prévoir une évaluation au fil de l'eau « sur des critères simples, et non contestables. En particulier, sur les actions agricoles, il faudra être attentif à relier pratiques et coûts agricoles et bénéfices sur les espèces. Enfin, une évaluation financière de l'application du Plan d'Action Stratégique n'a pas été menée.

Nous serons vigilants à ce que l'absence de moyens financiers attribués au Plan d'Action Stratégique ne conduise pas au renforcement du volet réglementaire (création de ZSCE biodiversité par exemple).

Je vous remercie de votre attention.

DOSSIER DE L'EXECUTIF REGIONAL

« COMMUNICATION RELATIVE AUX RAPPORTS DES DELEGATAIRES DE SERVICE PUBLIC POUR L'EXERCICE 2013 »

**CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL
DE BRETAGNE**

SESSION DU 13 OCTOBRE 2014

DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE

Session d'octobre 2014

Commission « Aménagement et développement des territoires, environnement »

Rapporteur : M. Jacques UGUEN

COMMUNICATION RELATIVE AUX RAPPORTS DES DELEGATAIRES DE SERVICE PUBLIC POUR L'EXERCICE 2013

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Au titre de ses compétences exercées dans le cadre de la mission transport, le Conseil régional est cocontractant de nombreuses délégations de service public.

Suivant le Code général des collectivités territoriales, chaque délégataire doit produire tous les ans à l'autorité délégante un rapport sur les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution du service public.

C'est dans ce cadre qu'ont été transmis au Conseil régional les rapports liés aux compétences de celui ci :

- au titre de la compétence d'autorité organisatrice du transport régional de voyageurs : les lignes routières Rennes - Pontivy, Rennes - Dol - Le Mont Saint-Michel et Saint-Brieuc - Pontivy - Vannes - Lorient ;
- au titre de la compétence « propriété, gestion, exploitation et aménagement » : les ports de Brest, Lorient et Saint-Malo et les aéroports de Brest Bretagne, Dinard Pleurtuit, Rennes Saint-Jacques et Quimper Cornouaille.

2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional

2.1. Les lignes routières régionales

Le CESER note que :

- sur la ligne routière régionale Rennes – Pontivy, malgré une croissance de voyages de 8 %, les recettes commerciales ont diminué de 1,7 % ;
- sur la ligne Rennes - Dol - Le Mont Saint-Michel, la fréquentation est en progression de 1,8 en raison notamment d'horaires mieux coordonnés avec les TGV et les TER à Rennes. Sur cette ligne, le Conseil régional a récupéré 38 347 € HT, ce qui mérite d'être souligné ;
- sur la ligne Saint-Brieuc - Pontivy - Vannes – Lorient, qui a une importance stratégique dans la desserte du centre Bretagne par son rayonnement Nord-Sud, l'année 2013 constitue la première année complète d'exploitation de cette ligne. Si les voyages sont supérieurs aux prévisions, les recettes sont inférieures.

Pour le CESER, ces trois lignes participent au maillage du territoire en complémentarité avec les TGV et les TER pour une offre multimodale de transport.

La mise en service de matériel grand confort et accessible aux personnes à mobilité réduite concourent au succès de ces lignes, comme l'indique l'augmentation de la fréquentation. Pour autant, il y a lieu de rester vigilant sur les baisses de recettes sur les lignes Rennes - Pontivy et Saint-Brieuc - Pontivy - Vannes - Lorient.

2.2. Les ports de Brest, Lorient et Saint-Malo

2.2.1. L'activité commerce

Le CESER relève que :

- le port de Brest repasse sous le seuil des 3 millions de tonnes du fait de la baisse des trafics de vrac solide agroalimentaire et du trafic de sable ;
- le port de Lorient enregistre une diminution de 4,4 % par rapport à 2012, due au recul des produits agricoles, des matériaux de construction, et à la stabilisation des importations des produits pétroliers ;
- le port de Saint-Malo est le seul qui enregistre une hausse de tonnage (de 2,9 %).

Pour le CESER, les difficultés des secteurs de l'agroalimentaire et de la construction ont un impact non négligeable sur l'attractivité des deux principaux ports que sont Brest et Lorient.

2.2.2. L'activité transport de passagers

Le CESER note que l'activité transport de passagers progresse globalement de 2,3 %, tirée par le trafic vers les îles Anglo-Normandes pour Saint-Malo et par la hausse de l'activité croisière du port de Brest. En comparant sur plusieurs années, le CESER ne peut que constater le caractère aléatoire et fluctuant de cette activité.

2.2.3. L'activité réparation navale

Les trois ports régionaux offrent des services et équipements consacrés à la réparation navale. En 2013, le Conseil régional a engagé avec les partenaires de la filière brestoise une réflexion commune sur cette filière et les priorités d'investissement. Le CESER réitère son souhait de connaître les aboutissements de cette réflexion et rappelle sa volonté de voir Brest devenir un acteur incontournable dans le déploiement des énergies marines renouvelables.

2.2.4. L'activité pêche dans les ports régionaux

Comme l'année dernière, la filière pêche est fragilisée par la baisse des volumes et une stagnation des prix. Les mauvaises conditions météorologiques et les importations expliquent cette situation. Le CESER, qui avait souligné en 2012 l'extrême fragilité de ce secteur, ne peut que constater que la situation ne s'est pas améliorée en 2013.

2.2.5. L'activité plaisance

Le fait que les places dans les ports de plaisance soient presque toutes affectées démontre la vitalité de cette activité. Cela est vrai pour les ports régionaux mais également pour l'ensemble du littoral breton. Pour le CESER, cette activité concourt à l'attractivité du territoire et est une composante importante de l'activité touristique de la Bretagne.

2.3. Les aéroports régionaux

2.3.1. Le transport de passagers

Le CESER note que si les aéroports français enregistrent une hausse de 2,3 % de passagers, les résultats des aéroports bretons sont plus contrastés, avec un trafic en baisse de 2,5 % :

- l'aéroport Brest Bretagne, même s'il franchit la barre du million de passagers annuels pour la deuxième année consécutive, subit une baisse de 2,5 %, en partie due à la réduction de l'offre vers Paris et Marseille ;
- l'aéroport de Quimper Cornouaille, qui présente un résultat positif de 3 % pour 2013, s'est engagé en 2014 dans une démarche de certification ISO 14001, comme prévu dans le contrat de concession. Le CESER suivra le résultat de la démarche ;
- les aéroports de Rennes et de Dinard présentent des résultats contrastés, avec des fréquentations en hausse de 5,9 % pour Rennes et en baisse de 5,5 % pour Dinard.

Le CESER souligne la place prise par les notions de services et d'attentes des voyageurs, permettant de mieux appréhender les conditions d'exécutions de ce service de transport.

2.3.2. Le transports de marchandises

Après une année de stagnation en 2012, le fret aérien enregistre un recul de 8,8 % en 2013. Le fret postal, avec la desserte aérienne Brest, Rennes, Paris, devrait connaître d'importants bouleversements dans les deux ans qui viennent, avec des conséquences sur l'activité fret des deux aéroports régionaux.

Il est à noter le développement du fret camionné, tant à Brest qu'à Rennes.

Le CESER ne peut que regretter le transfert sur route d'une partie du fret aéroportuaire, concourant ainsi à la saturation du réseau routier.

2.4. Conclusions

Le CESER s'étonne qu'il n'y ait aucun rapport sur les canaux, dont la gestion a été confiée aux Régions, et souhaiterait savoir quel contrôle exerce la Région sur ce secteur.

En conclusion, le CESER donne acte au Conseil régional de cette communication et des rapports des différents délégataires, répondant ainsi aux obligations de l'article L.1411-3 du Code général des collectivités territoriales. Cette communication indique de façon claire les secteurs en difficultés et les répercussions sur les infrastructures de transports.

Cet avis du CESER a été adopté en session plénière à l'unanimité des votants
--

EXPRESSION DES MEMBRES EN SEANCE : COMMUNICATIONS ECRITES



INTERVENTION de M. Jean-Luc PELTIER (Comité régional CGT de Bretagne)

La CGT est très attachée aux choix de gestion favorisant une bonne utilisation et une maîtrise de l'argent public pour la prise en compte d'un haut niveau social dans les services publics en raison des enjeux de services rendus aux usagers, environnementaux, de sécurité, d'aménagement du territoire, d'accessibilité et de tarification avec pour clé de voûte la péréquation.

Cette maîtrise publique constitue également l'un des leviers permettant d'éviter le dumping social qui sévit dans tous les secteurs de l'économie.

Pour autant la présentation de ce rapport des délégataires de service public ne semble pas échapper à la logique financière qui en ses temps d'austérité budgétaire constitue l'un des piliers des politiques publiques ce qui incontestablement tend à marchandiser l'ensemble des services publics.

En effet si ce rapport des délégataires rend compte avec précision de la performance économique pour chacune des activités déléguées il reste muet sur les aspects sociaux et environnementaux. Ce sont là toutes les limites de l'exercice. L'exemple nous en est donné concernant les lignes routières régionales et plus spécifiquement la ligne Rennes - Le Mont Saint Michel pour laquelle le rapport met en exergue l'excédent d'exploitation ce qui est symptomatique de cette vision totalement comptable du service rendu. Un bon service public serait un service public rentable économiquement ? Si on ne peut que se féliciter de la hausse de fréquentation sur cet axe, la hausse des recettes est quant à elle dû à la forte fréquentation touristique de ce site qui compte annuellement 3 millions de touristes. Pour l'essentiel la hausse des recettes est liée à l'application d'une tarification correspondant à celle du marché en totale contradiction avec la logique d'un service public qui seule garanti la péréquation tarifaire. La CGT relève sur cet axe la déficience d'une offre ferroviaire qui en complémentarité avec l'offre existante permettrait assurément de favoriser le report modal et donc d'honorer les objectifs fixés par le SRCAE notamment, service public qui est aujourd'hui assuré par des salariés avec un haut niveau social.

Il convient également de rappeler que le secteur des transports et singulièrement l'activité voyageur souffre des conséquences de la sous-tarification avec pour corollaire une concurrence effrénée tendant à tirer prix et prestations vers le bas au détriment de l'emploi, des salaires et des conditions de vie et de travail des salariés de la branche. De ce point de vue le cas du transport routier de voyageur en est la démonstration avec un pouvoir d'achat du salaire moyen mensuel par salariés qui baisse chaque année depuis 2010. La soi-disant performance économique se mesure aussi à l'aune de cette réalité.

Pour la CGT nous assistons trop souvent à une prédominance des critères financiers au détriment des critères sociaux et environnementaux pendant la phase de négociation des contrats de délégation de service public qu'il s'agisse notamment des moyens humains, de formation, de prévention, des conditions de reprise des personnels, du respect des conventions collectives, des informations présentées en comité d'entreprise sur les éléments sociaux, économiques et environnementales à fournir par l'exploitant dans son rapport annuel pour honorer le cahier des charges de la DSP.

Cela constitue pour la CGT une des bases incontournables pour engager une réorientation des services publics vers une véritable maîtrise publique afin de garantir leur finalité à la faveur de l'aménagement du territoire en réponse aux besoins de la population, et se protéger d'une mise en concurrence budgétaire qui par définition vient contrarier les obligations de développement durable.

Pour la CGT une évaluation à l'aune de tous ces critères permettrait d'évaluer l'efficacité ainsi que l'efficacité de chacune des délégations de service public. Gageons que le renouvellement à venir d'un certain nombre de ces DSP soit l'occasion de créer les conditions d'un véritable débat public pour ce qui constitue avant tout un choix de société.

DOSSIER DE L'EXECUTIF REGIONAL

**« COMMUNICATION D'OBSERVATIONS
DEFINITIVES DE LA CHAMBRE REGIONALE DES
COMPTES DE BRETAGNE »**

**CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL
DE BRETAGNE**

SESSION DU 13 OCTOBRE 2014

DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE

Session d'octobre 2014

M. Martial WESLY,
rapporteur général du budget

**COMMUNICATION DES OBSERVATIONS DEFINITIVES DE LA CHAMBRE
REGIONALE DES COMPTES DE BRETAGNE**

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

En application de l'article L.243-5 du Code des juridictions financières, le Président du Conseil régional communique les observations définitives de la Chambre régionale des comptes de Bretagne sur la gestion :

- de l'Association Brest Événements nautiques,
- de la Maison internationale de Rennes,
- du Théâtre national de Bretagne,
- de l'Association Théâtre de Cornouaille,
- de l'Association La Passerelle.

L'Association Brest Événements nautiques a pour objet principal d'organiser tous les quatre ans un rassemblement international de grande envergure, avec le soutien des collectivités publiques. L'édition 2012 a attiré près de 715 000 visiteurs (soit + 11 % par rapport à 2008), avec un impact économique conséquent sur le territoire.

La gestion n'a pas appelé de remarque particulière, à l'exception de certains aspects ponctuels, liés aux rémunérations des dirigeants et à des indemnités de rupture conventionnelle.

En ce qui concerne le fonctionnement de l'Association **La Passerelle**, la Chambre régionale des comptes relève la nécessité d'harmoniser les pratiques et les statuts.

Après un bilan globalement satisfaisant venu conclure le précédent contrat d'objectifs et de moyens, un deuxième contrat a été signé en 2012. La question des travaux de rénovation reste posée, alors que l'absence de valorisation des locaux pose problème quant à la qualité des comptes, la solution passant par la réalisation d'un inventaire des biens comme prévu dans la convention.

L'activité artistique connaît une fréquentation accrue, avec un nombre de spectacles et de représentations en hausse sensible s'appuyant sur une politique tarifaire attractive. La Passerelle remplit ainsi globalement ses missions, avec un point fort auprès des jeunes et autres milieux, alors que le soutien à la création constitue un axe de développement.

Au titre de la gestion des moyens, les produits ne couvrent pas tout à fait les charges, et la situation financière reste fragile.

Dans le domaine des achats, l'association devra veiller à se conformer aux obligations de concurrence auxquelles elle est soumise.

Constitué sous forme de Société d'économie mixte locale (SEML), le **Théâtre national de Bretagne (TNB)** s'est vu fixer en 2002, au travers d'une convention entre l'État et la Ville de

Rennes, divers objectifs, parmi lesquels la création artistique et la démocratisation culturelle. Une convention financière avec la seule Ville de Rennes a complété ce dispositif en 2010.

Sous l'angle juridique, la Chambre recommande que soit engagée une réflexion en vue de doter le TNB d'un statut mieux adapté aux spécificités des organismes culturels.

La fréquentation répond globalement aux objectifs, mais, bien que le TNB s'attache à proposer une politique tarifaire attractive pour s'ouvrir à des publics prioritaires, ou qu'il s'adresse à des publics variés pour promouvoir l'action culturelle, elle reste principalement le fait des catégories socioprofessionnelles supérieures. Face à cela, le TNB développe des initiatives qui confirment sa volonté d'élargissement.

Sur le plan de la gestion financière, la situation est jugée fragile, avec un contrôle interne à développer.

Dans le domaine des ressources humaines, la Chambre régionale des comptes souligne des dépenses de personnel globalement maîtrisées, tout en relevant des anomalies quant au versement de primes exceptionnelles ou d'heures supplémentaires à certains cadres.

De même, la Chambre constate l'insuffisance des procédures relatives au contrôle des frais de déplacement, de mission ou de réception. Elle invite à mieux formaliser les règles d'utilisation des cartes de paiement.

En ce qui concerne les procédures d'achat, les principes fondamentaux du droit de la commande publique auxquels le TNB est soumis ne sont pas respectés.

L'Association **Maison internationale de Rennes (MIR)** a élargi par étapes ses objectifs, pour couvrir aujourd'hui, au travers des associations adhérentes, les domaines de la solidarité internationale, des échanges culturels, de la place des migrants et des jumelages.

La Chambre des comptes ne relève pas de problème majeur quant au fonctionnement institutionnel de l'association, ni en matière de procédures budgétaires, comptables et de contrôle interne.

Il est par contre souligné une situation financière tendue, avec des résultats déficitaires ; des dépenses, notamment de personnel, évoluant plus vite que les recettes; des fonds propres structurellement en baisse sur la période examinée.

Ceci conduit la Chambre à inviter la MIR à réfléchir à une clarification de son action, en liaison avec la Ville de Rennes, dont elle est étroitement dépendante.

L'Association du **Théâtre de Cornouaille** gère depuis le 19 juin 2000 le théâtre de la Ville de Quimper, dans le respect des missions de service public qui lui sont confiées.

Le fonctionnement de l'Association appelle peu de remarques significatives de la part de la Chambre des comptes, si ce n'est le fait que les rôles et compositions du conseil d'administration et du bureau ne respectent pas les statuts.

Les charges sont globalement maîtrisées, avec des subventions publiques stables sur la période.

L'activité est qualifiée de dynamique, enregistrant une forte augmentation du nombre de spectacles et de représentations (+ 46 %). La fréquentation suit, avec une progression de 25 % dans de bonnes conditions de rentabilité moyenne par siège. Par ailleurs, le coût moyen d'une représentation a diminué de 11 %.

Un nouveau contrat d'objectifs et de moyens a été signé en 2013. Outre ses propres spectacles, le Théâtre de Cornouaille accueille également des spectacles à l'initiative d'autres associations ou de la Ville elle-même. La Chambre relève que dans ce cadre la facturation ne couvre pas pleinement les frais engagés, et invite à corriger ce point.

2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional

Le CESER apprécie que les observations de la Chambre régionale des comptes lui soient communiquées. Ces observations, principalement techniques, financières et juridiques, portent sur des organismes dont l'activité est locale plus que régionale. Le CESER ne se prononcera pas sur leur gestion ou leur fonctionnement, tout en invitant les parties concernées à mettre en œuvre les recommandations de la Chambre, dont certaines revêtent un caractère obligatoire.

Le CESER donne acte de cette communication.

Cet avis du CESER a été adopté en session plénière à l'unanimité des votants
--

EXPRESSION DES MEMBRES EN SEANCE : COMMUNICATIONS ECRITES

DOSSIER DU CESER

« CAHIER D'ACTEUR DU CESER DE BRETAGNE – DEBAT PUBLIC LIGNE NOUVELLE OUEST BRETAGNE PAYS DE LA LOIRE (LNOBPL) »

**CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL
DE BRETAGNE**

SESSION DU 13 OCTOBRE 2014

DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE

Session d'octobre 2014

**CAHIER D'ACTEUR DU CESER DE BRETAGNE
DEBAT PUBLIC LIGNE NOUVELLE OUEST BRETAGNE PAYS DE LA LOIRE
(LNOBPL)°**

NB : Le cahier d'acteur doit être transmis au plus tard le 7 novembre, en respectant la forme suivante : un édito (max 2000 signes) présentant l'organisation déposant le cahier d'acteur et un développement (max 9000 signes) contenant sa contribution au débat public.

Edito (1771 signes)

Le Conseil économique, social et environnemental régional (CESER) de Bretagne est l'assemblée consultative régionale au service de la démocratie locale. Deuxième assemblée de la Région Bretagne, il « *concourt, par ses avis, à l'administration de la Région* », en se prononçant sur toute question d'intérêt régional, en particulier dans les domaines de la formation, de l'enseignement supérieur, du développement économique, de la recherche, de l'aménagement du territoire, de l'environnement, de la culture et des solidarités.

Ses 119 membres issus du monde de l'entreprise, des organisations syndicales et de la vie collective et associative débattent ensemble de toute question d'intérêt régional pour construire, collectivement, des réflexions et propositions partagées sur l'avenir de la Bretagne.

Ce cahier d'acteur s'appuie sur les contributions antérieures du CESER, notamment « *Optimiser le projet Bretagne à grande vitesse* » (janvier 2012), ses avis sur le projet Rennes - Brest Rennes - Quimper (RBRQ), ses avis et vœux sur les différentes versions du Schéma national des infrastructures de transport (SNIT) en 2011, 2012 et 2013, son avis sur le Pacte d'Avenir pour la Bretagne (décembre 2013), son vœu de soutien à la modernisation des infrastructures terrestres (juin 2013) et enfin ses avis sur les projets d'infrastructures portés par le Conseil régional (minimum 4 fois par an).

Pour le CESER, **le débat doit bien porter sur l'opportunité du projet** de liaisons nouvelles Ouest Bretagne - Pays de la Loire (LNOBPL) en termes d'amélioration de l'offre de transports pour l'Ouest français. Il s'agit de s'interroger sur l'opportunité de concevoir des infrastructures nouvelles répondant à l'enjeu de **cohésion territoriale**.

Jean HAMON
Président du CESER de Bretagne

Illustration : photo de l'assemblée à Courcy

Développement (8949 signes)

- Replacer le projet dans son contexte

Rappelons que dans le contexte d'économie budgétaire, ce projet est inscrit dans la dernière version du SNIT et réaffirmé dans le Pacte d'Avenir pour la Bretagne. Pour le CESER ce projet est à replacer dans un contexte de **démographie et de mobilité** croissantes ayant pour conséquence des territoires de plus en plus interdépendants. Les relations entre les régions Bretagne et Pays de la Loire s'intensifient. Elles font partie des enjeux à prendre en compte tout comme la **pression foncière**. Sur le sujet le CESER souhaite une prise en compte de la « *Charte pour une gestion économe du foncier en Bretagne* » (janvier 2013). L'**accessibilité ferroviaire** de la Bretagne résulte de la coexistence d'une offre TGV et TER complémentaire. Néanmoins, le manque de liaisons transversales Nord-Sud est préjudiciable au développement harmonieux de la Bretagne. Le CESER le constate depuis des années et regrette que le projet LNOBPL ne fasse pas évoluer cette situation.

Le CESER souhaite que le débat réponde aux enjeux posés par le projet LNOBPL quel que soit **le devenir du projet d'aéroport du grand Ouest**.

- Se confronter à la dualité entre grande vitesse et aménagement plus équilibré et harmonieux en Bretagne

Le CESER réaffirme qu'une des priorités pour la Bretagne est sa relation aux autres régions. Mettre Brest et Quimper à 3 heures de Paris et mieux connecter la pointe finistérienne au centre de l'Europe est un objectif de Bretagne à grande vitesse (BGV), avec la réalisation de la LGV Bretagne - Pays de la Loire et l'amélioration des axes Rennes-Brest et Rennes-Quimper. Il a été ajouté au projet la liaison Rennes-Nantes. Le CESER s'est toujours exprimé **en faveur de ces projets ferroviaires** tout en y adjoignant des points de vigilance.

Ainsi, il rappelle dans son auto-saisine sur le projet BGV :

«- une amélioration complémentaire pour l'accessibilité jusqu'à la pointe bretonne ;
- une amélioration des temps de parcours entre les principaux pôles bretons .../... de façon concomitante entre le Nord et le Sud du territoire régional et en même temps que la désaturation de la gare de Rennes. »

Si le CESER se félicite que l'objectif de LNOBPL soit de permettre de relier la pointe finistérienne à la capitale en 3 heures, il réaffirme la nécessité que ce projet profite à toute la Bretagne en réponse aux besoins quotidiens et occasionnels de mobilité. C'est pourquoi la réussite du projet repose notamment sur sa connexion avec **un réseau de lignes en antenne** modernisé et un accès optimisé aux pôles d'échanges multimodaux (PEM) et aux autres gares.

Pour le CESER, le projet BGV dépend des leviers de **l'intermodalité, de l'urbanisme et de l'attractivité** ; le projet LNOBPL doit répondre **aux enjeux environnementaux, d'aménagement du territoire et aux enjeux économiques et sociaux**.

3. Concilier les enjeux environnementaux...

Le CESER affirme que l'intermodalité est un levier majeur car elle contribue au **report modal**, essentiel à la transition énergétique. Cette préoccupation du CESER a été rappelée

dans son avis sur le schéma régional climat, air, énergie (SRCAE). Dans la perspective actuelle d'augmentation des flux routiers, le CESER enjoint à ce que le projet LNOBPL soit l'occasion de fixer de réels objectifs de report modal tant voyageurs que marchandises. Sur ce point le CESER attend l'étude complémentaire sur le fret ferroviaire.

Au moment où la Bretagne engage la consultation publique sur son schéma de cohérence écologique (SRCE), ce projet doit respecter les corridors écologiques et les réservoirs de biodiversités identifiés car tout équipement linéaire fragmente les espaces naturels. LNOBPL ne doit pas diminuer la biodiversité ordinaire et remarquable qui est aussi un atout pour l'attractivité du grand Ouest. Il doit intégrer **des ouvrages de franchissement** et bénéficier des retours d'expériences sur les mesures compensatoires sur le tronçon Le Mans-Rennes. Un « observatoire de la compensation » pourrait être créé à cette occasion.

4. ... avec l'enjeu d'aménagement du territoire...

L'auto-saisine du CESER « *Les dynamiques territoriales de Bretagne en questions* » (juin 2013) s'exprimait en faveur d'une **cohésion territoriale régionale** et le CESER alerte aujourd'hui contre la vision binaire d'une politique d'aménagement du territoire qui accompagnerait la croissance de la population sur le littoral et dans les métropoles et n'accompagnerait la Bretagne intérieure que sur le plan agricole. LNOBPL doit être un **accélérateur des coopérations territoriales** notamment entre les villes moyennes et les trois métropoles Brest, Nantes et Rennes et avec les autres territoires.

Le projet LNOBPL doit trouver une articulation avec les politiques et les plans de transports décidés par les **autorités organisatrices de transport**. Il doit s'accompagner d'une réflexion sur l'efficacité du transport en **porte à porte**. Cela pose à nouveau les questions du devenir des lignes en antennes, des liaisons interrégionales, des trains d'équilibre du territoire, de l'accès aux PEM et aux gares.

5. ... et avec les enjeux économiques et sociaux

Le CESER considère ce projet comme un outil pour renforcer l'attractivité économique de l'Ouest de la France et pour accompagner son dynamisme démographique. Il offre l'occasion de réfléchir globalement à l'opportunité de développement économique.

L'amélioration de l'offre ferroviaire (infrastructures et services) constitue une réponse aux besoins croissants de transports collectifs. Pour le CESER c'est un élément clé d'une politique des transports cohérente **excluant la concurrence** entre les différents modes.

Pour optimiser LNOBPL il faut y ajouter la réalisation du « barreau Sud TGV ». Comme l'avait indiqué le CESER dans son cahier d'acteur, cette nouvelle infrastructure en Île-de-France contribue à diminuer les temps de trajet vers les autres régions et améliore l'accès aux aéroports franciliens.

Si le **tourisme** est un secteur économique majeur pour l'Ouest de la France, il ne doit pas être la seule justification du projet. LNOBPL doit être créateur **d'emplois et d'activités pérennes** dans tous les secteurs économiques de la Bretagne, tant durant les travaux qu'après leur achèvement.

La question posée par les citoyens, qui ne peut être éludée, est celle du coût de la minute gagnée. La question du prix du billet en 2030 ne trouvera pas de réponse lors de ce débat, mais pour le CESER la réussite du projet LNOBPL repose aussi sur une **politique tarifaire juste et équilibrée**.

6. Pour un scénario alternatif

Après avoir mesuré les enjeux et l'intérêt des différents scénarios, le CESER exprime **des exigences et des points de vigilance pour un projet renforçant la cohésion territoriale par un développement harmonieux de l'ensemble de la Bretagne.**

L'amélioration des liaisons entre les métropoles de l'Ouest de la France ne peut se faire qu'à condition d'être accompagnée d'une desserte de qualité des villes moyennes et d'un maillage de tous les territoires concernés.

Le CESER considère donc que les trois scénarios présentés dans ce débat ne sont pas exhaustifs. Il faut **garder la possibilité d'étudier des variantes non présentes dans le dossier.**

Il en est ainsi :

- des aménagements Nord-Sud, par une amélioration sensible de **l'axe Saint-Brieuc - Lorient** ainsi que de **l'axe Brest-Quimper**, ces infrastructures étant de moins en moins performantes. Conscient que des investissements sont prévus sur ce dernier axe, le CESER considère qu'il convient de réfléchir à l'opportunité de créer de nouvelles portions de lignes permettant des gains de temps significatifs. Cela améliorerait l'exploitation ferroviaire ainsi que le maillage interrégional par une boucle Rennes-Brest-Quimper-Nantes.
- d'un raccordement à l'aéroport de Brest ;
- d'un contournement de la gare de Rennes permettant d'améliorer les gains de temps et la desserte ferroviaire du Nord-Est de Rennes.

Le CESER approuve l'amélioration de **la liaison entre Rennes et Nantes**, mais pas nécessairement avec une nouvelle infrastructure. Une amélioration de la ligne en passant par Chateaubriant offrirait l'avantage de dynamiser le territoire à l'Est de Rennes, d'éviter de franchir la vallée de la Vilaine et de désaturer l'entrée routière de Rennes et de Nantes.

Le CESER a bien conscience que l'ensemble des travaux inhérents au projet pose la question de **leur priorisation et de leur phasage**. A ce titre le CESER suggère de **prioriser l'Ouest de la Bretagne.**

En l'absence actuelle de dispositifs pérennes pour financer les grands projets d'infrastructures, les collectivités étant de plus en plus sollicitées, il y a lieu d'être vigilant, en fonction des modes de financement, aux conséquences sur la gestion de ces infrastructures et *in fine* sur les coûts de maintenance, le prix des péages et donc des billets.

Pour conclure, le CESER estime ce projet opportun et **nécessaire** pour améliorer les déplacements en intra-Bretagne ainsi que vers les autres régions françaises et européennes.

Cet avis du CESER a été adopté en session plénière à l'unanimité des votants Abstention : 1 – Elie GUEGUEN
--

EXPRESSION DES MEMBRES EN SEANCE : COMMUNICATIONS ECRITES

INTERVENTION de M. Serge LE QUEAU (Union régionale Solidaires de Bretagne)

Après des années de tergiversations, le gouvernement a donc décidé d'abandonner définitivement l'écotaxe au profit du patronat et des chargeurs et affréteurs, au détriment des salarié-es routiers, de l'environnement et de la population qui va devoir payer à la place des pollueurs.

Le tarif ridicule des transports routiers et les conditions de travail déplorables ont permis au camion d'occuper une énorme place. Chaque année, 800 000 camions transportent 88 % des marchandises. Ce mode de transport occasionne 13 % des décès sur la route, pollue de plus en plus (une augmentation d'un quart des émissions de gaz à effet de serre en 20 ans...).

Les gouvernements parlent d'un changement de politique des transports. La loi de 2009 prévoyait de faire passer la part du fret ferroviaire à 17,5 % en 2012 et à 25 % d'ici 2022. Le Grenelle de l'environnement a décidé que : « le trafic de marchandises devait être assuré, à terme, dans sa totalité par les modes alternatifs à la route ». Plus l'Etat français se fixe des objectifs ambitieux, moins il se donne les moyens de les atteindre !

Les affréteurs doivent payer le juste coût des transports :

- les coûts externes payés aujourd'hui par la société (accidents, pollution de l'air et changement climatique, bruit, congestion des axes de circulation...) qu'une étude de l'Union européenne en 2008 chiffre à 510 milliards d'euros, soit 4 % du PIB ;
- des conditions de salaires et de travail « normales » pour les conducteur-trices routiers dont la grille de salaire commence en dessous du Smic en France, et dont la moitié effectue plus de 48 heures hebdomadaires de travail pour obtenir un salaire décent.

Le transport routier est l'activité humaine la plus émettrice de gaz à effet de serre. Le camion use davantage les routes que la voiture mais paie moins son usage, il bénéficie d'un gazole (plus polluant et cancérigène) avantageux fiscalement et du remboursement de 320 millions d'euros par an de TICPE (Taxe intérieure de consommation de produits énergétiques, ex TIPP).

Il faut réduire cette activité polluante : par une fiscalité écologique efficace, lisible, et sans utilisation de portiques ou autres gérés par une grande entreprise privée.

L'Union syndicale Solidaires est favorable à une TICPE européenne améliorée qui pourrait être d'un rendement budgétaire d'environ 12 milliards d'euros par an. Elle serait non-remboursée aux poids lourds, calculée en fonction du contenu polluant de chaque produit, et compensée aux ménages par une réduction des inégalités sociales. Elle représenterait un outil efficace pour augmenter le tarif des transports payé par les affréteurs européens, inciter à la localisation des productions, au développement des transports ferroviaire et fluvial, diminuer l'intérêt du dumping social par des conducteurs européens venant de loin, payer les routiers au-dessus du Smic et respecter la législation sociale notamment celle du temps de travail.

INTERVENTION de M. Alain THOMAS (Bretagne Vivante – SEPNB)

Expression de Bretagne Vivante concernant la proposition de cahier d'acteur dans le cadre du débat public sur le projet de liaisons nouvelles Ouest Bretagne – Pays de Loire (LNOBPL)

L'observation dès leur réalisation des grandes infrastructures de transport à grande vitesse conduit souvent à constater, sur le moyen-long terme, un phénomène de drainage des territoires les moins peuplés vers les zones les plus peuplées, des petites agglomérations vers les plus grosses. Si dans les temps qui suivent les mises en service des dites infrastructures on peut noter un léger impact économique sur l'ensemble des villes desservies, cela s'estompe progressivement au profit des métropoles vers lesquelles filent en particulier les centres de décision.

Les débats récents et les diverses prises de position concernant la taxe poids lourd ont montré où se trouvent les enjeux. En terme d'investissement productif dans les transports, deux priorités complémentaires se dégagent à nos yeux: le transport des marchandises, et donc la relance du fret ferroviaire, le renforcement du maillage ferroviaire interne à la Bretagne favorisant les déplacements quotidiens liés au travail au sein d'un territoire marqué par son réseau important d'agglomérations petites et moyennes. Ces besoins doivent être significativement reconnus et trouver toute leur place dans le cadre du projet LNOBPL tel qu'il nous est actuellement présenté au travers de ses trois scénarios avec ou sans variantes ou au travers d'éventuels infléchissements consécutifs au débat public en cours.

**VŒU SUR LE SOUTIEN PUBLIC AUX
ASSOCIATIONS QUI SONT AU SERVICE DE
L'INTERET GENERAL EN BRETAGNE**

**CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL
DE BRETAGNE**

SESSION DU 13 OCTOBRE 2014

DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE

Session d'octobre 2014

**VŒU SUR LE SOUTIEN PUBLIC AUX ASSOCIATIONS QUI SONT AU SERVICE
DE L'INTERET GENERAL EN BRETAGNE DANS LE CONTEXTE D'UNE
DIMINUTION DES CONCOURS FINANCIERS DE L'ETAT AUX COLLECTIVITES
LOCALES**

Alors qu'une baisse significative des dotations de l'Etat aux collectivités locales est annoncée sur la période 2014-2017, le CESER réaffirme que le maintien du soutien public aux associations qui sont au service de l'intérêt général représente un enjeu régional majeur en Bretagne. En effet, par leurs projets et actions d'utilité sociale, civique et environnementale, par leurs services collectifs et leur rôle économique, elles concourent au bien-être des populations ainsi qu'au développement durable et solidaire de la région et de ses territoires, dans toutes leurs dimensions.

I- Les associations au service de l'intérêt général : un rôle économique et sociétal majeur en Bretagne

A- Un rôle économique important en Bretagne, notamment en termes d'emplois et d'innovation sociale

Les associations et leurs secteurs d'activité sont d'une extrême diversité en Bretagne. En 2012, le mouvement associatif en Bretagne était composé d'environ 60 000 structures actives et de 500 000 bénévoles. Au 31/12/2012, l'INSEE y dénombrait près de 106 000 salariés dans 11 000 établissements associatifs employeurs, représentant environ 90 000 emplois en « équivalent temps plein » (ETP), pour une masse salariale de 2,438 milliards d'euros. Composantes de l'économie sociale et solidaire (ESS), les associations ont un rôle économique et une fonction d'innovation sociale aujourd'hui reconnus dans la Stratégie régionale de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) adoptée par la Région en décembre 2013. Plus récemment, la loi relative à l'économie sociale et solidaire du 21 juillet 2014 fait de la Région le pilote de l'élaboration concertée d'une future Stratégie régionale de l'économie sociale et solidaire (SRESS).

B- Un enjeu sociétal majeur reconnu d'intérêt régional

« *Que serait la Bretagne sans les associations ?* » s'interrogeait, en 2011, la dernière Conférence régionale de la vie associative. Déjà, en juin 2009, la « *Charte d'engagements réciproques* » signée entre la Région Bretagne et la Conférence permanente des coordinations associatives (CPCA) de Bretagne (mouvement associatif), constatait que « *le secteur associatif est devenu un acteur fondamental de développement, d'innovation et de cohésion en Bretagne* » ainsi qu'« *un acteur majeur du développement durable (...)* ». Dans ce document, la Région Bretagne « *reconnait l'importance de la contribution associative à l'intérêt régional qui fonde ses politiques* ». Ainsi, les associations concourant à l'intérêt général sont considérées comme un partenaire à part entière de l'action publique, ce qu'a récemment confirmé, au niveau national, la « *Charte d'engagement réciproque entre l'Etat, le mouvement associatif et les collectivités territoriales* » signée le 14 février 2014.

Le CESER, dans son rapport de décembre 2006, soutenait que l'ESS – incluant les associations - « *par la pluralité de ses valeurs ajoutées* », « *contribue directement et indirectement, avec d'autres acteurs, au développement économique et social de la Bretagne et de ses territoires* ». Plus récemment, dans son rapport de septembre 2013 sur « *Les services collectifs demain en Bretagne* », le CESER a de nouveau souligné les multiples services collectifs essentiels rendus par les associations.

II – Une baisse drastique du financement public des associations aurait des conséquences dommageables pour la Bretagne, ses territoires et ses habitants

A- Les financements publics des associations au service de l'intérêt général, d'origine et d'importance variables selon les secteurs d'activité, sont une ressource essentielle de leur fonctionnement

Selon Viviane Tchernonog¹, chercheuse au CNRS, en 2011, les financements publics (communes, départements, régions, Etat, Union européenne, organismes sociaux et autres) représentaient près de la moitié des ressources financières des associations en France (49 %), l'autre moitié étant composée de financements privés (cotisations des adhérents, dons des particuliers et mécénats, ventes aux usagers). L'origine, la structure et le poids des financements publics varient considérablement selon les secteurs d'activité associatifs et au sein même de ces derniers : « économie, développement local », « action sociale, action humanitaire et santé » ; « éducation, formation, insertion » ; « défense des droits et des causes » ; « sports, culture, loisirs »².

Les collectivités locales sont le premier financeur public des associations. Elles représentaient ainsi 56% de leurs ressources publiques en 2011 (communes et EPCI, 24% ; Départements, 24% ; Régions, 8 %) et étaient suivies par l'Etat (22%), les organismes sociaux (14%), l'Union européenne (2%) et les autres financeurs publics (6%). D'une manière générale, ces financements publics tendent à régresser au profit des financements privés. Ils se répartissent à part égale entre les subventions et les commandes publiques. Le poids de celles-ci progresse au détriment de celles-là, réduisant d'autant l'autonomie des projets des associations et leur capacité à innover.

B- La baisse significative des concours financiers de l'Etat aux collectivités locales annoncée sur la période 2014-2017, risque de mettre en péril de nombreuses associations au service de l'intérêt général en Bretagne

Le 23 avril 2014, le gouvernement a présenté un « Programme de stabilité » pour la période 2014-2017 prévoyant « un effort sans précédent de ralentissement de la dépense : – 50 Md€ d'économies sur la période 2015-2017 », dont – 11 Md€ pour les collectivités locales. Lors de son discours de politique générale du 16 septembre 2014, le Premier Ministre a confirmé ce plan d'économie. Selon une estimation de l'Association des maires de France, les concours financiers de l'Etat aux collectivités locales « sont appelés à diminuer de 11 Md€ de façon continue jusqu'en 2017, soit une baisse cumulée de 28 Md€ sur la période 2014-2017 ». Par exemple, rien que pour la Région Bretagne, cette perte de ressources cumulée pourrait

¹ Viviane Tchernonog, CNRS, Centre d'économie de la Sorbonne, « Le financement public des associations entre subventions et commandes », Ministère des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative, juin 2013

² D'après la typologie de Viviane Tchernonog, op.cit

atteindre 152 M€ en 4 ans. Si cette baisse était confirmée par le Parlement, elle représenterait un choc budgétaire et financier important pour les collectivités, affectant leurs ressources et donc, leurs dépenses de fonctionnement et d'investissement.

Dans cette hypothèse, le risque de faire du financement public des associations une variable d'ajustement budgétaire doit être pris très au sérieux. Ce péril financier est d'autant plus grand que l'activité de l'association est articulée à l'action publique. Les associations de taille moyenne pourraient être les premières fragilisées et seraient contraintes de réduire drastiquement leurs effectifs salariés ainsi que le niveau, l'accessibilité et l'utilité sociale de leurs services collectifs, notamment envers les usagers les moins solvables. De nombreux services essentiels à la population risquent ainsi de régresser, voire de disparaître.

Conclusions du vœu : le CESER lance une alerte à l'ensemble des financeurs publics

Très inquiet par la perspective d'une baisse significative et durable des ressources des collectivités locales risquant de se reporter sur les financements publics aux associations concourant à l'intérêt général, le CESER alerte sur les possibles *effets en cascade* à anticiper en termes d'emplois, de services collectifs, de cohésion sociale, de vitalité démocratique et territoriale en Bretagne.

En conséquence, le CESER, représentant la société civile organisée en Bretagne, demande que le Conseil régional, conformément aux « Chartes d'engagements réciproques » récemment signées avec le mouvement associatif, demeure vigilant, à travers l'ensemble de ses arbitrages politiques et budgétaires, au risque de fragilisation du rôle sociétal et des services collectifs essentiels assurés par les associations qui sont au service de l'intérêt général.

Ce vœu s'adresse également à l'ensemble des autres financeurs publics des associations au service de l'intérêt général en Bretagne et dont l'action devrait être d'autant plus clarifiée, priorisée et mieux coordonnée que les moyens sont sous tension : Etat en région et autres collectivités territoriales, leurs groupements et établissements, sans oublier les organismes de Sécurité sociale et l'Union européenne. Pour ce faire, le CESER suggère au Conseil régional d'inscrire la coordination, la sécurisation et l'optimisation des financements publics associatifs en Bretagne à l'ordre du jour de la future Conférence territoriale de l'action publique (CTAP).

Cet avis du CESER a été adopté en session plénière à l'unanimité des votants Abstentions : 4 – UE-MEDEF, CCIR

EXPRESSION DES MEMBRES EN SEANCE : COMMUNICATIONS ECRITES

INTERVENTION de Mme Marie-Pascale DELEUME (Association Eau et Rivières de Bretagne)

Les associations de protection de l'environnement contribuent fortement à la sensibilisation et à l'information du public, du public scolaire et des personnels responsables dans les collectivités pour ce qui concerne le développement durable, le respect de notre environnement, la protection de la nature et de sa biodiversité, la sauvegarde des éléments essentiels de la vie que sont l'air, l'eau, les sols et les paysages. Dans ces domaines elles alertent responsables et citoyens des dangers et des risques encourus. Nos associations participent fortement au développement de la connaissance des milieux et des richesses de nos territoires. Elles sont engagées dans la gestion concrète des milieux naturels (exemples : gestion de réserves naturelles, travaux d'entretien de cours d'eau et de zones humides, ...) et assurent ainsi par délégation des missions du service public. Avec les autorités nationales et territoriales, elles participent à d'innombrables commissions pour y apporter l'éclairage de la prise en compte de l'environnement dans le développement économique. Elles initient et réalisent aussi nombre de projets concrets au profit du bien commun.

Aussi les associations de protection de l'environnement s'associent pleinement au présent vœu, et rappellent que les défaillances de financement ne touchent pas seulement leur fonctionnement, mais plus fondamentalement leur objet même, à savoir le patrimoine naturel de la Bretagne.

INTERVENTION de M. Bernard GAILLARD (Conférence régionale de la santé et de l'autonomie)

Soutien aux actions d'intérêt essentiel et général en matière de santé

Les politiques publiques insistent régulièrement sur l'indispensable implication des populations dans le développement de la prévention en santé, l'inclusion des personnes en situation de handicap, l'accompagnement des personnes en fragilité d'adaptation. Cette implication se fait notamment au travers des actions menées par des associations concourant à l'intérêt général. Elles complètent et soutiennent les dispositifs de l'Etat ou de Collectivités publiques, voire même remplissent totalement le champ de l'action publique. Pour maintenir notre niveau de santé, de bien-être et de cohésion sociale, nous devons être vigilants sur les soutiens financiers indispensables aux associations qui mènent ces actions dans l'intérêt collectif.

Dans le champ de la santé, les besoins envers les populations demeurent tout en ayant d'inévitables évolutions compte tenu du vieillissement de la population, des effets d'un environnement de plus en plus urbanisé, des connaissances nouvelles à propos des risques de nos modes de vie et de l'environnement. Concernant les financements, nous assistons actuellement à une implication progressivement déclinante de certaines collectivités publiques dans les problématiques « santé » et à des soutiens ARS tournés vers de grosses structures ayant un CPOM. Cela conduit à des fusions d'associations induisant des coûts structurels supplémentaires, mais conduisant souvent à un montant de subventions inférieur à la somme des subventions séparées des associations fusionnées... L'évaluation rigoureuse des actions d'utilité sociale et de santé doit se faire à l'aune des besoins de la population. Là, les associations y compris de petites associations, sont incontournables par leurs fonctions et services rendus d'utilité sociale. Ces associations sont en danger de disparition, et avec elles, tout le maillage associatif sur lequel repose en grande partie la promotion de la santé de proximité.

Les annonces de baisse drastique de financements publics s'ajoutant aux baisses déjà réalisées les années antérieures et les effets en « chaîne » ne font que renforcer l'inquiétude chez les acteurs associatifs de la promotion de la santé, de l'inclusion sociale, de la prévention spécialisée, etc... Un seul exemple de cet effet en cascade : l'INPES recevant de plus en plus de demandes de subventions émanant d'organismes comme l'INSERM (dont les budgets sont en chute) pour des montants colossaux, au détriment des associations de Prévention Promotion de la Santé qu'il devrait soutenir en priorité... va baisser de 5% en 2015 le financement pour l'IREPS de Bretagne, pôle régional de compétence, soit l'équivalent du montant du financement Conseil Régional. Cette nouvelle baisse prévue en 2015 vient s'ajouter aux baisses précédentes qui ont conduit l'IREPS à licencier un quart de son personnel et à restreindre ses actions d'intérêt général réalisées bien souvent à la demande même des services de l'Etat ou de collectivités territoriales. Aujourd'hui des ambitions du Schéma Régional de Santé ne peuvent être pleinement assumées. Faute de financements, ni l'IREPS et d'autres associations, ni les services de l'Etat, ne peuvent assumer certaines demandes d'aides et d'accompagnement, ne peuvent assumer pleinement leur mission de promouvoir la santé et la qualité de vie en Bretagne par l'action auprès des publics prioritaires, des professionnels et des bénévoles des secteurs sanitaires, sociaux, médico-sociaux et éducatifs et dans tous les domaines favorisant l'accès à la prévention, aux soins et à la qualité de vie de la population bretonne.

La question de la santé, du bien-être de tous, de l'éducation à la santé et de l'inclusion des plus fragiles doit être une priorité sanctuarisée. Les associations œuvrant à l'intérêt général dans le champ de la santé, type IREPS, ORSB, AIDES... en lien avec les politiques de santé publique, ont besoin de financements consolidés pérennes.



INTERVENTION de Mme Véronique LAUTREDOU (Union régionale interprofessionnelle de la CFDT Bretagne)

Dans une période où la loi sur l'économie sociale et solidaire vient d'être promulguée et où le gouvernement fait de l'engagement associatif la Grande cause nationale pour l'année 2014, pointent des inquiétudes sur le maintien du soutien financier public aux associations qui sont au service de l'intérêt général !

Ces associations sont force de mobilisation citoyenne et répondent par leur action à des besoins sociaux non ou mal satisfaits. En conciliant activité économique et utilité sociale, elles sont souvent, par leur ancrage territorial, le pivot d'un développement économique local et apportent une contribution non négligeable à l'emploi *en Bretagne*.

Secteur dynamique de l'économie sociale et solidaire, ces associations créent de l'emploi non délocalisable et participent à la construction d'une économie plus juste, plus solidaire, plus égalitaire, dans une optique de développement durable. Par leur ancrage territorial, elles génèrent des emplois de proximité qui sécurisent les salariés.

Avec 90 000 emplois « équivalent temps plein » en Bretagne, dans une période de chômage de masse, les établissements associatifs employeurs ne peuvent pas être considérés comme une charge financière mais comme un investissement socialement, écologiquement et même économiquement rentable pour la collectivité, à moyen et long terme.

Le désengagement des collectivités territoriales dans le financement public des associations aurait des conséquences dramatiques sur l'emploi et la cohésion territoriale.

Enfin l'engagement associatif est l'un des moteurs principaux de notre construction démocratique. Au moment où l'idée même de citoyenneté est fragilisée de bien des manières, il serait particulièrement mal venu d'entraver l'action des associations.

La CFDT, soutient l'idée exprimée dans le vœu, que la Région inscrive à l'ordre du jour de la future conférence territoriale de l'action publique : la coordination, la sécurisation et l'optimisation des financements publics associatifs en Bretagne et votera donc le vœu proposé par le CESER.